

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 JUIN 2013

VOLUME 107

**ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,  
Me ISABELLE GILLES  
Me SIMON TREMBLAY  
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me CHRISTIAN DESJARDINS pour Pierre L. Lambert

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
VINCENT AUCLAIR	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	7
PIERRE L. LAMBERT	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	61







1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième  
2 (13ième) jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 VINCENT AUCLAIR, notaire

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Bonjour, Monsieur  
12 Auclair.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** En commençant, peut-être qu'on pourrait  
15 rapidement faire le tour de votre CV. Vous venez de  
16 déclarer que vous êtes notaire, vous avez donc une  
17 formation de notaire.

18 R. Oui.

19 Q. **[3]** Je vous laisse aller.

20 R. J'ai un bac ès sciences de l'Université de  
21 Montréal, majeur économie, mineur relations  
22 industrielles. J'ai par la suite, à partir de  
23 quatre-vingt-sept (87), fait mes études de droit à  
24 l'Université d'Ottawa et j'ai ma licence en droit à  
25 l'Université d'Ottawa, avec un diplôme en droit  
26 notarial en quatre-vingt-onze (91) à l'Université  
27 d'Ottawa. Et par la suite, bon, j'ai pratiqué. J'ai  
28 pratiqué le droit dans l'étude familiale avec mon  
29 père jusqu'en quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-  
30 vingt-dix-neuf (99).

31 Q. **[4]** Le nom de cette étude, c'est?

32 R. Auclair Chartrand... à l'époque, c'était Auclair  
33 Chartrand Boucher Auclair, maintenant c'est Auclair  
34 Chartrand.

1 Q. **[5]** D'accord.

2 R. Et par la suite, j'ai quitté pour devenir autonome.  
3 Et à ce moment-là, j'ai pratiqué jusqu'en deux  
4 mille trois (2003) jusqu'au moment où je suis élu  
5 député à l'Assemblée Nationale pour le comté de  
6 Vimont.

7 Q. **[6]** Vous avez été élu en deux mille trois (2003)  
8 dans le comté de Vimont. Est-ce que c'était la  
9 première fois où vous vous présentiez aux  
10 élections?

11 R. Non, je me suis présenté en deux mille deux (2002)  
12 dans une partielle et, lors de cette partielle,  
13 c'est la partielle que j'ai perdue en deux mille  
14 deux (2002). Ensuite, je me suis présenté en deux  
15 mille trois (2003), en deux mille sept (2007), deux  
16 mille huit (2008) et c'est trois reprises par la  
17 suite, j'ai été élu comme député de Vimont. Et j'ai  
18 pris... j'ai fait le... j'ai pris la décision, en  
19 septembre deux mille douze (2012), de ne pas me  
20 représenter.

21 Q. **[7]** Parfait. Durant votre séjour à l'Assemblée  
22 Nationale, si on peut dire...

23 R. Oui.

24 Q. **[8]** ... est-ce que vous avez été appelé à occuper  
25 d'autres postes que celui de député?

26 R. Oui. En plus d'être député de Vimont, j'ai été  
27 l'adjoint parlementaire de Claude Bécharde au niveau  
28 de l'Emploi Solidarité Sociale et, par la suite,  
29 j'ai été l'adjoint parlementaire de Nathalie  
30 Normandeau aux Affaires municipales. J'ai siégé sur  
31 différents comités, la Commission des  
32 administrations publiques. Et à la toute fin,  
33 pardon, j'oubliais, j'ai été whip adjoint du  
34 gouvernement de deux mille huit (2008) à deux mille



1 douze (2012).

2 Q. **[9]** D'accord. Et depuis disons votre départ de  
3 l'Assemblée Nationale, est-ce que vous avez exercé  
4 d'autres fonctions?

5 R. Oui. Bien, depuis... après mon départ, j'ai été  
6 engagé comme juriconsulte, pas juriconsulte, mais,  
7 pardon, comme juriste et j'ai fait aussi du  
8 développement des affaires pour une compagnie dans  
9 le domaine de l'assurance titre. Et j'ai dû  
10 démissionner il y a un mois environ.

11 Q. **[10]** Parfait. Vous nous avez indiqué tout à l'heure  
12 que vous avez... bien, à l'instant en fait, qu'en  
13 deux mille douze (2012) vous avez décidé de ne pas  
14 vous représenter...

15 R. Oui.

16 Q. **[11]** ... aux élections. Des raisons particulières  
17 pour ça?

18 R. Plusieurs. Donc, j'avais fait le choix déjà  
19 d'emblée, quand je me suis présenté, je m'étais  
20 toujours dit que je ferais un maximum, je m'étais  
21 donné environ dix (10) ans en politique. Je  
22 trouvais que c'était une belle période,  
23 j'arrivais... Je commençais vers trente-six (36)  
24 ans, trente-sept (37) ans, et je terminerais, je  
25 devais terminer vers quarante-sept (47) ans. Et  
26 aussi, bon, les événements avec le maire  
27 Vaillancourt ont confirmé ma décision de ne pas me  
28 représenter dans le comté de Vimont à partir de  
29 deux mille douze (2012).

30 Q. **[12]** Vous venez de faire allusion à des événements  
31 impliquant le monsieur Vaillancourt. Ces événements  
32 remontent à quand exactement?

33 R. Alors que j'étais candidat aux élections partielles  
34 de deux mille deux (2002). Donc, c'est à ce moment-

1 là que le... C'est à ces événements-là que je fais  
2 référence.

3 Q. **[13]** Disons, on va en discuter un peu plus en  
4 détail, là. Peut-être juste pour rafraîchir la  
5 mémoire de tout le monde, là, les élections  
6 partielles dans Vimont, en deux mille deux (2002),  
7 petite mise en contexte...

8 R. O.K.

9 Q. **[14]** Vous vous présentez, vous êtes un nouveau  
10 candidat?

11 R. Oui. Moi je suis nouveau candidat, je n'ai jamais  
12 vraiment fait de politique active sur le terrain.  
13 J'ai déjà travaillé dans des campagnes électorales,  
14 un peu, comme juriste, lors des vérifications, mais  
15 je n'ai vraiment pas fait de politique vraiment  
16 active. Et, en deux mille deux (2002), je manifeste  
17 l'intention de me présenter. Vimont, c'est Sainte-  
18 Rose, c'est d'où je viens, c'est mon secteur où  
19 j'ai grandi, et donc je me présente, en deux mille  
20 deux (2002), comme candidat dans la partielle de  
21 Vimont. Il y a quatre partielles à ce moment-là. Il  
22 y a la partielle dans Berthier, Joliette, et Lac-  
23 Saint-Jean. Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et c'est une  
24 partielle très importante pour le Parti libéral,  
25 parce que c'est le parti de l'opposition, puis il y  
26 a le système, le principe d'alternance au Québec,  
27 hein, tu fais deux mandats puis tu alternes. C'est  
28 un peu une réalité depuis les trente (30) dernières  
29 années environ, qu'on connaît, là, au gouvernement  
30 du Québec. Et c'était, donc, un test très  
31 important, surtout que le Parti libéral venait de  
32 gagner des élections au préalable. Quelque temps  
33 avant il y avait eu des élections, puis le Parti  
34 libéral avait gagné. Donc, on est dans ce mode-là,

1 on est... Donc, c'est une élection très importante.  
2 Le parti met le paquet, on s'entend, c'est...  
3 Vimont est pas mal ciblé comme étant le comté le  
4 plus sûr durant cette campagne-là. On s'entend?  
5 Lac-Saint-Jean, c'est une tradition plus Parti  
6 québécois, Joliette également, et Berthier aussi.  
7 C'est tous des comtés qui sont beaucoup plus...  
8 Tandis que Vimont a souvent, a généralement alterné  
9 avec le pouvoir. Donc, c'est un grand test pour le  
10 parti, et, à ce moment-là, le parti déploie tous  
11 les efforts pour l'élection dans Vimont.

12 Q. **[15]** Est-ce que je me trompe, ou... Là vous avez  
13 exprimé l'idée qu'il y a une alternance du  
14 pouvoir...

15 R. Oui.

16 Q. **[16]** ... entre deux partis.

17 R. Oui.

18 Q. **[17]** Mais à ce moment-ci, il y en a un troisième.  
19 Est-ce que je me trompe?

20 R. Tout à fait. Il y a l'ADQ qui, on sent, et c'est le  
21 grand défi, l'ADQ a une certaine montée. L'ADQ se  
22 présente, pour ceux qui se souviennent peut-être à  
23 l'époque, mais c'était le changement. Et là ils  
24 mettaient en contradiction les vieux partis. Donc  
25 c'était vraiment, là... Et on peut dire que dans le  
26 sentiment de la population, c'était quelque chose  
27 qui prenait. Les gens étaient sympathiques à cette  
28 réalité-là. Donc...

29 (09:50:31)

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. **[18]** Je vais vous interrompre. Juste avant d'en  
32 arriver à ça...

33 R. Oui.

34 Q. **[19]** Est-ce que vous pourriez nous dire qu'est-ce

1 que ça veut dire lorsque vous dites cette élection-  
2 là était très importante pour le parti, et le parti  
3 a déployé tous les efforts. Qu'est-ce que ça veut  
4 dire, concrètement?

5 R. O.K. Concrètement, ça veut dire que le parti... Un,  
6 premièrement, vous savez, une partielle, ce n'est  
7 pas comme une générale. Une partielle, c'est le  
8 parti qui prend en charge la totalité de  
9 l'organisation. Donc moi j'ai un organisateur, qui  
10 est à ce moment-là considéré, puis même dans les  
11 journaux on le mentionnait, c'était l'organisateur,  
12 le meilleur organisateur du Parti libéral de  
13 l'époque, Georges Boudreault, qui est vraiment,  
14 lui, une star, qui avait une feuille de route  
15 extraordinaire, je pense. Il avait commencé à faire  
16 de la politique avec Bourassa, donc c'est un homme  
17 qui était très reconnu et très connu dans le  
18 milieu. La permanence débarque littéralement dans  
19 le comté, on a des... Inquiétez-vous pas pour les  
20 bénévoles, là. Quand on dit qu'il n'y a pas de  
21 bénévoles, ce n'est pas vrai. En tout cas, pas dans  
22 une partielle comme ça. Il y avait des bénévoles,  
23 des députés qui venaient faire du porte à porte. Le  
24 Premier Ministre, sa famille, ont fait énormément  
25 de porte à porte dans le comté de Vimont, était  
26 très... Le Premier Ministre, excusez-moi. À  
27 l'époque, le chef de l'opposition, monsieur Charest  
28 et sa famille. Très présent, parce que c'est  
29 vraiment le comté... Il faut gagner. Il faut  
30 vraiment... Donc, toute l'énergie, toute la machine  
31 est là pour appuyer, pour faire en sorte qu'on  
32 gagne le comté de Vimont.

33 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

34 Q. [20] La machine, si je vous comprends bien, elle

1 est concentrée dans Vimont?

2 R. Bien...

3 Q. **[21]** Parce qu'il y a quatre partielles simul...

4 R. Il y a quatre partielles, oui. Bien elle est  
5 concentrée... Écoutez. Le gros des effectifs, là,  
6 il faut aussi regarder le bassin de Montréal. Les  
7 députés de l'époque sont majoritairement de la  
8 région de Montréal. Donc, vraiment, les équipes  
9 sont... c'est sûr qu'ils vont faire du travail  
10 quand même dans Berthierville, c'est sûr qu'ils  
11 vont faire du travail dans Joliette, il y a  
12 toujours espoir, tu veux quand même créer une  
13 vague. Mais la majorité des efforts est vraiment  
14 concentrée, là, on le sent, en tout cas pour moi,  
15 là, qui était totalement néophyte au niveau de la  
16 réalité d'une organisation et tout ça. Tu sais, on  
17 ne parle pas d'argent dans une campagne... dans une  
18 partielle, là. Il n'y a pas de question d'argent,  
19 c'est le parti qui est là de A à Z, c'est le parti  
20 qui s'occupe de tout. Donc, il n'y a pas de levée  
21 de fonds, il n'y a rien de ça. Vraiment, on est  
22 concentrés sur faire... voir le candidat au  
23 maximum, faire visiter le maximum d'endroits et  
24 donc, on est vraiment pris en charge. C'est du  
25 quatorze (14) heures par jour, du très tôt le matin  
26 avec des déjeuners dans des petits restaurants.  
27 Tard le soir avec toujours des accompagnateurs, ce  
28 qu'on appelait, nous autres, nos nounous, là, on  
29 avait toujours quelqu'un qui nous accompagnait, qui  
30 nous conduisait. On ne se préoccupait vraiment de  
31 rien.

32 Q. **[22]** Parfait. Et, si je vous comprends bien  
33 toujours, évidemment, on concentre ces efforts-là  
34 dans l'endroit où les gens sont les meilleurs?

1 R. Toujours.

2 Q. **[23]** Donc, on est à quelle période, en deux mille  
3 deux (2002)?

4 R. On est au mois de juin. Fin mai, début juin.

5 Q. **[24]** La partielle a lieu dans les (inaudible) comme  
6 tel?

7 R. L'élection est le seize (16) ou le dix-sept (17)  
8 juin. Dix-sept (17) juin, je pense. Et donc, c'est  
9 trente-trois (33) jours, un petit peu plus, là,  
10 autour de trente-trois (33) jours, trente-cinq (35)  
11 jours que ça dure.

12 Q. **[25]** Et est-ce qu'à l'occasion de... disons, des  
13 multiples rencontres, vos quatorze (14) heures par  
14 jour de démarchage, et caetera, et caetera, vous  
15 avez eu l'occasion de rencontrer le maire  
16 Vaillancourt?

17 R. Oui, c'est à peu près dans la troisième semaine.  
18 Vous savez, comme je vous disais, c'est vraiment  
19 pris en charge, ça veut dire que le... il y a un  
20 agenda qui est dressé, ça peut être dressé la  
21 veille, ça peut être dressé le jour même, et  
22 l'agenda nous est remis. On nous remet l'agenda et,  
23 bon, la nounou part puis on va faire, si c'est du  
24 porte-à-porte, si c'est des rencontres.

25           Donc, moi, cette journée-là, j'ai une  
26 rencontre de cédulée avec le maire Vaillancourt en  
27 fin de journée, en soirée. Et donc, moi, je fais ma  
28 journée normale, donc je suis peut-être au bureau  
29 de campagne peut-être quoi, vers huit heures le  
30 matin, puis ça fait déjà trois semaines qu'on est  
31 dans ce « beat-là », puis c'est sept jours sur  
32 sept. Et là, le soir, je sais que j'ai ma rencontre  
33 avec monsieur Vaillancourt. Donc, je quitte avec ma  
34 nounou, qui m'amène à l'Hôtel de Ville. Et là, à

1 l'Hôtel de Ville, ma nounou m'attend dans la  
2 voiture puis, moi, je suis... je m'en vais au  
3 bureau du maire. Et là on est... je suis attendu,  
4 il y a... j'attends quelques secondes à la  
5 réception, quelques minutes puis là, après ça, on  
6 me fait passer directement au bureau du maire.

7 Q. **[26]** Il y a quelqu'un qui vous accueille à la  
8 réception?

9 R. Oui.

10 Q. **[27]** Malgré l'heure tardive?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[28]** Vous vous sentez comment à l'idée de  
13 rencontrer monsieur Vaillancourt?

14 R. Bien, c'est sûr, écoutez, on est à Laval,  
15 rencontrer le maire Vaillancourt c'est quelque  
16 chose. Moi, je suis un candidat, j'avais rencontrer  
17 le maire Vaillancourt officieusement dans  
18 différentes activités à Laval, mais pas... jamais  
19 personnellement, là. Jamais, surtout... là on parle  
20 de politique, on est dans quelque chose qui est...  
21 qui te consume complètement, donc tu t'en vas  
22 parler avec quelqu'un qui en a fait de la  
23 politique. Puis, à Laval, c'est un incontournable,  
24 lorsqu'on parle de Gilles Vaillancourt, là, il n'y  
25 a pas d'autres réalités, là.

26 (09:55:16)

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. **[29]** Peut-on dire que vous étiez impressionné par  
29 le maire Vaillancourt?

30 R. Ah! plus qu'impressionné. Ah! oui, écoutez...

31 Q. **[30]** Plus qu'impressionné?

32 R. Ah! bien, oui, ça c'est sûr et certain, là. Pour  
33 moi, là, c'est... au niveau de la politique, c'est  
34 quelqu'un de... écoutez, il siégeait à tous les

1 comités possibles à l'Union des Municipalités, il  
2 était partout, là, monsieur Vaillancourt. Donc, je  
3 m'en vais... je suis accueilli par monsieur  
4 Vaillancourt, il y a quelqu'un, à ce moment-là, qui  
5 est là. Il y a... moi, pour moi, c'était un peu son  
6 secrétaire qui était là. Et je rentre dans son  
7 bureau, on me fait asseoir dans une petite table,  
8 qui est une sorte de petite table de travail. Et  
9 là, on passe peut-être quoi? Quinze (15) minutes à  
10 parler vraiment de la campagne électorale, parler  
11 de comment ça se passe.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[31]** Cette personne qui est présente avec vous,  
14 est-ce qu'elle reste avec vous pour la rencontre?

15 R. Elle est... elle nous offre de l'eau, du café, tout  
16 ça, mais après ça elle s'écarte.

17 Q. **[32]** C'est une personne différente de la personne  
18 qui vous a accueilli?

19 R. Oui, parce que la réceptionniste c'est une... si je  
20 ne me trompe pas, c'était une dame qui était là, à  
21 la réception. Puis par la suite ce monsieur-là, là,  
22 qui est là pour m'accueillir.

23 Q. **[33]** Vous n'avez pas eu de discussion avec cette  
24 personne-là?

25 R. À part un « bonsoir », là, non.

26 Q. **[34]** D'accord.

27 R. Et donc, là, c'est ça, là je suis avec le maire  
28 Vaillancourt, on parle de politique. On parle de  
29 comment lui considère les chances du parti dans  
30 Vimont. On sait que c'est difficile, écoutez,  
31 c'était... quand je vous parlais de la montée de  
32 l'ADQ, c'était clair, on le sentait sur le terrain,  
33 ce n'était pas facile. Donc, on parle de ça. Ça  
34 dure peut-être quinze (15)... quinze (15) minutes.



1 De mémoire, là, quinze (15)... disons, quinze (15)  
2 minutes. Et, de là, le maire se lève... là,  
3 vraiment, on est rendus tout seul, la porte est  
4 fermée, il n'y a plus de secrétaire dans le  
5 portrait, et le maire s'en va à son bureau, et il  
6 m'appelle, me demande de le joindre. Lui est allé à  
7 son bureau, moi je m'assois devant lui et là, on  
8 continue à parler brièvement de ça puis dire  
9 comment c'est puis là, il commence à me dire « Bien  
10 c'est dur. C'est dur une campagne électorale. C'est  
11 exigeant. » Et, de là, il me sort une enveloppe et  
12 il me tend une enveloppe. Moi, je suis extrêmement  
13 surpris, je ne sais pas c'est quoi le but, c'est  
14 quoi l'intérêt. Et là...

15 Q. **[35]** C'est une enveloppe... Je vous coupe un petit  
16 peu, mais c'est une enveloppe de quel format?

17 R. De lettre, format lettre. Blanche, standard.

18 Q. **[36]** Aucune identification?

19 R. Non, aucune identification.

20 Q. **[37]** Votre nom dessus, rien?

21 R. Non. Et donc le maire me tend cette enveloppe-là.

22 Moi je ne comprends pas, je dis « Bien non.  
23 Pourquoi? Non. ». Et il me dit « Bien écoutez... »,  
24 il dit « Écoute, ça va t'aider, c'est dans la  
25 campagne électorale, c'est exigeant puis il y a des  
26 dépenses et tout ça. ». Moi je dis « Bien écoutez,  
27 je n'en ai pas besoin. J'ai aucune dépense comme  
28 telle. C'est le parti qui couvre tout. ». Dans une  
29 partielle, comme je vous ai dit, c'est le parti qui  
30 couvre toutes les dépenses donc on n'a pas à se  
31 préoccuper là, de dire quel est l'impact positif ou  
32 négatif, tu n'as pas à te préoccuper de ça, c'est  
33 le parti qui couvre les dépenses.

34 Q. **[38]** Votre premier instinct quand l'enveloppe vous

1 est tendue, c'est de dire non.

2 R. Bien, c'est non, puis je me recule. Je ne suis pas  
3 vraiment pas à l'aise et là...

4 Q. **[39]** Est-ce que ça veut dire que vous comprenez de  
5 quoi il s'agit immédiatement?

6 R. Bien, c'est un peu, c'est un peu particulier. C'est  
7 un peu saisissant parce que, bon, c'est le maire de  
8 Laval là, ce n'est pas, c'est quelqu'un là qui est  
9 quand même là qui, comme vous dites, c'est  
10 quelqu'un d'important, ce n'est pas n'importe qui.  
11 Et là, il revient à la charge. Il me dit : « Bien,  
12 écoute, pour la famille, ça peut aider, ça  
13 peut... » puis encore là, c'est un non. Puis ça  
14 dure, écoutez, pour moi, ça a peut-être paru très  
15 longtemps, ça a peut-être duré juste cinq minutes  
16 mais pour moi, ça m'a paru très longtemps. Et je me  
17 voyais vraiment comme incapable de dire « bien,  
18 comment je vais sortir de là. ». Puis ça marche  
19 vite. Là, ça roule vite puis tu ne sais pas comment  
20 vraiment... Puis là, la seule réaction j'ai dit :  
21 « Écoutez... » j'ai dit « Ça va finir là, je dis  
22 non. ». J'ai dit « Si vous y tenez là, ça sera  
23 votre, je vais le prendre puis ça sera votre  
24 donation au Parti libéral. Ça sera votre donation,  
25 ça sera... ». Pour moi, c'était comme, un, m'en  
26 libérer. Je voulais sortir de là, je voulais partir  
27 puis je ne sentais pas ma façon. Puis il revenait,  
28 il revenait donc, pour moi, c'était ma façon de me  
29 sortir de là.

30 Q. **[40]** Personne pour l'instant n'a indiqué ou n'a  
31 exprimé à haute voix le fait que l'enveloppe  
32 contient de l'argent.

33 R. Non.

34 Q. **[41]** Mais tout le monde...

1 R. C'était toujours des sous-entendus comme quoi ça  
2 allait aider, c'était pour aider. C'était exigeant  
3 une campagne électorale, ça serait plus facile,  
4 c'est pour la famille, tout ça. Mais il n'a pas  
5 jamais mention d'argent là, il n'y a pas de mention  
6 du tout d'argent. Donc là, finalement, il me donne  
7 l'enveloppe, moi je quitte avec, comme je vous dis,  
8 en disant : « Bien, écoutez, ça sera votre don au  
9 Parti libéral. » puis là je quitte.

10 Q. **[42]** Est-ce que monsieur Vaillancourt à ce moment-  
11 là ajoute quoi que ce soit? Est-ce qu'il est  
12 question de la raison pour laquelle il vous  
13 donnerait ça? Est-ce qu'il est question, bien là je  
14 vous dis, il vous en a donné une là, mais...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[43]** ... je m'explique. Est-ce qu'il vous indique  
17 s'il pourrait avoir des attentes en échange de cet  
18 argent-là?

19 R. Non. Non, en tout cas il n'y a pas de mention de ça  
20 puis c'est vraiment, je dois être honnête avec vous  
21 là, je suis sorti de là, moi, après ça là, très  
22 rapidement. Je n'ai pas attendu de dire bonsoir ou  
23 n'importe quoi, là. Ça a été vraiment, j'ai quitté  
24 le bureau avec l'enveloppe. Donc là, à ce moment-  
25 là...

26 Q. **[44]** Il n'y a pas eu d'autres discussions avec  
27 monsieur Vaillancourt du tout?

28 R. Non, non, là j'ai quitté et avec, comme je vous  
29 disais, avec les dernières paroles en disant :  
30 « Bien, ça, ça sera votre don, ça sera votre  
31 donation au Parti, ça sera... » puis là, j'ai  
32 quitté et de là, je suis tout de suite parti et je  
33 me suis rendu à la voiture où était ma nounou,  
34 vraiment dans un état second et là, j'ai tout de

1 suite dit à ma nounou « Bien là... », je lui ai dit  
2 immédiatement qu'est-ce qui s'est passé. Elle,  
3 cette personne-là, en plus d'être notre nounou,  
4 c'est une avocate donc on discute brièvement, on  
5 met l'enveloppe dans le coffre à gants puis on s'en  
6 va au Parti. La décision, c'est-à-dire on s'en va  
7 au bureau de campagne puis on va régler ça avec le  
8 bureau de campagne, avec les organisateurs.

9 Q. **[45]** Vous avez discuté avec monsieur, enfin discuté  
10 avec monsieur Vaillancourt, vous avez exprimé à  
11 monsieur Vaillancourt la notion que cette donation  
12 dont le montant exact semble être inconnu...

13 R. Aucune idée.

14 Q. **[46]** ... serait pour le Parti.

15 R. Oui.

16 Q. **[47]** Vous êtes peut-être inexpérimenté, mais vous  
17 avez quand même eu une forme de... vous avez une  
18 idée de comment fonctionne...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[48]** Une formation sur le fonctionnement des dons  
21 au Parti libéral?

22 R. On n'a pas, écoutez, moi, comme candidat, je n'ai  
23 pas eu ça. En tout cas, de mémoire non. On ne m'a  
24 pas présenté le « voici les règles au niveau des  
25 donations » et tout ça. C'est sûrement dans les  
26 piles de documents qu'ils peuvent te remettre quand  
27 tu te présentes comme candidat, mais je vais être  
28 honnête avec vous, non, parce que, comme je vous  
29 disais, c'est une partielle.

30 (10:02:00)

31 Q. **[49]** Écoutez, encore là, vous êtes notaire...

32 R. Oui, oui, non, non, écoutez, Madame la  
33 Présidente...

34 Q. **[50]** Vous faites de la politique...

1 R. ... je ne me cache pas de ça puis je ne dis pas,  
2 là, je ne plaide pas l'innocence, là. Ce n'est pas  
3 ça que je dis. C'est que je vous dis qu'à ce  
4 moment-là, ça ne m'a pas passé par la tête. Ça  
5 c'est très clair.

6 Q. [51] Vous étiez plutôt sous le choc et estomaqué à  
7 ce moment-là?

8 R. Énormément.

9 Q. [52] Bon. Mais vous saviez que des dons en  
10 argent...

11 R. Je savais qu'il y avait une limite au niveau des  
12 dons d'argent, mais moi, pour moi, en me disant que  
13 c'est le parti qui allait régler ça, pour moi, là,  
14 dans ma logique puis c'est... écoutez, c'est sûr  
15 qu'au moment même, ma logique, c'était, bon,  
16 Georges Boudreault, qui est un organisateur  
17 extraordinaire, qui était vraiment, là, pour moi,  
18 là, l'homme de la situation, le gourou, là, lui, il  
19 va s'en occuper. Lui, là, c'est pour ça que moi, je  
20 m'en allais voir Georges Boudreault. Moi, on m'a  
21 toujours dit: « Si tu as un problème, c'est Georges  
22 Boudreault. Durant une partielle, durant ta  
23 campagne, là, si tu as n'importe quoi, tu vas voir,  
24 c'est Georges Boudreault, c'est lui qui est  
25 l'organisateur », il a toute l'expérience du monde,  
26 écoutez, ça fait plus de trente (30) ans qu'il fait  
27 de la politique, donc, pour moi, c'était clair,  
28 Georges Boudreault allait régler ça.

29 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

30 Q. [53] Rétrospectivement...

31 R. Oui.

32 Q. [54] ... c'est une donation illégale, on est  
33 d'accord là-dessus? Même si on la présente comme  
34 une donation au parti?

1 R. Écoutez, oui, si on y va avec le principe, si le  
2 parti l'accepte puis si... oui, ça devient une  
3 donation illégale.

4 Q. **[55]** Donc, vous discutez avec madame Bergeron?

5 R. Oui.

6 Q. **[56]** Vous concluez - je dis « concluez », votre  
7 idée semble être faite, là, mais -...

8 R. Oui.

9 Q. **[57]** Est-ce que vous discutez de la suite des  
10 choses avec elle, en détail?

11 R. Bien, la suite des choses, c'est que je m'en vais  
12 voir Georges, on s'entend, là, c'est à Georges  
13 Boudreault qu'on va remettre ça puis que Georges va  
14 régler ça.

15 Q. **[58]** Vous allez là immédiatement après?

16 R. Ah écoutez, là, madame Bergeron m'a amené  
17 directement au bureau de campagne électorale et de  
18 campagne, tout de suite elle m'a laissé à la porte  
19 puis moi, je suis tout de suite rentré dans le  
20 bureau puis je suis allé tout de suite voir Georges  
21 Boudreault.

22 Q. **[59]** Il est quelle heure, environ, à ce moment-là?

23 R. Il est au moins passé sept heures et demie  
24 (19 h 30), sept heures et demie (19 h 30), autour  
25 de sept heures et demie (19 h 30) peut-être.

26 Q. **[60]** Est-ce que c'est votre dernière rencontre  
27 prévue pour la journée à l'agenda?

28 R. Oui.

29 Q. **[61]** Est-ce que normalement, à la fin de votre  
30 journée, vous rentrez au bureau?

31 R. Bien, on finit toujours au bureau pour prévoir la  
32 prochaine journée, on fait un peut toujours  
33 l'agenda, voir qu'est-ce qui est prévu, est-ce  
34 qu'il y a des rencontres tôt le matin? Est-ce qu'il

1 y a des conférences de presse? Est-ce qu'il y a du  
2 porte-à-porte? Avec qui? Donc, tout ça est toujours  
3 cédulé. Donc, c'était clair et net que moi, je  
4 retournais, à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des  
5 fois, à moins, vraiment, là, que c'était... il n'y  
6 avait plus rien à faire, c'était rien que du porte-  
7 à-porte puis que j'avais déjà l'agenda, je ne  
8 retournais pas au bureau, je m'en allais à la  
9 maison. Mais généralement, on retournait au bureau,  
10 mais là, encore là, c'était très clair que j'avais  
11 ma nounou puis ma conductrice, là, donc, c'était  
12 clair que je revenais au bureau puis il n'y avait  
13 pas d'équivoque là-dessus.

14 Q. **[62]** Donc, vous retournez au bureau?

15 R. Oui.

16 Q. **[63]** Et là, vous faites quoi?

17 R. Là, tout de suite, je vais voir Georges Boudreault.  
18 Je rencontre Georges Boudreault dans une salle,  
19 c'est la seule salle, parce que dans le bureau de  
20 campagne électorale, c'est un grand local qui  
21 n'avait que des paravents qui séparaient, là, un  
22 petit peu, puis encore là, c'était des paravents  
23 qui étaient mis sur les côtés, il y avait comme un  
24 espace central et Georges, généralement, Georges  
25 Boudreault, qui aimait être au centre, pour voir  
26 tout ce qui se passait ou en tout cas, entendre  
27 tout ce qui se passait, durant la journée, donc,  
28 lui, il était central et il y avait un bureau fermé  
29 dans le fond, pour les discussions. Et c'est là que  
30 je suis allé rencontrer Georges Boudreault dans le  
31 bureau central... dans le bureau fermé. Et c'est là  
32 que j'ai tout de suite, moi, remis l'enveloppe à  
33 Georges Boudreault puis en disant que : « Regarde,  
34 tu vas régler ça... tu régleras ça avec ton chum

1           parce que moi, je ne veux rien savoir de ça ».

2       Q. **[64]** Votre état d'esprit, c'est quoi, à ce moment-  
3           là?

4       R. Bien là, plus que le temps passait, plus que  
5           j'étais en colère, je n'étais pas... j'étais  
6           vraiment, là... pour moi, ça n'avait pas d'allure  
7           qu'est-ce qui venait de se passer puis encore là,  
8           je suis entre deux parce qu'on s'entend, c'est  
9           Gilles Vaillancourt, et là, moi, je suis déjà dans  
10          l'état « comment est-ce que je peux venir dire, au  
11          niveau de Gilles Vaillancourt »? « Comment est-ce  
12          que je peux, moi, attaquer Gilles Vaillancourt,  
13          dire, dénoncer une affaire de même, Gilles  
14          Vaillancourt, il n'a rien qu'à renoncer ou nier et  
15          c'est fini ». On est en campagne électorale et  
16          campagne, donc, dans une partielle, la pression est  
17          là, donc, ma logique, pour moi, c'est dire :  
18          « Georges Boudreault va régler ça puis il va  
19          remettre l'enveloppe ou il va faire ce qu'il a à  
20          faire », mais pour moi, c'est, il allait remettre  
21          l'enveloppe puis il allait vraiment régler ça comme  
22          une personne qui a le métier.

23       Q. **[65]** Vous avez dit, il y a deux secondes, vous  
24           utilisez l'expression : « Tu va redonner ça à ton  
25           chum »?

26       R. Oui.

27       Q. **[66]** Pourquoi vous qualifiez...

28       R. Bien parce que c'est eux autres qui ont organisé  
29           cette rencontre-là. Ce n'est pas moi qui ai demandé  
30           d'aller voir Gilles Vaillancourt. Donc, pour moi  
31           c'est un peu une frustration.

32       Q. **[67]** O.K. Mais il n'y a pas de raison particulière  
33           de croire que...

34       R. Ah, il n'y a pas... Je ne peux pas vous dire... Non



1 non non. C'est juste l'expression que j'avais  
2 utilisée, là, à ce moment-là.

3 Q. **[68]** Comment monsieur Boudreault réagit par rapport  
4 à ça?

5 R. Il agit comme un bon père de famille, je vous  
6 dirais, tout de suite, là. Il dit : « Bien, écoute,  
7 inquiète-toi pas. Je vais m'en occuper, c'est... Tu  
8 as bien fait, c'est une erreur de parcours, on va  
9 régler ça », puis c'est vraiment comme ça. Il a  
10 dit : « Inquiète-toi pas, je vais m'en occuper. »

11 Q. **[69]** Vous êtes un nouveau candidat, fraîchement  
12 arrivé en politique. Ce n'est pas un événement  
13 anodin.

14 R. Non.

15 Q. **[70]** Monsieur Boudreault, qui est votre gourou, tel  
16 que vous le présentez...

17 R. Oui.

18 Q. **[71]** ... vous n'avez pas de discussion plus étendue  
19 sur, comment dire, ce genre de survenance dans le  
20 contexte électoral, c'est...

21 R. Non.

22 Q. **[72]** Vous, ce n'est pas grave, on s'occupe de ça,  
23 il n'y a pas de problème... On ne vous rassure pas,  
24 on vous...

25 R. Oui, bien on me rassure en me disant qu'il allait  
26 s'en occuper. On m'assure que : « Regarde, O.K.,  
27 inquiète-toi pas... » Dans le sens qu'on va s'en  
28 occuper. On va régler la situation. Préoccupe-toi  
29 de ta campagne électorale, reste focusé, mais on  
30 s'en occupe. Donc, pour moi, c'était vraiment,  
31 là... Pour moi, on va s'en occuper, bien, c'est lui  
32 qui allait... Bon. Il allait rencontrer le maire,  
33 il allait régler ça, il allait, soit remettre... Je  
34 ne sais pas. Honnêtement, là, sincèrement, je n'ai

1 pas poussé l'interrogation. Moi, pour moi, après ça  
2 c'était... Parce que quelque temps après, à tous  
3 les jours j'ai revu Georges Boudreault, puis...  
4 Moi, pour moi, quand je lui en... On s'en était  
5 brièvement reparlé, il m'a dit que tout était  
6 réglé. Tout avait été réglé, tout était bien beau,  
7 donc de ne pas m'en faire.

8           Donc, pour moi, ça a été vraiment, là,  
9 comme... Bon, O.K. C'est un mauvais... mauvais  
10 passage dans... C'est un mauvais événement. Mais...

11 Q. **[73]** Un épisode à oublier.

12 R. Oui. Oui. Un épisode à oublier. Parce que, écoutez,  
13 encore là, comme je vous dis, qui suis-je, moi,  
14 surtout à ce moment-là, pour m'attaquer à Gilles  
15 Vaillancourt, pour... On a entendu, on a toujours  
16 entendu plein de choses au niveau de monsieur le  
17 maire puis de toute cette réalité-là à Laval. On  
18 avait enten... Écoutez. Ce n'est pas de... On en  
19 entendait parler. Mais il n'y a pas, il n'y avait  
20 jamais eu rien de prouvé, puis... Donc, c'est très  
21 difficile de s'attaquer à cette réalité-là.

22 (10:09:21)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[74]** Vous avez dit, je m'excuse...

25 R. Oui.

26 Q. **[75]** Vous avez dit que dans les jours qui ont  
27 suivi, vous voyiez Georges Boudreault à tous les  
28 jours.

29 R. Bien oui, parce que c'est mon organisateur.

30 Q. **[76]** O.K. Est-ce que vous avez eu une conversation  
31 relativement à cette enveloppe, par la suite?

32 R. Bien, la seule discussion qu'on a eue, c'est... je  
33 lui ai demandé si tout avait été... si tout était  
34 réglé. Il dit : « Tout est réglé, pas de problème,

1 ça a été réglé. »

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. [77] Est-ce que vous avez discuté dans le détail,  
4 là, soit avant, soit après, de ce que monsieur  
5 Boudreault pensait faire exactement?

6 R. Non. Non. Il m'a juste dit qu'il allait s'en  
7 occuper. Donc, pour moi ça a été limité à ça.

8 Q. [78] Abstraction faite de votre, disons, témoignage  
9 sur les mesures prises pour rendre l'enveloppe et  
10 peut-être vous désengager...

11 R. Oui.

12 Q. [79] Dans la période où vous avez l'enveloppe en  
13 main, vous êtes en direction du bureau...

14 R. Oui.

15 Q. [80] Est-ce que vous réfléchissez aux conséquences  
16 d'une telle décision vis-à-vis de monsieur  
17 Vaillancourt?

18 R. Bien, conséquences, dans le sens que c'est sûr et  
19 certain que, avoir accepté une donation de la  
20 sorte, moi je perdais... Tu sais, sur le coup tu ne  
21 penses pas de même. C'est avec le temps, les années  
22 après, ou la réflexion après. Je peux dire que,  
23 dans le fond tu te dis, écoute, je me serais lié,  
24 là. Veut veut pas, je serais... J'aurais été lié à  
25 au moins être redevable. Puis ça c'est quelque  
26 chose qui était inacceptable, là.

27 Donc, pour ça que pour moi, l'approche,  
28 c'est de dire, regarde... Puis surtout avec la  
29 discussion que j'avais eue avec ma nounou, donc  
30 pour moi c'était clair. On remet ça à Georges  
31 Boudreault, puis on se détache, là. Vraiment, là,  
32 c'était la meilleure décision, c'est de remettre ça  
33 à la personne en charge, puis on se détachait dans  
34 le sens que pour moi, Georges Boudreault remettait

1 l'enveloppe, donc moi je n'étais pas redevable.

2 C'était clair. C'était comme un message clair,  
3 aussi, qui était lancé, là. Donc, achale-moi pas.

4 C'était surtout ça pour moi, là. C'était « achale-  
5 moi pas, je ne veux rien savoir de tes affaires. »

6 Q. **[81]** Vous avez dit qu'il y avait des rumeurs, ou il  
7 y avait une... Que toute votre réflexion était un  
8 peu teintée, au moment, de ce que vous saviez du  
9 maire Vaillancourt.

10 R. Oui.

11 Q. **[82]** Est-ce que ça, cette notion de gens qui  
12 seraient redevables à monsieur Vaillancourt, c'est  
13 aussi quelque chose qui est à votre esprit?

14 R. Bien, on a toujours le... Écoutez. Là c'est très...  
15 Encore là, c'est de se remettre, aujourd'hui, à  
16 cette époque-là. Et c'est difficile pour moi de  
17 vraiment vous dire tout ce qui s'est passé dans ma  
18 tête, spécifiquement. C'était surtout beaucoup de  
19 frustration. Est-ce que j'ai fait toutes ces  
20 réflexions-là? C'est difficile, je ne peux pas vous  
21 dire ça.

22 Q. **[83]** Vous les avez faits depuis?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[84]** Et, aujourd'hui, vos conclusions sont...

25 R. Ah! bien, écoutez, moi, je ne regrette pas du tout.  
26 Je regrette de ne pas... c'est sûr et certain que  
27 je regrette de ne pas être sorti formellement, là.  
28 Parce que ça aurait été... je regrette de ce côté-  
29 là puis d'un autre côté, mes plus grandes  
30 appréhensions se sont avérées vraies. Parce que  
31 quand je suis sorti, même huit ans plus tard, et  
32 croyez-moi que ça m'a coûté cher. Ça m'a coûté cher  
33 au niveau de moi, ma famille, de mon passage en  
34 politique, ça a été extrêmement dur. Du jour au

1 lendemain, moi, en deux mille dix (2010), le jour  
2 que je confirmais cet événement-là, j'étais rendu  
3 « persona non grata » à Laval, j'avais plein  
4 d'événements auxquels j'avais contribué, j'étais  
5 vraiment... personne ne voulait me voir,  
6 personne... de toute façon, le message était  
7 clair : « Vous ne côtoyez plus le député de  
8 Vimont », ça, ça a été formellement... ça m'a été  
9 confirmé. Mon père a eu des répercussions au niveau  
10 de son entreprise. Du jour au lendemain, il a perdu  
11 tous ses contrats à Laval. Mais ça... dans le fond,  
12 c'est les répercussions que, moi, j'envisageais à  
13 ce moment-là. Ça, j'étais très conscient que sortir  
14 là, la capacité de détruire quelqu'un, ce n'était  
15 pas compliqué à ce moment-là.

16 Q. **[85]** Pour monsieur Vaillancourt, c'est ça que vous  
17 voulez dire?

18 R. Ah! très... oui, monsieur Vaillancourt.

19 Q. **[86]** Immédiatement après, est-ce que vous discutez  
20 avec qui que ce soit, à part monsieur Boudreau,  
21 évidemment, et madame... votre nounou, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[87]** Est-ce que vous discutez avec qui que ce soit  
24 d'autre de cet événement-là?

25 R. Avec mon épouse et avec mon père, entre autres,  
26 immédiatement. Et quelques temps plus tard, entre  
27 autres, avec un ami, qui est devenu mon attaché  
28 politique, monsieur Raynald Vezeau, qui est  
29 malheureusement décédé aujourd'hui.

30 Q. **[88]** Qui que ce soit d'autre dans le futur, dans  
31 les années qui ont suivi?

32 R. Ah! sûrement que, oui, à des collègues députés que  
33 j'ai déjà... au cours des années, là, que j'ai...  
34 Je n'ai jamais donné tous les détails, mais que...

1 j'ai toujours dit... mentionné un petit peu cette  
2 réalité-là. Sûrement quand j'étais... surtout dans  
3 des moments où j'étais particulièrement frustré  
4 contre des gestes ou des décisions qui étaient  
5 prises par l'administration du maire Vaillancourt,  
6 là, je pouvais, des fois, dire que... mes pensées  
7 les plus profondes au niveau du maire.

8 Q. **[89]** Avoir recours aux autorités, la police par  
9 exemple, ça n'a pas été envisagé à aucun  
10 (inaudible) que ce soit?

11 R. Bien, moi, en remettant à Georges Boudreault, pour  
12 moi c'était vraiment les décisions qu'il aurait  
13 prises. Si lui avait décidé d'aller vers ça,  
14 j'aurais pris ce chemin-là. Mais, semble-t-il, que  
15 pour moi ça avait été réglé autrement puis ça... je  
16 vais être honnête, ça m'avait satisfait à ce  
17 moment-là. Puis je ne voyais pas comment le  
18 prouver, hein, pour moi, c'était très difficile.  
19 C'est sûr que les polices, après m'ont dit :  
20 « Bien, il aurait pu y avoir les preuves, les... au  
21 niveau des marques des doigts, et caetera », là on  
22 parlait...

23 Q. **[90]** Est-ce que vous aviez encore l'enveloppe à ce  
24 moment-là?

25 R. Bien, non, là, je l'ai remise déjà à monsieur  
26 Vaillancourt.

27 Q. **[91]** Non, non, mais, je veux dire, au moment où il  
28 pourrait être question...

29 R. Ah! non, non, non, ça c'est bien après, là. C'est  
30 bien, bien après, là.

31 Q. **[92]** Oui, mais sur le moment, là, vous avez  
32 l'enveloppe entre les mains, vous avez donc une  
33 forme de preuve. Vous le dites, peut-être qu'il y a  
34 des empreintes digitales sur l'enveloppe?

1 R. Ah! oui, mais ça c'est les policiers qui m'ont dit  
2 ça après, là, qu'il aurait pu y avoir ça, là. Non,  
3 moi, sincèrement, là, après ça c'était... non,  
4 c'était monsieur... c'était Georges Boudreault,  
5 pour moi, qui réglait ça.

6 Q. **[93]** Parfait. Cette période, deux mille deux  
7 (2002), deux mille... je dis, deux mille trois  
8 (2003), mais en tout cas, qui suit immédiatement  
9 après l'événement, vous avez...

10 R. Oui.

11 Q. **[94]** ... des discussions. Est-ce qu'après ça, ça  
12 reste lettre morte, il y a...

13 R. On n'en parle plus jamais.

14 Q. **[95]** Est-ce qu'il va venir un moment où on va en  
15 reparler?

16 R. On en reparle en deux mille dix (2010). On est  
17 déjà, là, pas mal dans les grandes discussions au  
18 niveau, est-ce qu'il va y avoir une commission  
19 d'enquête? Est-ce qu'il n'y aura pas de commission  
20 d'enquête? Marteau est déjà pas mal... Marteau est  
21 là. Il y a plusieurs choses, il y a beaucoup de  
22 pression au niveau politique à ce moment-là, pour  
23 la commission d'enquête.

24 Q. **[96]** Petite question avant que vous ne continuiez.  
25 Dans l'intervalle...

26 R. Oui.

27 Q. **[97]** ... entre deux mille deux (2002) et deux mille  
28 dix (2010), est-ce que vous avez reçu des... est-ce  
29 qu'il y a eu des tentatives de prises de contact de  
30 monsieur Vaillancourt...

31 R. Non.

32 Q. **[98]** ... un suivi de sa part là-dessus?

33 R. Non, jamais, jamais, jamais. Jamais aucun retour,  
34 jamais aucun... jamais parlé de ça. Jamais même

1 fait sous-entendre que je lui devais quoi que ce  
2 soit. Jamais, du tout, du tout. Même dans les  
3 dossiers, je peux vous dire que c'était pas mal bec  
4 et ongles avec le maire Vaillancourt dans bien des  
5 dossiers, on ne voyait pas de la même façon le  
6 développement.

7 Q. [99] D'accord. Donc, excusez-moi, je vous laisse  
8 retourner à deux mille dix (2010).

9 R. Donc, en deux mille dix (2010), on est au mois de  
10 novembre, monsieur Christian Latreille d'Enquête,  
11 me contacte et me dit qu'il aimerait me rencontrer.  
12 Il voulait me poser des questions au niveau de la  
13 construction à Laval, au niveau de, je pense, la  
14 440 ou les terrains sur le bord de la 440. Puis là,  
15 j'avise, moi, les gens comme c'est normal, j'avise  
16 les gens du whip qu'il y a un journaliste qui veut  
17 me rencontrer. Surtout, bon, monsieur Latreille,  
18 l'Enquête, on sait toujours que quand ça touche la  
19 politique lavalloise on fait attention.

20 Donc je rencontre monsieur Latreille le  
21 jeudi matin, la date je pense c'est le dix (10) je  
22 pense, si je ne me trompe pas, ou le onze (11)  
23 novembre, dans ces dates-là. Je rencontre monsieur  
24 Latreille et, rapidement, il fait une petite  
25 introduction générale sur pourquoi il voulait me  
26 voir puis finalement il dit, dans le vif du sujet  
27 là : « Voici pourquoi je veux vous rencontrer. Il y  
28 a des témoins qui nous ont dit, puis c'est à votre  
29 honneur Monsieur Auclair, que le maire vous aurait  
30 tendu une enveloppe, mais vous l'aviez refusée.  
31 Donc... » et il dit : « Bon, quand vous étiez  
32 député, le maire a essayé de vous donner une  
33 enveloppe puis vous avez refusé, c'est à votre  
34 honneur. Donc j'ai besoin, confirmez-moi, j'ai un



1 autre député ou ex-député qui va venir, qui a déjà  
2 donné sa version. » et là, comme on dit, il beurre  
3 épais comme quoi là, « vous allez être un héros,  
4 vous allez sortir, vous allez voir, puis ce n'est  
5 que du positif. » et il me dit toujours : « Bien  
6 quand vous étiez député. Quand vous étiez  
7 député. ». Moi je dis « Monsieur Latreille,  
8 j'étais... le maire ne m'a jamais offert  
9 d'enveloppe quand j'étais député », mais je ne vais  
10 pas plus loin que ça dans mes discussions avec lui.

11 J'ai un attaché politique qui est là, qui  
12 est un attaché politique au niveau des  
13 communications et, bon, il re-phrased toujours la  
14 même question en disant : « Bien, écoutez, quand  
15 vous étiez... Moi, j'ai des personnes qui  
16 confirment que le maire vous a offert une enveloppe  
17 quand vous étiez député, mais vous auriez refusé. »  
18 puis il continue toujours là-dessus puis moi je  
19 dis : « Écoutez, jamais le maire ne m'a offert quoi  
20 que ce soit quand j'étais député. ». Puis ça a été  
21 très clair puis je peux le confirmer, je le  
22 confirme encore. Jamais, jamais quand j'étais  
23 député le maire ne m'a jamais rien offert. Sauf  
24 que, oui, comme bon politicien, j'ai joué avec les  
25 mots. Ça n'a jamais été quand j'étais député,  
26 c'était quand j'étais candidat.

27 Après que monsieur Latreille ait dit :  
28 « Bon, je vais aller vérifier mes sources. », après  
29 ça moi je le rappelle, à peu près une demi-heure  
30 plus tard, j'avais un malaise, je n'étais pas, puis  
31 là je l'appelle. Je lui dis : « Bien, écoutez,  
32 Monsieur Latreille, vous avez mal formulé votre  
33 question. Vous avez mal posé la question. », j'ai  
34 dit « Jamais le maire m'a offert d'enveloppe quand

1 j'étais député. » puis on discute un peu. Je dis  
2 « Écoutez... » je dis « Si vous aviez posé la  
3 question quand j'étais candidat, là, je pourrais  
4 vous confirmer. Mais pas quand j'étais député. ».  
5 C'est peut-être un jeu de mots, ça a l'air peut-  
6 être anodin, mais bon, écoutez, moi je suis, ça  
7 fait déjà huit ans que je fais de la politique puis  
8 on s'entend très bien, nous autres, on a toujours  
9 eu comme approche les journalistes ce n'est pas tes  
10 amis, ce n'est pas tes « chums », puis ils ne sont  
11 pas là pour te faire plaisir. Donc, tu fais  
12 attention puis tu dis ce que tu as à dire, tu  
13 réponds à leurs questions, tu n'en réponds pas  
14 plus. ».

15 Q. **[100]** Pourquoi vous avez changé de... je veux dire,  
16 monsieur Latreille a quitté votre bureau.

17 R. Oui.

18 Q. **[101]** Il est allé faire ses vérifications. Qu'est-  
19 ce qui vous pousse à le rappeler?

20 R. Peut-être parce que j'avais, je ne sais pas, c'est  
21 un sentiment de dire « bien, regarde, il faut que  
22 ça sorte. » pour moi, indirectement, il va le  
23 savoir puis, écoutez, moi c'est quelque chose que  
24 j'avais déjà, quand je vous disais tantôt, moi,  
25 j'avais déjà dix (10) ans, je m'étais donné dix  
26 (10) ans pour faire de la politique. J'arrivais pas  
27 mal à l'échéance de mon dix (10) ans, j'étais déjà  
28 en réflexion, j'avais déjà commencé des étapes pour  
29 peut-être trouver un emploi, sortir de la  
30 politique. J'avais déjà ma lettre du juriconsulte),  
31 moi, qui m'autorisait à travailler, j'avais tout  
32 fait mes vérifications si je voulais commencer à  
33 faire d'autres choses.

34 Et donc j'avais pris... Donc déjà j'étais

1 en cheminement et, pour moi, écoutez, c'était comme  
2 un peu, c'était rendu gros là, tout ce qu'on  
3 entendait sur la construction. Déjà, il commençait  
4 à y avoir du monde puis, bon, peut-être que  
5 monsieur Latreille a réussi à me toucher en disant  
6 « Bien, regarde, ça va, tu vas faire quelque chose,  
7 tu vas accomplir quelque chose en faisant ça. »  
8 donc j'ai dit : « Écoutez, moi, ce n'était pas  
9 quand j'étais député, c'était quand j'étais  
10 candidat. » et là on a des discussions. Lui, il  
11 voulait que j'aille à la TV, moi je n'étais pas  
12 prêt à aller à la télévision. Je n'étais pas prêt à  
13 faire, vous savez c'est un peu une drôle de  
14 situation. Moi, je n'ai jamais été préparé à faire  
15 ça, on dit toujours les députés d'arrière-banc.  
16 Mais les députés d'arrière-banc tu peux, je pense  
17 que j'ai fait un bon travail de parlementaire,  
18 j'étais capable de défendre des points, mais les  
19 médias ce n'était pas mon monde. Puis je n'étais  
20 pas à l'aise, puis ce n'était pas ça que je  
21 voulais. Donc je ne voulais pas être devant la TV  
22 puis en plus je connaissais un petit peu la jungle  
23 de l'Assemblée nationale puis si tu parles à un,  
24 crois-moi que les autres vont te ramasser puis là  
25 tu pars dans une spirale, tu ne t'en sauves pas.

26 Donc, j'ai pris la décision que j'ai dit à  
27 monsieur Latreille que j'allais confirmer, que  
28 j'allais sortir, mais avec également la preuve que  
29 la personne, son autre député témoin, allait  
30 également valider. Parce que moi, je m'attendais,  
31 là, je savais très bien qu'en ouvrant cette porte-  
32 là, tout ce que je n'ai pas voulu vivre en deux  
33 mille deux (2002), je savais très bien que j'allais  
34 le vivre, là, je pensais, j'étais très conscient, à

1 ce moment-là, que le maire Vaillancourt aurait  
2 utilisé tous les moyens pour m'écraser et ça, pour  
3 moi, c'était clair dans mon esprit, là, je savais  
4 très bien que je m'en allais... que j'allais  
5 frapper un gros mur, là, mais bon, je ne pensais  
6 pas que c'était si gros que ça, mais j'avais pris  
7 cette décision-là.

8 Q. **[102]** On va y venir dans un instant à ça, mais  
9 juste avant, là, quand vous parlez aux  
10 journalistes...

11 R. Oui.

12 Q. **[103]** ... la version que vous leur donnez...

13 R. Oui.

14 Q. **[104]** ... ce n'est pas exactement la version que  
15 vous venez de nous raconter?

16 R. Non.

17 Q. **[105]** Il y a des différences?

18 R. Il y a quelques différences, oui. Puis encore là,  
19 c'est des jeux de mots, parce que quand moi,  
20 j'ai... bon, premièrement, suite à ma discussion  
21 avec monsieur Latreille, on me fait bien comprendre  
22 que les gens en cause, donc Georges Bourdreault,  
23 c'est choses... les personnes qui auraient pu, au  
24 parti, à ce moment-là, être au courant, là, on me  
25 fait bien comprendre qu'eux autres, là, ils ne se  
26 souviennent de rien. Eux autres, là, c'est comme ce  
27 n'est jamais arrivé ou ils ne s'en souviennent pas,  
28 en tout cas.

29 Donc, là, je commence à me sentir pas mal  
30 isolé au niveau de même de mon parti politique. Et  
31 je me dis... là, je me fais quand même préparer par  
32 le bureau du whip, on prépare la présentation parce  
33 que moi, je sais que, bon, le lundi soir, il y a la  
34 couverture par monsieur Latreille, là, on le sait,

1 c'est rendu public le lundi soir, que c'est  
2 monsieur Serge Ménard, là, qui sort publiquement,  
3 qui annonce qu'en telle année, il avait refusé une  
4 enveloppe et moi, c'est prévu que le lendemain  
5 matin, autour de neuf heures et demie (9 h 30),  
6 neuf heures (9 h), j'allais faire une déclaration  
7 dans le « hot room » à l'Assemblée Nationale, que  
8 j'allais dire, également, ma version des choses.

9 Mais encore là, très, très pointu, parce  
10 que bon, ça ne me tente pas, moi, de rentrer dans  
11 les détails, parce que je sais très bien qu'à ce  
12 moment-là, même mentionner que j'ai remis  
13 l'enveloppe au parti, le parti, très directement ou  
14 indirectement, me fait bien comprendre qu'eux  
15 autres, ils ne se souviennent de rien puis regarde,  
16 « C'est ton problème, ce n'est plus le mien », puis  
17 on le sait très bien. C'est là que j'ai bien  
18 compris que la politique, c'est vraiment la  
19 politique et le côté, là... un député, ça passe  
20 puis ça passe. Tandis que le parti... les partis  
21 sont là pour rester. Donc là, je sens très bien,  
22 une chance que j'ai quelques amis qui sont...  
23 quelques collègues qui sont quand même très bons  
24 supports mais, donc, je fais ma déclaration et  
25 encore là, je joue un petit peu sur les mots, moi,  
26 je dis : « Bien écoutez, moi, je n'ai jamais touché  
27 au contenu. Jamais personnellement touché au  
28 contenu ». Je n'ai jamais touché le contenu, puis  
29 c'est vrai. Donc... puis moi, les journalistes ne  
30 m'ont pas...

31 Q. [106] Vous étiez plus subtil que ça parce que, ce  
32 que vous dites, corrigez-moi si je me trompe...

33 R. Oui, allez-y, allez-y.

34 Q. [107] ... c'est que vous utilisez un phrasé qui

1 vous permet d'éviter de mentionner le fait que vous  
2 avez pris l'enveloppe?

3 R. Oui, moi, que je suis sorti du bureau...

4 Q. **[108]** Mais vous vous exprimez comment, exactement?

5 R. Écoutez, ce n'est pas... je n'ai pas ma déclaration  
6 formelle devant moi, puis ce n'est pas tout clair  
7 devant moi, mais c'est comme, je dis : « Écoutez,  
8 moi, le maire m'a tendu l'enveloppe, je n'ai jamais  
9 accepté le contenu de l'enveloppe et »...

10 Q. **[109]** Est-ce que ça se pourrait que ce soit quelque  
11 chose de l'ordre de : « Je n'ai jamais accepté  
12 d'argent »?

13 R. Oui. Oui, ça se peut que ça soit ça. Ça se peut que  
14 j'aie... argent ou contenu...

15 Q. **[110]** Que toute notion d'enveloppe est évacuée,  
16 là...

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[111]** ... dans votre déclaration initiale?

19 R. Oui. Pour moi, c'est ça, le contenu, quand je dis  
20 le contenu, là, c'était ça. En tout cas, dans mon  
21 impression, j'ai toujours considéré que malgré le  
22 fait que le maire disait que c'était des pamphlets,  
23 là, pour faire du porte-à-porte, là, que c'était...  
24 c'était vraiment de l'argent. Donc, moi, je fais  
25 cette déclaration-là le matin et donc, pour moi,  
26 c'est... puis je ne réponds pas vraiment à d'autres  
27 questions, je me... je fais cette déclaration-là  
28 puis je sens déjà que le parti, au niveau de  
29 l'Assemblée Nationale, là, ce n'est pas fort, là.

30 Q. **[112]** Là, on est le quinze (15) novembre. Est-ce  
31 que dans l'intervalle, vous avez eu des contacts  
32 avec qui que ce soit d'autre au sujet de ce qui va  
33 venir?

34 R. Oui. Oui, si vous faites référence au samedi, le...

1 Q. **[113]** Le treize (13) novembre.

2 Q. **[114]** ... le treize (13) novembre, bien oui,  
3 j'avais une activité. C'était le Bal Viennois, qui  
4 était une activité à Laval, une levée de fonds pour  
5 la Commission scolaire de Laval et ma fille était  
6 débutante. Et j'apprends, le samedi matin, que  
7 madame Courchesne ne peut pas se présenter à  
8 l'événement et donc, c'est moi qui ai l'honneur  
9 d'être à la table d'honneur, à cette table  
10 d'honneur-là, et en plus j'ai l'honneur d'être à la  
11 table d'honneur avec le monsieur Vaillancourt.  
12 Donc, moi je sais déjà qu'est-ce qui s'en vient,  
13 et...

14 (10:27:15)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[115]** Attendez.

17 R. Oui.

18 Q. **[116]** C'est quand, cette...

19 R. Le samedi. Le samedi soir.

20 Q. **[117]** Donc, c'est avant ou après que vous ayez...

21 R. Avant la conférence de presse.

22 Q. **[118]** Avant la con...

23 R. Oui.

24 Q. **[119]** Avant que vous dénonciez publiquement...

25 R. Bien oui, mais moi j'avais déjà dénoncé à monsieur  
26 Latreille. J'avais déjà tout dit l'his... J'avais  
27 confirmé à monsieur Latreille les dires comme quoi,  
28 là...

29 Q. **[120]** Mais le papier n'était pas encore sorti.

30 R. Non. Non.

31 Q. **[121]** O.K.

32 R. Exact. Exact. Je n'avais pas fait ma déclaration le  
33 mardi matin. Et donc, le soir même, j'ai donc  
34 l'événement, je suis à la table d'honneur avec

1 monsieur Vaillancourt, et j'ai... Bon, pour ceux  
2 qui me connaissent un petit peu, j'ai un petit côté  
3 baveux. Je ne le cache pas, ça a été... Et j'ai  
4 laissé entendre à monsieur le maire qu'il y avait  
5 des enquêtes sur lui, qu'il y avait des rumeurs  
6 comme quoi il aurait donné des enveloppes, puis que  
7 moi on m'avait approché, puis que moi j'avais... un  
8 peu comme j'avais dit, comme ce que monsieur  
9 Latreille avait dit, comme quoi, quand j'étais  
10 candidat, j'ai dit : « Monsieur le Maire »... Puis  
11 là il me pose des questions. Il dit : « Qu'est-ce  
12 que tu as répondu? J'ai dit, bien moi, comme  
13 candidat, j'ai toujours répondu comme quoi vous ne  
14 m'avez jamais... comme député, pardon, j'ai  
15 toujours dit que vous ne m'aviez jamais offert  
16 d'enveloppe, jamais offert aucune donation, puis,  
17 j'ai dit, c'est tout à fait vrai comme député. »  
18 Mais j'ai... C'est la première fois que je peux  
19 vous dire que j'ai vu monsieur Vaillancourt plus  
20 nerveux. Moins détendu. Il a passé pas mal le reste  
21 de la soirée sur son BlackBerry, et même il m'a  
22 reparlé, après ça, en me disant : « Bien, c'est  
23 quoi exactement? » Pour me faire reconfirmer un peu  
24 ce que j'avais dit à monsieur Latreille. Comme quoi  
25 je n'avais jamais, de mon côté, je n'avais jamais  
26 reçu d'offre d'enveloppe alors que j'étais député.

27 Et, donc c'était, je ne sais pas, peut-être  
28 un petit baume de ma part de le voir, là, aussi...  
29 se démerder de même, là, mais oui. C'est un peu un  
30 drôle de sentiment, vous allez dire que c'est une  
31 drôle de réalité, mais pour moi c'était une petite  
32 revanche, là. Je savais que tout ce que j'allais  
33 vivre, de toute façon, je m'y attendais. Donc,  
34 c'était un petit moment pour moi.



1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[122]** Vous avez eu des nouvelles de monsieur  
3 Vaillancourt par la suite?

4 R. Non. Pas de lui... Pas... Bien oui. Oui, par une  
5 mise en demeure. Mais, au préalable, le lundi, en  
6 après-midi, juste avant que je quitte pour Québec,  
7 son directeur de ca... Je pense que c'était son  
8 directeur de cabinet. Je ne sais pas si c'était ce  
9 rôle-là qu'il jouait. Monsieur Lafleur m'appelle  
10 pour me recon... pour me dire que là il avait été  
11 avisé que la nouvelle sortait, et qu'il allait y  
12 avoir monsieur... En tout cas, que monsieur Ménard  
13 allait sortir, et que, également, il voulait  
14 reconfirmer un peu ce que moi j'avais dit. Comme  
15 quoi je n'avais jamais eu d'enveloppe, là, ou  
16 d'offre d'enveloppe alors que j'étais député. Donc,  
17 c'est le seul commentaire après ça.

18 Q. **[123]** Le lendemain, c'est là que l'article de  
19 monsieur Latreille paraît en ce qui vous concerne?

20 R. Bien, le soir même. Le lundi soir même, là monsieur  
21 Latreille sort et fait son annonce comme quoi il y  
22 a un autre député... Je ne sais pas s'il me nomme à  
23 ce moment-là, je vais être honnête avec vous, là,  
24 ça, je ne me souviens pas trop. Je sais que moi, le  
25 lendemain, j'ai annoncé que j'avais ma conférence  
26 de presse. Donc, je pense que les gens étaient  
27 capables de faire un pour un, là. En tout cas, s'il  
28 ne l'a pas dit... Je présume qu'il l'avait dit,  
29 mais cette suite d'événements-là n'est pas très  
30 claire dans mon esprit.

31 Q. **[124]** Vous avez mentionné il y a deux secondes que  
32 vous avez reçu éventuellement une mise en demeure  
33 de monsieur Vaillancourt?

34 R. Oui.

1 Q. **[125]** Est-ce que cette mise en demeure s'est fait  
2 attendre?

3 R. Oh non! Oh non! C'est comme si elle était déjà  
4 prête. Ça n'a pas été long. Le soir même, on  
5 m'avait dit que j'allais avoir une mise en demeure  
6 pour me rétracter. D'ailleurs, c'est là-dedans  
7 qu'il avait mentionné comme quoi qu'il se gardait  
8 tous les moyens possibles et imaginables pour me  
9 poursuivre, moi et monsieur Ménard.

10 Q. **[126]** Madame Blanchette, peut-être si vous pouvez  
11 afficher le document à l'onglet 1?

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous allez la produire? C'est la pièce  
14 754.

15

16 78P-754 : Mise en demeure envoyée par Gilles  
17 Vaillancourt à Vincent Auclair

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Si on descend un petit peu dans le...

21 Q. **[127]** Est-ce que c'est bien la mise en demeure que  
22 vous avez reçue à l'époque?

23 R. Tout à fait. Oui. Oui.

24 Q. **[128]** Et donc vous êtes mis en demeure, comme on  
25 peut le voir, de vous rétracter?

26 R. Oui. Et c'est de là qu'il fait mention, d'ailleurs,  
27 de la discussion avec monsieur Pierre Lafleur, là,  
28 comme quoi je n'ai jamais reçu d'enveloppe, et,  
29 sauf qu'il ne fait pas la distinction entre le fait  
30 que, député et candidat. Mais c'était vraiment...  
31 C'est... Oui, c'est complet.

32 Q. **[129]** Et on vous annonce qu'à défaut de vous  
33 rétracter, des poursuites pourraient suivre.

34 R. Oui. Tout à fait.

1 Q. **[130]** Bon. Est-ce que ces poursuites ont suivi  
2 éventuellement?

3 R. Finalement, non. Ça a terminé presque un an après  
4 l'événement, comme quoi il a mentionné... il a  
5 avisé comme quoi il ne me poursuivrait pas. Ça a  
6 été vraiment un an. Il s'est donné vraiment un  
7 délai presque complet d'un an. Il y a eu beaucoup  
8 de tentatives pour essayer de me faire... de  
9 demander que je me rétracte, il y a eu beaucoup de  
10 tentatives de... mais toujours, toujours... il m'a  
11 même... bien, regardez, après cette mise en demeure  
12 là, c'est là, quelques jours après que mon père a  
13 perdu tous ses dossiers de Ville de Laval. Il s'est  
14 fait retirer, même, les mandats qu'il avait à ce  
15 moment-là. C'est...

16 Q. **[131]** Vous avez déjà mentionné ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[132]** On peut mettre à l'écran le deuxième  
19 document...

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 Vous le produisez, Maître?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Que je vais produire aussi. Qui n'est pas dans  
24 le... mais que vous avez reçu, Madame Blanchette,  
25 je pense, plus récemment, qui est un historique des  
26 factures payées aux fournisseurs de la Ville de  
27 Laval concernant... si on peut voir, concernant une  
28 entreprise appelée Auclair et Chartrand, entre  
29 deux... premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille six (2006)  
30 au treize (13) juin deux mille treize (2013).

31

32 78P-755 : Honoraires payés au cabinet de  
33 notaires Auclair et Chartrand par la  
34 Ville de Laval entre 2006 et 2013

1 Q. **[133]** Auclair et Chartrand, c'est bien l'étude de  
2 notaires votre père?

3 R. C'est l'étude de mon père.

4 Q. **[134]** Et si on va à la quatrième page, par exemple,  
5 on voit qu'il y a quand même un certain nombre  
6 de... en deux mille neuf (2009), là, septembre...  
7 juin, juillet, septembre deux mille neuf (2009), il  
8 y a un certain nombre de montants qui sont versés.  
9 Et, si on va deux pages plus loin, qu'on descend  
10 jusqu'en bas, qu'il y a un dernier paiement le neuf  
11 (9) janvier... neuf (9) novembre deux mille dix  
12 (2010). Et que, si on continue à faire le tour des  
13 pages, les pages qui suivent, par la suite jusqu'à  
14 aujourd'hui, plus aucun mandat ou, en tout cas,  
15 plus aucune somme n'a été versée à Auclair et  
16 Chartrand en rapport avec des mandats accordés par  
17 la Ville de Laval à l'étude Auclair et Chartrand.  
18 Est-ce que vous suggérez que c'est une réaction  
19 directe... c'est votre impression que c'est une  
20 réaction directe de...

21 R. Ah! c'est automatique, oui. C'est les commentaires  
22 que des personnes... oui, pour moi c'est clair.

23 Q. **[135]** Donc, il y a des gens qui vous ont fait  
24 part...

25 R. Ah! c'était... même mon père a dit : « Écoute,  
26 c'est automatique », il a même eu les mentions  
27 comme quoi il se fait retirer tous ses mandats.  
28 C'était automatique.

29 Q. **[136]** Donc, cette attaque contre... bien, « cette  
30 attaque » ou ce qui est perçu comme une attaque par  
31 le maire Vaillancourt fait l'objet ou se voit  
32 répondre de sa part par, d'une part, menace de  
33 poursuites judiciaires...

34 R. Oui.

1 Q. **[137]** ... et, d'autre part, un certain nombre de  
2 (inaudible) vos proches, là, d'un point de vue  
3 commercial?

4 R. Oui.

5 Q. **[138]** Est-ce que vous avez eu l'occasion de  
6 reparler au maire Vaillancourt par la suite?

7 R. Une seule fois, lors d'un événement avant Noël, où  
8 c'était...

9 Q. **[139]** La même année, toujours en deux mille dix  
10 (2010)?

11 R. Oui, toujours la même année, deux mille dix (2010).  
12 Je quitte un événement, qui est le Noël magique des  
13 pompiers, à Laval, et je quitte cet événement-là et  
14 le maire fait un détour pour... il ne me regarde  
15 pas pendant tous les moments, on est vraiment là,  
16 éloigné l'un de l'autre. Moi, je quitte et je vais  
17 chercher mon manteau, quand je sors le maire vient  
18 me voir en me disant : « Écoute, prends le temps...  
19 tu prendras le temps des fêtes pour y penser puis  
20 on se reparlera au mois de janvier. J'ai dit,  
21 écoutez, Monsieur le Maire, on n'a rien à se dire  
22 puis on n'aura rien à se dire... là aujourd'hui  
23 puis on a rien à se dire à ce moment-là », puis ça  
24 a fini là. Ça a terminé la discussion que j'ai eue  
25 avec le maire Vaillancourt.

26 Q. **[140]** Est-ce qu'il vous a réitéré votre désir que  
27 vos rétractions... son désir, pardon, que vous vous  
28 rétractiez?

29 R. Pas directement, non.

30 Q. **[141]** D'accord. Comment vous... vous,  
31 personnellement, est-ce que vous avez senti,  
32 disons, que vous étiez perçu, sur la scène  
33 lavalloise, à défaut d'un meilleur terme, là...

34 R. Bien, j'ai donné l'expression, « persona non

1 grata » à Laval, et c'était vraiment ça. Du jour au  
2 lendemain, j'étais... je n'étais plus invité à  
3 aucun événement. Dès qu'il y avait des événements  
4 qu'on peut dire Ville, que ce soit... puis, vous  
5 savez, dans la vie d'un député, les activités  
6 concrètes sur le terrain, ça veut dire les  
7 organismes, les événements avec la population, même  
8 si... on est au provincial, donc ce n'est pas nous  
9 généralement qui faisons beaucoup d'événements.

10 Donc c'est beaucoup plus la ville qu'il y a  
11 dans des événements, des fêtes de quartier et tout  
12 ça. Donc le message était clair, je n'étais plus  
13 invité puis même on me faisait très bien comprendre  
14 que je n'étais pas le bienvenu. Même des fois, même  
15 dans des événements provinciaux il fallait que je  
16 mette presque mon gouvernement au pied du mur en  
17 disant : « Écoutez là, c'est le maire ou c'est  
18 moi. ». J'ai dit : « Moi, je ne peux pas, vous ne  
19 pouvez pas inviter le maire puis ne pas  
20 m'inviter. » puis j'ai dit : « Moi, je ne serai pas  
21 à la même place que le maire. » c'était très clair  
22 dans mon esprit. Je ne partagerai pas la même scène  
23 que le maire Vaillancourt.

24 C'était, il y a eu un événement, puis ça a  
25 été tellement un grand malaise que ça a confirmé  
26 pourquoi je ne voulais pas être là puis pourquoi je  
27 n'avais plus ma place là, de toute façon. Donc un  
28 événement où le maire prend parole et il présente  
29 tout le monde dans la salle, tous les conseillers,  
30 tous les députés, et jamais, jamais, même pas  
31 mentionné une seconde mon existence. Puis je peux  
32 comprendre, écoutez là, il m'en veut à mort puis  
33 c'est correct, c'est réciproque dans le sens que  
34 moi, j'avais brisé sa réalité là, puis j'étais vu

1 vraiment comme un ennemi à abattre.

2 Q. **[142]** Est-ce que ça fait partie des éléments, je  
3 pense que vous l'avez mentionné au début, mais je  
4 veux juste confirmer, qui ont motivé votre  
5 décision?

6 R. Ah! C'est sûr et certain que ça, ça a vraiment été  
7 la dernière goutte qui a fait en sorte que non, je  
8 quittais le monde de la politique parce que  
9 c'était... Quand tu es député puis que tu es  
10 présent puis que le but dans le fond, c'est d'être  
11 présent dans le comté, c'est pour voir les  
12 organismes, voir les gens, tu ne veux pas avoir de  
13 frictions puis tu ne veux pas non plus mettre les  
14 organismes, les organismes se faisaient presque  
15 dire : « Bien regarde là, si tu es là ou si tu  
16 participes, ils vont nous couper. On va avoir un  
17 effet là, il va y avoir des effets clairs et nets  
18 dans des événements. » Donc moi je ne veux pas  
19 nuire à mes organismes. Les organismes vont  
20 continuer bien après moi et c'était vraiment mon  
21 approche donc, écoutez, moi, la seule chose que je  
22 peux vous dire de positif que ça m'a donné c'est  
23 que j'ai eu, à ce moment-là, j'ai commencé à avoir  
24 des weekends. Donc c'était le seul côté positif que  
25 je pouvais voir de cette réalité-là. Mais à part de  
26 ça, c'était toujours dès qu'il arrivait quelque  
27 chose, dès qu'il y avait un dossier qui se passait  
28 à Laval, c'était des frictions, c'était toujours  
29 des malaises.

30 Q. **[143]** Là, on a discuté un peu dans cette, moi je  
31 vous ai laissé aller puis on a regardé les  
32 réactions de monsieur Vaillancourt, mais les  
33 réactions de monsieur Vaillancourt sont par rapport  
34 à une version de votre témoignage ou de votre

1 histoire...

2 R. Oui.

3 Q. [144] ... qui n'est pas exactement celle que vous  
4 avez donné aujourd'hui.

5 R. Oui.

6 Q. [145] Pour quelle raison vous avez éventuellement  
7 décidé de modifier...

8 R. De ne pas tout dire? À la sortie c'est que, un, je  
9 ne sentais pas le support de mon parti. Comme je  
10 vous ai dit, une chance que j'avais quelques  
11 collègues qui étaient là, mais je ne sentais pas le  
12 support de mon parti, en tout cas le parti, la  
13 machine, là. Je ne parlerai pas des collègues  
14 députés. Mais je ne sentais pas le support, je  
15 sentais vraiment que j'étais complètement abandonné  
16 à ce niveau-là et, pour moi, c'était trop. C'était  
17 trop de faire face aux deux.

18 Si en plus, si je quittais... parce que les  
19 gens, j'ai lu plein d'affaires après ça dans les  
20 journaux comme quoi qu'il y a quelqu'un au Parti  
21 qui disait que j'avais laissé entendre que, moi, je  
22 quitterais pour aller rejoindre l'ADQ. Voyons donc.  
23 J'ai dit « C'est complètement des âneries ces  
24 affaires-là. » et que j'aurais menacé de  
25 démissionner. Écoutez, le plus grand malheur que  
26 j'aurais eu, moi, moi je ne voulais pas  
27 démissionner, je ne voulais pas... Premièrement,  
28 vous savez qu'est-ce que ça signifie démissionner  
29 dans un comté? Ça veut dire une partielle, ça veut  
30 dire des frais majeurs et pour moi, malgré le fait  
31 que je n'avais pas tout dit l'ensemble de... Je  
32 n'avais pas fait quelque chose de mal. Moi, pour  
33 moi, j'avais refusé la réalité avec le maire  
34 Vaillancourt.



1                   Donc, et la seule personne, l'impression  
2 que j'avais, la seule personne qui payait le prix  
3 en ce moment, puis c'était un peu ce que j'avais  
4 peur en deux mille deux (2002), puis j'ai bien  
5 compris que c'était au moins, mes craintes étaient  
6 fondées, c'est que la seule personne qui paierait  
7 le prix c'était moi. C'était facile, mais le seul  
8 avantage, entre guillemets, que j'avais, c'est que  
9 le gouvernement n'était pas majoritaire beaucoup.  
10 On était soixante-quatre (64) députés, je pense, à  
11 ce moment-là. On n'avait pas la... donc il y avait  
12 aussi cette réalité-là politique qui fait... « Ils  
13 vont me laisser tranquille. ». Au moins, en tout  
14 cas, je n'avais pas réfléchi à ce moment-là qu'ils  
15 pourraient même me demander de démissionner. Moi,  
16 j'avais l'impression que mon parti m'aurait  
17 soutenu. Sincèrement...

18                   10:41:43

19                   LA PRÉSIDENTE :

20                   Q. **[146]** Comment vous faites pour dire que votre parti  
21 ne vous soutenait pas?

22                   R. Bien, dans les discussions que j'ai eues avec  
23 certaines personnes au Parti, quand j'ai dit :  
24 « Écoutez, là. », j'ai dit : « Il va y avoir telle  
25 chose qui va être annoncée là dans le, disons avec  
26 monsieur Latreille, le lundi ou le mardi. », et  
27 moi, j'ai réitéré, j'ai dit « Écoutez, j'ai tout  
28 donné. C'est Georges Boudreault puis c'est Georges  
29 Boudreault. » puis eux-autres après ça me disent  
30 qu'ils ont vérifié avec... ils me rappellent, ils  
31 me reparlent quelque temps après en me disant :  
32 « Bien écoutez, on a vérifié avec Georges  
33 Boudreault, puis il ne se souvient de rien. Il n'y  
34 a personne qui ne se souvient de rien ». Donc, et

1 c'est comme un message, pour moi, c'est clair, là,  
2 le parti m'a totalement abandonné, à ce moment-là,  
3 en disant : « Bien regarde, là, c'est sûr et  
4 certain que nous autres, on n'ira pas  
5 publiquement »... moi, le message que j'ai c'est :  
6 « Regarde, nous autres, on n'ira pas te défendre  
7 publiquement ». C'est comme ça que je le perçois.  
8 Et là, c'est ce sentiment-là que j'ai. Il n'y a  
9 personne du parti qui m'appelle, il n'y a personne  
10 qui me soutient, là, il n'y a personne, vraiment,  
11 là... c'est une grosse machine le Parti Libéral,  
12 quand même, là. Ce n'est pas un petit parti, donc,  
13 pour moi, je m'attendais à ce que... d'avoir le  
14 support du parti. Que les gens se tiennent puis que  
15 le... bon, écoutez, c'est peut-être très naïf, là,  
16 hein, écoutez, moi, je suis peut-être très naïf  
17 dans ma vision de la politique, mais tu défends des  
18 idéologies, tu défends des gens puis tu défends ton  
19 parti. C'est ça, la politique. Et pour moi, je  
20 m'attendais à ce que le parti, également, me  
21 soutienne.

22 Q. **[147]** Ma question, en fait, était plutôt - je suis  
23 bien content de vous entendre vous expliquer sur la  
24 raison pour laquelle vous avez un peu trafiqué la  
25 déclaration initiale - mais vous avez  
26 éventuellement décidé de revenir.

27 R. Oui.

28 Q. **[148]** À la version plus exacte.

29 R. Oui, parce que comme je vous disais, il y avait...  
30 la grosse inquiétude que j'avais, c'est la  
31 poursuite du maire Vaillancourt, écoutez, moi, je  
32 n'ai pas des moyens de me battre contre Gilles  
33 Vaillancourt, là, moi, je n'ai pas un fond de  
34 guerre puis je n'ai pas personne qui va payer mes

1 frais d'avocats, là. Je suis... l'Assemblée  
2 Nationale ne défend pas mes... tant et aussi  
3 longtemps que moi, je ne suis pas officiellement  
4 poursuivi, l'Assemblée Nationale ne me défend pas.  
5 Donc, si j'ai des frais et tout ça, c'est moi qui  
6 assume tout ça. Donc...

7 Q. [149] Là, je ne vous suis pas trop parce que soit  
8 il y a une poursuite, soit il n'y en a pas.

9 R. Non, mais écoutez, bien c'est ça, mais quand même,  
10 il y a des étapes dans toute une préparation, il  
11 peut y avoir beaucoup de... vous savez, quand vous  
12 savez que vous avez au moins des gens, vous êtes  
13 capable de faire... il y a un coût à se défendre,  
14 aussi, au niveau des avocats et tout ça. Moi, je  
15 n'avais pas les moyens puis je n'avais pas la  
16 force, non plus, comme je vous disais, je me  
17 sentais très isolé pour me défendre face à ça.  
18 Donc, pourquoi j'ai... donc, mon inquiétude,  
19 c'était surtout ça. C'était vraiment la crainte de  
20 se faire poursuivre et tout vivre qu'est-ce qu'il y  
21 a à vivre, là. Et donc, pour moi, je me disais :  
22 « On va régler une chose à la fois. Tant que je  
23 suis encore en fonction, tant que je suis encore  
24 là », donc, au moins je me sens un peu moins seul,  
25 si vous voulez, moins isolé parce qu'après ça, là,  
26 je n'étais vraiment rien contre cette grosse  
27 machine-là.

28 Q. [150] Mais qu'est-ce qui va faire que vous changez  
29 d'avis?

30 R. Le fait que lorsque monsieur Vaillancourt annonce  
31 qu'il ne me poursuivra pas. Ça, pour moi, c'est  
32 comme le... là, on commence à respirer. Et je  
33 rencontre à nouveau, au mois d'avril, mai, les  
34 gens...

1 Q. **[151]** En quelle année?

2 R. En deux mille douze (2012). Donc, après le délai  
3 d'un an, là, en tout cas, moi, j'étais toujours sur  
4 l'impression qu'il avait un an pour décider de me  
5 poursuivre ou pas, après le délai d'un an, donc,  
6 là, je rencontre à nouveau les gens de - je pense  
7 c'est Marteau - et là, volontairement je leur donne  
8 toute... je dis... ils arrivent, premièrement, avec  
9 des questions très claires, aussi, hein, des  
10 questions très claires et là, je leur donne toute  
11 ma version, de A à Z, ce que je viens de vous  
12 livrer aujourd'hui.

13 Q. **[152]** Est-ce que vous aviez rencontré Marteau  
14 auparavant? Vous dites vous rencontrez à nouveau,  
15 j'ai cru comprendre ça.

16 R. Oui, oui, je l'ai rencontré avant et là, encore là,  
17 j'avais joué avec les mots en disant : « Écoutez,  
18 moi je n'ai pas... je n'ai jamais accepté l'argent,  
19 je n'ai jamais accepté l'enveloppe, le contenu de  
20 l'enveloppe », donc, pour moi, c'était, oui,  
21 c'était jouer sur les mots, mais pour moi,  
22 c'était... on ne me posait pas la question, on ne  
23 me disait pas d'aller dans les détails, donc, moi  
24 je suis resté vraiment... puis je vais vous dire,  
25 honnête, j'avais peur que cette déclaration-là s'en  
26 aille si jamais il y avait une poursuite formelle  
27 par le maire Vaillancourt qui avait accès à ça,  
28 mais là, je me voyais encore dans une situation,  
29 comme une sorte de « spin » ou... le parti ne  
30 reconnaît rien, j'ai Gilles Vaillancourt sur le dos  
31 puis là, je suis pas mal isolé. Donc...

32 Q. **[153]** Puis vous avez en plus des déclarations  
33 contradictoires.

34 R. Oui, en plus.

1 Q. **[154]** On s'entend là-dessus, là.

2 R. Oui, tout à fait.

3 Q. **[155]** Qui affectent votre crédibilité.

4 R. Énormément.

5 Q. **[156]** D'accord. Je n'ai pas d'autres questions  
6 pour...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Nous allons suspendre, à ce stade.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Vincent Auclair, vous êtes sous le même  
14 serment.

15 R. Oui.

16 (11:16:27)

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[157]** Rebonjour, Monsieur Auclair. J'ai révisé un  
19 peu mes notes, finalement j'aurais peut-être une ou  
20 deux petites questions de précision à vous  
21 demander.

22 R. Oui.

23 Q. **[158]** Tout à l'heure, vous nous avez donné une  
24 liste de gens à qui vous aviez... avec qui vous  
25 aviez discuté de ce qui s'était produit dans le  
26 bureau du maire Vaillancourt et subséquemment en  
27 deux mille deux (2002). Vous avez mentionné votre  
28 épouse, madame Lalancette, votre père, votre ami et  
29 attaché politique, monsieur Vezeau et un certain  
30 nombre d'autres personnes. Cette liste, cette  
31 énumération de gens avec qui vous avez discuté...

32 R. Oui.

33 Q. **[159]** ... c'est entre quelle période et... entre  
34 quelle date et quelle date?

1 R. Bien, c'est clair qu'à partir de deux mille deux  
2 (2002), ça, c'est sûr. Et par la suite, même après  
3 deux mille dix (2010)... après deux mille dix  
4 (2010) là aussi là, des collègues députés là aussi.

5 Q. **[160]** Non, non. Mais, la liste que vous avez donnée  
6 tout à l'heure.

7 R. O.K. Oui. Bien, c'est pas mal en deux mille deux  
8 (2002) et peut-être deux mille deux (2002), deux  
9 mille... deux mille six (2006) peut-être à peu  
10 près, autour.

11 Q. **[161]** O.K. Tout à l'heure, vous nous avez indiqué  
12 que vous vous étiez senti abandonné par votre parti  
13 puis que c'était la raison pour laquelle vous aviez  
14 décidé peut-être de donner une version telle  
15 qu'elle a été formulée éventuellement, et caetera,  
16 et caetera, et que vous aviez pris un certain  
17 nombre de décisions par la suite. L'impression que,  
18 moi j'ai des suites des médias, c'est que quand  
19 même vous avez obtenu du soutien de la part de  
20 votre chef de parti. Est-ce que je me trompe là-  
21 dessus?

22 R. Non, vous ne vous trompez pas, dans le sens que ça  
23 n'a pas été un soutien immédiat. Mais, mon chef,  
24 monsieur Charest, oui, par la suite a publiquement  
25 dit qu'il me croyait...

26 Q. **[162]** D'accord.

27 R. ... et qu'il me soutenait.

28 Q. **[163]** S'il dit qu'il vous croyait, c'est que vous  
29 en avez discuté avec lui.

30 R. Oui. Par la suite, j'en ai... bien, j'ai eu... il y  
31 a eu la conférence de presse vers neuf heures  
32 trente (9 h 30). Ensuite, on a toujours... avant,  
33 parce que c'était en Chambre, c'est le mardi, donc  
34 conférence de presse. Et ensuite, j'ai rencontré

1 monsieur Charest là après le caucus et de là je lui  
2 ai fait part là que... parce que sur le coup, il  
3 n'était pas vraiment sorti là, il était très... peu  
4 loquace, si on peut dire là, au moment. Et après  
5 ça, je lui ai dit : « Bien, écoutez, Monsieur  
6 Charest, moi... », puis là j'ai raconté l'histoire  
7 puis que, moi, mon intention, ce n'était pas de...  
8 puis je n'ai jamais eu l'intention de mettre le  
9 Parti non plus dans le trouble, ce n'était pas mon  
10 intention. Sauf qu'à ce moment-là, j'ai bien  
11 manifesté mon désarroi. Moi, j'étais complètement  
12 abattu quand, ça, c'est arrivé. Et là je lui ai  
13 laissé comprendre que : « Écoutez, moi, s'il le  
14 faut... ». Bon. Je n'avais pas grand-solution  
15 devant moi là, c'était clair. Mais, après ça,  
16 monsieur Charest, oui, il est sorti, puis il m'a  
17 dit qu'il m'appuyait.

18 Q. **[164]** Je n'ai pas d'autre question, Madame la  
19 Présidente. Par contre, je sais que mon collègue...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 ... maître Longtin, voulait faire une observation  
24 ou deux à propos de...

25 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

26 Très brièvement, Madame la Présidente. C'est en  
27 relation...

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Une observation ou des questions?

30 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

31 Non, c'est en lien avec une pièce.

32 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33 C'est en relation avec une pièce.

34

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! Avec une pièce.

3 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4 C'est suite à une discussion que j'ai eue avec mon  
5 confrère. C'est concernant le document intitulé  
6 « Historique des factures payées aux fournisseurs »  
7 qui a été produit dans le cadre... dans le cours du  
8 témoignage.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Simplement indiquer qu'il s'agit d'un document  
13 public qui a été fourni par Ville de Laval, comme  
14 bien d'autres d'ailleurs, à la Commission.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Oui.

17 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

18 Ma précision est la suivante : c'est que d'aucune  
19 façon ça doit être interprété ou compris comme une  
20 renonciation au secret professionnel auquel est  
21 également tenu le notaire, en relation avec les  
22 factures énumérées, le contenu des factures. C'est  
23 seulement... c'est la précision que je voulais  
24 apporter.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

26 Si je peux préciser autre chose, à la rigueur, de  
27 notre point de vue, ces factures ne sont... enfin,  
28 ces états de paiements ne sont produits que pour  
29 démontrer qu'ils cessent après une date là, en  
30 conformité avec le témoignage.

31 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

32 C'est bien ce que j'ai compris d'ailleurs. Voilà!

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Donc, ce qui veut dire que ce que les factures



1 démontrent, c'est qu'il n'y a plus... la Ville de  
2 Laval n'a plus eu recours aux services  
3 professionnels de cette personne-là.

4 (11:21:31)

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Ce que semble démontrer l'historique des  
7 factures...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui. Oui.

10 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

11 ... c'est qu'il n'y aurait pas eu de facturation de  
12 la part du cabinet Auclair et Chartrand après la  
13 date...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Le neuf (9) novembre deux mille dix (2010).

16 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

17 Semble-t-il. C'est ça.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non, avant ça.

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 Alors ça, écoutez...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non. Le neuf (9) novembre deux mille dix (2010).

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 C'est ça.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Après le neuf (9) novembre deux mille dix (2010),  
28 il n'y a plus de factures...

29 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

30 Factures transmises par le cabinet.

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Exactement.

33 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

34 Écoutez, ma remarque, c'est simplement, c'est

1 purement technique. C'est qu'il n'y a pas de  
2 renonciation au secret professionnel.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais c'est sûr qu'on ne va pas dans la nature  
5 des...

6 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

7 Exactement. C'est...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... des contrats qui étaient, ou des... Non pas des  
10 contrats, mais des services professionnels  
11 rendus...

12 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

13 Des services professionnels.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Exactement.

16 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

17 C'est l'objet de ma remarque.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non. C'est juste les factures, et...

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 L'historique.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 D'ailleurs, je pense que c'est ce que...

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui.

26 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

27 Voilà.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 ... maître Lussiaà-Berdou voulait démontrer. En  
30 fait, ce n'est pas... C'est le témoin qui dit que  
31 dès après cette sortie publique, son père n'a plus  
32 eu de mandats de la Ville.

33 Q. [165] C'est ça?

34 R. C'est exactement ça.

1 Q. **[166]** Voilà. Merci, Maître Longtin.

2 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

3 Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que des parties désirent contre-interroger  
6 le témoin?

7 Me MICHEL DÉCARY :

8 Puisque vous me regardez...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui. Je vous regarde.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Ma réponse est non, Madame la Présidente. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Décary. Parfait.

15 Q. **[167]** Alors merci beaucoup, Monsieur Auclair.

16 R. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le  
17 Commissaire. Merci.

18 Q. **[168]** Merci.

19

20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

21

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Madame la Présidente, je me permets de prendre la  
24 balle au bond. Pour le prochain témoin, il s'agit  
25 de maître Pierre L. Lambert. Toutefois, avant le  
26 début de son témoignage, maître Pierre Poulin, du  
27 DPCP, veut s'adresser aux commissaires. Je lui  
28 laisse donc la parole.

29 LA PRÉSIDENTE :

30 Je me demande pourquoi. Alors, je présume que c'est  
31 une requête que vous voulez que nous mettions sous  
32 scellés?

33 (11:23:36)

34

1 Me PIERRE POULIN :

2 Oui, il s'agit de, à l'égard de monsieur Lambert,  
3 d'une requête en ordonnance d'interdiction de  
4 publication différée du témoignage de monsieur  
5 Lambert, et également à l'égard de monsieur Bahjat  
6 Ashkar qui a témoigné hier. La requête n'était pas  
7 prête, puisqu'il est arrivé... Nous n'avions pas  
8 son nom au préalable. Alors, j'ai déposé deux  
9 copies de la requête avec affidavit et la pièce R-  
10 2. Et je vous demanderais d'ordonner, donc, le  
11 scellé et la non-publication du contenu de la  
12 requête.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors voilà, c'est fait. Donc, il y a ordonnance de  
15 non-publication du contenu de la requête, et de  
16 même que les scellés relativement à la requête.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Merci.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Donc, je demanderais à maître Pierre Lambert de  
21 bien vouloir s'approcher.

22 Me CHRISTIAN DESJARDINS :

23 J'en profite pour me présenter. Christian  
24 Desjardins pour maître Lambert.

25 LA PRÉSIDENTE :

26 Alors bienvenue, Maître Desjardins.

27

28

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce treizième (13ième) jour  
2 du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE L. LAMBERT, avocat

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[169]** Bonjour Maître Lambert.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[170]** Peut-être, comme à l'habitude, d'emblée, on  
14 va apprendre un peu plus à vous connaître, donc on  
15 va faire le parcours de votre formation ainsi que  
16 de votre cheminement professionnel. Donc,  
17 commençons par le début. Vous êtes avocat?

18 R. Je suis avocat, oui.

19 Q. **[171]** Vous avez gradué en quelle année?

20 R. J'ai gradué en mil neuf cent soixante-treize  
21 (1973), et j'ai été assermenté le sept (7) janvier  
22 mil neuf cent soixante-quinze (1975), suite, après  
23 le...

24 Q. **[172]** L'École du Barreau.

25 R. Après l'École du Barreau et le stage. Et je n'étais  
26 pas disponible pour y aller à l'assermentation du  
27 vingt et un (21) décembre, donc je suis une  
28 promotion soixante-quinze (75).

29 Q. **[173]** Vous auriez été soixante-quatorze (74), dans  
30 le fond.

31 R. J'aurais été soixante-quatorze (74), pour ceux que  
32 ça intéresse.

33 Q. **[174]** D'accord. Et vous avez complété votre  
34 baccalauréat en droit à quelle université?

1 R. À l'Université de Montréal.

2 Q. [175] O.K. Où avez-vous effectué votre stage  
3 professionnel?

4 R. J'ai effectué mon stage chez Lefebvre Mercure, un  
5 cabinet à Laval... à Laval.

6 Q. [176] À ce moment-là, quelle était la pratique?

7 R. C'était un bureau qui faisait... c'était un bureau  
8 relativement important parce qu'il avait déjà six  
9 ou sept avocats à Laval et c'est un bureau qui  
10 faisait du droit immobilier, du droit des affaires,  
11 du droit du travail puis peut-être il touchait un  
12 peu au municipal.

13 Q. [177] Vous avez fait un peu de tout, bref, pendant  
14 votre stage?

15 R. Pendant le stage, oui, mais surtout en immobilier  
16 puis en droit des affaires.

17 Q. [178] Est-ce que vous avez d'autres formations  
18 académiques, Maître Lambert?

19 R. Je n'ai pas d'autres formations académiques.

20 Q. [179] Si on regarde maintenant votre parcours  
21 professionnel. Donc, je comprends que vous avez  
22 complété votre stage et ensuite vous avez été  
23 assermenté donc, en janvier soixante-quinze (75)?

24 R. Oui.

25 Q. [180] Et, à ce moment-là, qu'est-ce que vous avez  
26 fait?

27 R. J'ai travaillé quelques mois au bureau Lefebvre  
28 Mercure et par la suite j'ai fondé mon propre  
29 cabinet, à Laval, sur le boulevard St-Martin, en  
30 juillet soixante-quinze (75). J'ai pratiqué pendant  
31 quinze (15) ans. À ce moment-là je suis parti du  
32 bureau de Lefebvre Mercure puis il y a quelques  
33 avocats qui m'ont suivi.

34 Q. [181] Juste... je vous arrête. Juste avant de

1 passer à l'autre étape on va passer sur les quinze  
2 (15) premières années.

3 R. Oui.

4 Q. **[182]** Donc, vous êtes à votre compte mais vous  
5 partagez des bureaux avec...

6 R. Non, mais, c'est ça, quand je suis parti de chez  
7 Lefebvre Mercure il y a quelques avocats qui m'ont  
8 suivi et on a eu un cabinet, au début on était  
9 trois puis par la suite on a pris de l'ampleur, là,  
10 on a pris plusieurs autres avocats, qui se sont  
11 joints à notre cabinet.

12 Q. **[183]** À ce moment-là on est dans les années quatre-  
13 vingt-dix (90)?

14 R. Ah! oui... bien, jusqu'à quatre-vingt-dix (90), je  
15 suis demeuré sur le boulevard St-Martin. Le bureau  
16 avait à ce moment-là sept, huit avocats. Et on a  
17 fusionné avec un autre cabinet, qui était l'ancien  
18 bureau Trudeau Leduc, qui était devenu Leduc  
19 Drouin. Et mon cabinet portait, à ce moment-là, le  
20 nom de Lambert Pépin et on a fusionné en Trudeau  
21 Leduc, et on est déménagés près du Carrefour Laval,  
22 sur le boulevard Daniel-Johnson, donc dans le  
23 quartier des affaires de Laval.

24 Q. **[184]** Là, juste pour que je vous suive bien, on est  
25 toujours dans les années quatre-vingt-dix (90)?

26 R. Là on est rendus en quatre-vingt-dix (90).

27 Q. **[185]** O.K. Donc, juste... la période soixante-  
28 quinze - quatre-vingt-dix (75-90).

29 R. Oui?

30 Q. **[186]** Quelle pratique avez-vous?

31 R. Ah! pendant la période...

32 Q. **[187]** Quel genre de dossiers?

33 R. Pendant la période soixante-quinze (75) à quatre-  
34 vingt-dix (90), je n'ai jamais... d'abord, je me

1 suis orienté sur le droit immobilier mais, en  
2 général, droit des affaires, que j'ai vraiment  
3 spécialisé. Alors, ma pratique comme droit des  
4 affaires, je faisais du droit immobilier, du  
5 corporatif évidemment, ce qu'on appelle souvent le  
6 transactionnel, donc les achats, des ventes, des  
7 conventions d'actionnaires, et des dossiers de  
8 financement où on représentait des institutions  
9 financières. L'ensemble du cabinet faisait,  
10 évidemment, du droit civil et les domaines  
11 particuliers du droit civil ou la spécialité qui  
12 tourne autour d'un cabinet de moyenne envergure  
13 pour une banlieue comme Laval, qui était quand même  
14 une Ville en croissance, donc on avait beaucoup de  
15 clients locaux.

16 Q. **[188]** Et donc, jusqu'au années quatre-vingt-dix  
17 (90). Donc, vous vous associé avec... vous faites  
18 une fusion...

19 R. Oui.

20 Q. **[189]** ... qui va devenir Trudeau Leduc comme  
21 entité?

22 R. Non, ça s'appelait Leduc Lambert.

23 Q. **[190]** Leduc Lambert.

24 R. Maître Trudeau avait été nommé juge à la Cour  
25 supérieure, je pense, à ce moment-là.

26 Q. **[191]** D'accord. Et là donc, vous vous associez avec  
27 maître Leduc pour faire Leduc Lambert?

28 R. Avec Leduc et on était maintenant une douzaine  
29 d'avocats. Et le bureau de Leduc faisait du  
30 municipal spécialisé en évaluation, expropriation  
31 et, moi, je faisais le droit des affaires et il y  
32 avait une équipe qui faisait du droit civil à  
33 l'intérieur du cabinet. Alors, j'ai continué mon  
34 travail en droit des affaires et je faisais un peu



1 de gestion du bureau... la gestion du bureau à ce  
2 moment-là.

3 Q. **[192]** Votre association avec maître Leduc va durer  
4 combien de temps?

5 R. Ah! elle va durer six, sept ans, jusqu'au moment où  
6 il s'est... je pense que, de mémoire, là, jusqu'au  
7 moment où il est venu en moins bonne santé. Et puis  
8 à ce moment-là il avait transféré sa pratique chez  
9 Lavery, de Billy, mais il est décédé peu de temps  
10 après.

11 Q. **[193]** Est-ce que vous vous êtes trouvé un nouvel  
12 associé ou vous avez continué à voler de vos  
13 propres ailes?

14 R. À ce moment-là, j'avais des avocats, qui pouvaient  
15 être des associés à l'intérieur, qui ont continué à  
16 travailler avec moi. Le bureau a porté le nom de  
17 Lambert Cormier pendant quelque temps et par la  
18 suite on s'est appelés Lambert et associés, jusqu'à  
19 deux mille cinq (2005).

20 Q. **[194]** Vous avez toujours... en ce qui vous  
21 concerne, évidemment, c'était toujours le même  
22 genre de pratique, le même type de dossier?

23 R. En ce qui concerne la pratique, c'était toujours la  
24 même. Et on avait, quand on a des clients qui sont  
25 en droit des affaires, donc on a une clientèle, ce  
26 n'est pas des dossiers qu'on traite mais on traite  
27 au niveau d'une clientèle. Lorsqu'on traite une  
28 clientèle en droit des affaires bien,  
29 effectivement, ils ont des problèmes de terrain,  
30 ils ont des problèmes de relations de travail, ils  
31 ont des problèmes de congédiement, il y a toutes  
32 sortes de choses donc j'avais des gens autour de  
33 moi qui étaient habilités aussi dans ces dossiers-  
34 là donc je devenais un conseiller juridique

1 d'entreprise et j'ai développé davantage ma  
2 clientèle à ce moment-là de cette façon-là.

3 Q. **[195]** D'accord. Et donc vous opérez de cette façon-  
4 là jusqu'en deux mille cinq (2005)?

5 R. Oui.

6 Q. **[196]** Et qu'est-ce qui va se passer en deux mille  
7 cinq (2005)?

8 R. Bien, je voyais arriver, premièrement je voyais  
9 arriver deux mille cinq (2005) qui était, où  
10 j'arrivais à cinquante-cinq (55) ans, j'avais un  
11 bail bientôt à renouveler, j'avais différentes  
12 choses et je voulais me consacrer davantage à ce  
13 que j'aimais le plus, c'est le droit des affaires  
14 puis pouvoir donner plus de temps à ça. Je passais  
15 énormément de temps depuis que j'étais vraiment  
16 l'associé principal du cabinet, je passais  
17 énormément de temps à m'occuper de l'administration  
18 et ça, ça va du photocopieur à la gestion du  
19 personnel, à la facturation et à suivre tous ces  
20 avocats-là pour qu'ils marquent leur temps puis  
21 qu'on pense à tout facturer donc, à un moment  
22 donné, je me suis dit « Il faut que je joigne un  
23 autre cabinet qui va pouvoir m'offrir tous les  
24 services et dans lequel je vais pouvoir, moi, me  
25 réaliser à mes dossiers. ». Puis je voulais aussi,  
26 pas parce que je voulais travailler plus, mais je  
27 voulais aussi me donner un peu de temps  
28 personnellement et à ma famille.

29 Q. **[197]** D'accord. Et dans cette optique-là, dans cet  
30 objectif-là...

31 R. Oui.

32 Q. **[198]** ... quelle décision allez vous prendre?

33 R. Bien là, j'ai commencé, on peut dire, à magasiner  
34 un peu les opportunités qu'il y avait. D'abord sur

1 les cabinets qui existaient à Laval. Moi, je suis  
2 arrivé assez tôt à Laval, mes parents ont déménagé  
3 au début des années cinquante (1950) à Laval et je  
4 n'ai connu que Laval donc je ne voulais pas aller  
5 travailler au centre-ville de Montréal, bien que  
6 j'aurais pu avoir des opportunités intéressantes,  
7 j'aimais mieux rester dans le territoire et dans la  
8 communauté.

9           Donc, dans les possibilités qu'il y avait,  
10 il y avait quelques possibilités et, parmi les  
11 propositions qui étaient intéressantes, c'était  
12 celle de chez Dunton Rainville qui me permettait de  
13 m'implanter avec tous mes gens, mes collaborateurs  
14 qui m'ont suivi et de pouvoir développer ma  
15 clientèle et, surtout, mieux la servir parce qu'à  
16 ce moment-là je n'avais plus la responsabilité de  
17 superviser des gens qui sont dans d'autres sphères  
18 du droit tel le droit civil, le droit du travail,  
19 CSST, des choses comme ça, où là, il y avait déjà  
20 plus de spécialistes.

21           Donc, c'était beaucoup plus agréable pour  
22 moi, ça me donnait plus de temps pour m'occuper de  
23 mes dossiers puis de m'occuper de ma clientèle et  
24 de prendre des mandats plus intéressants.

25 Q. **[199]** O.K. Et quelle forme cette association va  
26 prendre? Parce que vous parlez que vous avez...

27 R. J'ai...

28 Q. **[200]** ... un des avantages...

29 R. Oui, mais...

30 Q. **[201]** ... c'était que votre équipe pouvait vous  
31 suivre.

32 R. Je suis devenu, oui, mais, j'étais admis comme  
33 associé réel dans la société et on a pris en  
34 charge, il restait quelques mois à mon bail, bien

1 le cabinet Dunton Rainville a pris en charge ces  
2 responsabilités-là, mon personnel qui me suivait,  
3 qui m'avait accompagné depuis plusieurs années déjà  
4 et on a tous été intégrés et je suis devenu l'un  
5 des associés réels de la société Dunton Rainville.

6 Q. [202] Quand vous parlez de votre équipe et de votre  
7 personnel, est-ce que c'est une grosse équipe? On  
8 parle de combien de personnes?

9 R. J'avais, à ce moment-là, deux avocats qui m'ont  
10 suivi, il y en avait plusieurs, ils ont tous eu des  
11 offres pour devenir des employés mais à ce moment-  
12 là il y a eu deux qui ont suivi, il y en a qui se  
13 sont placés puis il y en a qui sont partis chez les  
14 concurrents ou des concurrents, ça ne veut pas  
15 dire concurrents, on va dire des concurrents, et  
16 tout ce qui est de clérical a été intégré.

17 Mais, évidemment, le rythme du bureau ou la  
18 forme du bureau ou ce que j'allais dire c'est la  
19 façon d'opérer par rapport à ce que j'opérais moi,  
20 dans mon bureau à l'époque, c'est-à-dire que les  
21 questions, quand les gens avaient des questions,  
22 des permissions ou quoi que ce soit, ils venaient  
23 me voir, ils s'adressaient à moi alors que là, bien  
24 évidemment, c'est un bureau qui est structuré, il y  
25 a des personnes en charge des ressources humaines,  
26 en charge des ressources matérielles, etc., donc je  
27 n'avais plus de mot à dire puis il y a des gens  
28 qui, je veux dire, étaient habitués à une gestion  
29 plus près mais je peux dire que mes éléments qui,  
30 tous les éléments ou tous mes collaborateurs ou  
31 collaboratrices qui sont demeurés là, ils sont  
32 encore, ils étaient encore fidèles encore tout  
33 récemment là. Il n'y a aucun problème avec ça. Les  
34 gens se sont bien acclimatés, dans l'ensemble.

1 Q. **[203]** Et...

2 R. Si ça répond à votre question, là...

3 Q. **[204]** Oui, oui.

4 R. ... ou si ça ne répond pas à votre question...

5 Q. **[205]** Ça y répond. Inquiétez-vous pas, si ça ne  
6 répond pas, je vais me faire un devoir de vous la  
7 reposer de façon à ce qu'on puisse obtenir  
8 l'information qu'on recherche. Est-ce que vous êtes  
9 toujours associé avec ce cabinet-là?

10 R. J'ai terminé mon association et conclut une entente  
11 de retrait de la société, qui est devenue effective  
12 le trente et un (31) mai dernier. Actuellement, je  
13 suis à transférer les dossiers, la clientèle, on  
14 informe la clientèle de la situation et je vais  
15 demeurer disponible pour les collègues qui vont  
16 poursuivre les mandats pour les assister, leur  
17 donner de l'information. Je me suis engagé à  
18 demeurer disponible et à collaborer avec le bureau.  
19 Mais c'est une situation où mon retrait est  
20 effectif depuis le trente et un (31) mai dernier.

21 Q. **[206]** O.K. Et j'avais oublié de vous poser la  
22 question, mais on sait que c'est en deux mille cinq  
23 (2005), mais à quel moment, en deux mille cinq  
24 (2005), vous avez joint les rangs du cabinet Dunton  
25 Rainville?

26 R. Ah, c'était effectif, premier (1<sup>er</sup>) janvier. Le  
27 déménagement s'est fait un peu plus tard, mais à  
28 partir du premier (1<sup>er</sup>) janvier...

29 Q. **[207]** Deux mille cinq (2005)?

30 R. ... deux mille cinq (2005), la papeterie, et  
31 caetera, donc, ça s'est discuté un peu avant, mais  
32 comme les fins d'année des sociétés sont toujours  
33 un trente et un (31) décembre, bien à ce moment-là,  
34 c'est devenu effectif le premier (1<sup>er</sup>) janvier.

1 Q. **[208]** Et combien de dossiers environ, juste une  
2 idée de grandeur, là, vous amenez avec vous chez  
3 Dunton Rainville?

4 R. En chiffres ou en... moi, je parle plus...

5 Q. **[209]** En honoraires ou en nombre de dossier, là.

6 R. ... oui, c'est ça, en clientèle... en clientèle,  
7 j'ai toujours été autour d'un million (1 M\$)... mon  
8 minimum, ça a été un million (1 M\$) dans les années  
9 antérieures, mais à ce moment-là, je suis plus près  
10 d'un million trois (1,3 M\$), un million quatre  
11 (1,4 M\$), mais on sait que dans une année, il y a  
12 des transactions qui sont plus grandes, il y a des  
13 transactions qui sont moins importantes.

14 Q. **[210]** Donc, c'est un chiffre qui va varier?

15 R. C'est un chiffre qui va varier, mais dans les  
16 meilleures années, même chez Dunton, j'étais  
17 quelqu'un qui générait plus que ça, là,  
18 effectivement, parce qu'il y a eu... j'ai eu  
19 l'opportunité de faire des... d'avoir des mandats  
20 intéressants et aussi, mes clients ont bougé plus,  
21 je veux dire, vous avez des clients qui prennent de  
22 l'expansion, qui font des acquisitions, bien ça  
23 vous fait faire des honoraires, mais ça vous fait  
24 faire aussi beaucoup d'heures à travailler dans ces  
25 dossiers-là.

26 Q. **[211]** Quand vous parlez d'honoraires, pour être sûr  
27 que tout le monde...

28 R. Oui.

29 Q. **[212]** ... je comprends ce que vous me dites parce  
30 que je suis avocat aussi, mais juste pour être  
31 certain qu'on comprenne, donc, vous parlez  
32 d'honoraires professionnels d'avocat facturés à des  
33 clients qui ont été amenés au bureau par vous?

34 R. Oui, c'est ça. Alors, ou les services accomplis par

1 moi-même ou facturés par des avocats du bureau,  
2 mais dont le client, je suis le responsable, donc,  
3 le responsable client c'était moi-même, puis le  
4 responsable dossier, ça pouvait être, si c'était du  
5 droit du travail ou d'autres, des questions de  
6 litige, d'autres avocats, mais dans l'ensemble, ça  
7 générerait ça. Alors, ça occupait d'autres avocats  
8 dans le bureau.

9 Q. **[213]** Donc, en d'autres termes, c'est le montant  
10 qui était facturé à vos clients?

11 R. Montant facturé à mes clients mais ça c'est un  
12 montant...

13 Q. **[214]** Peu importe qui faisait le travail?

14 R. ... avant taxes, évidemment, là...

15 Q. **[215]** Oui.

16 R. ... mais avant taxes et déboursés, là, c'est comme  
17 ça qu'on se jauge, on s'évalue, oui.

18 Q. **[216]** Et encore une fois, une idée de grandeur  
19 parce que...

20 R. Oui.

21 Q. **[217]** ... je ne veux pas rentrer dans le secret  
22 professionnel non plus, mais juste pour une idée de  
23 grandeur de façon... une vision macro, votre  
24 clientèle, là, quelle est sa description de la  
25 clientèle type que vous aviez?

26 R. Ah, ma clientèle type, c'est, on pourrait dire  
27 soixante-quinze pour cent (75 %) de clientèle, si  
28 on parle en clients, qui sont des entreprises et la  
29 différence, c'est surtout des organismes à but non  
30 lucratif ou des organismes publics. J'ai quand même  
31 une bonne, au cours des années, j'ai développé à  
32 l'intérieur du droit corporatif, une... on pourrait  
33 dire, une sous-spécialité, mais c'est quand même  
34 important, des organismes à but non lucratif puis

1           ça, on peut penser « organisme à but non  
2           lucratif », on peut penser à un club de l'âge d'or,  
3           mais on peut aussi penser à un club de golf, on  
4           peut penser à des organisations qui sont beaucoup  
5           plus importantes puis qui ont... qui peuvent avoir  
6           cinquante (50) ou cent (100) employés ou cent  
7           cinquante (150) employés, mais c'est encore un  
8           organisme à but non lucratif. Un organisme à but  
9           non lucratif, c'est une personne morale, puis une  
10          personne morale, bien c'est comme une corporation  
11          ordinaire, ça fait des contrats, ça a des employés,  
12          les employés peuvent avoir des syndicats, ça touche  
13          toutes les sphères du droit, ça achète des  
14          bâtiments, ça signe des baux. On rencontre les  
15          mêmes éléments, sauf qu'au niveau de... On pourrait  
16          parler de la régie interne des règlements... des  
17          règlements internes, et puis la gouvernance.

18                 Bien, évidemment, on est régi par une autre  
19          loi, ou d'autres dispositions de la loi. Au Québec  
20          c'était la, c'est la partie 3, au fédéral c'est la  
21          partie 2, maintenant ils viennent de faire une  
22          nouvelle loi qui va régir les corporations à but  
23          non lucratif au niveau fédéral. Mais, sur ça, on en  
24          a autour de nous, plein, et, évidemment, il y a peu  
25          de gens qui se donnent la peine de regarder comment  
26          ça fonctionne, puis d'établir les mécanismes, puis  
27          d'aider les organismes. Donc, comme je vous disais,  
28          ça c'était important.

29                 Parmi les organismes publics, bien,  
30          évidemment, il y avait des mandats que j'ai obtenus  
31          de... ou que, c'est ça, que j'ai obtenus ou que  
32          j'ai effectués pour le compte de Ville de Laval,  
33          mais il y avait... Il y a eu d'autres organismes  
34          publics.



1 J'ai travaillé également pour la CRÉ de  
2 Laval, j'ai travaillé aussi à d'autres moments  
3 pour, je ne sais pas, Laval Technopole, ou des  
4 choses qui sont dans le giron paramunicipal, mais  
5 pour lequel on avait besoin de mes services,  
6 notamment pour l'aspect organismes à but non  
7 lucratif et régie interne.

8 Q. [218] Donc je comprends de votre réponse, dans le  
9 fond, que la... Comment je pourrais dire... La  
10 chose qu'est un OSBL est très particulière à des  
11 règles propres qui diffèrent, dans le fond, de la  
12 personne morale traditionnelle, de l'entreprise, de  
13 la compagnie, là...

14 R. En fait, c'est...

15 Q. [219] ... comme on la connaît communément.

16 R. Oui. Mais en fait, c'est qu'on s'imagine qu'il y a  
17 beaucoup de choses qui sont différentes, parce que,  
18 la plupart du temps, les gens qui sont dans des  
19 organismes à but non lucratif, ils sont là en  
20 grande partie sur un plan de bénévolat. Et par la  
21 suite, quand l'organisme est assez important, là  
22 l'organisme se dote de directeurs, de directrices  
23 générales, et se dote d'une structure  
24 administrative, des cadres, et caetera, mais quand  
25 on est capable d'expliquer puis de vulgariser, ou à  
26 des conseils d'administration ou à des gens qui  
27 participent dans des organismes à but non lucratif,  
28 que, en fait, c'est une personne morale, puis ça  
29 peut agir comme n'importe quelle entreprise, mais  
30 qu'il y a des règles à respecter, et souvent, les  
31 difficultés, c'est d'établir, de s'asseoir et  
32 d'établir les règlements généraux, là, qu'on  
33 appelle aussi les règlements intérieurs, ou  
34 internes, puis les règlements généraux, c'est tout

1 le processus des élections, de remplacement,  
2 puis... Il y a des fausses, comment dire, des  
3 fausses idées que les gens se donnent, que dans un  
4 organisme c'était comme ça, puis ils arrivent dans  
5 un autre puis c'est autrement. Donc, il faut  
6 souvent les informer puis les structurer sur cet  
7 aspect-là. Donc, ça nécessite... Ça nécessite  
8 beaucoup de contacts.

9 Et, si on prend une ville comme Laval, il y  
10 a beaucoup d'organismes à but non lucratif, et,  
11 comme je vous dis, il y a... Que ça soit, un jour  
12 j'ai travaillé pour l'aide aux personnes âgées en  
13 résidence, ou pour d'autres, dans d'autres domaines  
14 comme l'organisme la Fête des voisins, ou des  
15 choses comme ça, on ne pense pas qu'à chaque fois  
16 qu'il y a un événement ou un organisme, il y a  
17 aussi une structure légale qui est derrière ça, et  
18 que les administrateurs qui sont là, la plupart du  
19 temps des bénévoles, ont des responsabilités  
20 personnelles s'il y a des choses qui ne sont pas  
21 faites. Donc il faut les informer, les structurer,  
22 puis mettre des mécanismes à l'intérieur pour ça.

23 Q. **[220]** Donc, le gros de votre travail va être  
24 surtout la mise sur pied...

25 R. Mise sur pied.

26 Q. **[221]** ... puis le...

27 R. Le suivi.

28 Q. **[222]** De donner le premier envoi.

29 R. Oui, le suivi. Évidemment, bien, quand on travaille  
30 avec des organismes à but non lucratif, lorsqu'il  
31 arrive un bail, un contrat, un engagement, ou même  
32 une requête en accréditation, même si ce n'est pas  
33 mon domaine, la première personne que les gens  
34 appellent, ils appellent leur conseiller juridique,

1 qui doit les diriger.

2 Alors c'est... C'est dans ce sens-là que ce  
3 domaine-là, beaucoup de mes confrères ne le  
4 regardent pas de la même façon, parce qu'ils disent  
5 c'est des gens qui n'ont pas nécessairement  
6 toujours les moyens de payer des services, mais il  
7 n'y a pas seulement que des... Il y a différents  
8 niveaux d'organismes à but non lucratif, comme il y  
9 a différents niveaux de PME. Puis il y en a qui ont  
10 besoin d'un service d'avocat pour deux cent  
11 cinquante dollars (250 \$) par année, puis il y en a  
12 d'autres qui vont en payer pour cent mille dollars  
13 (100 000 \$) par année. Mais ça, on le sait... On le  
14 sait juste après. L'idée, c'est d'établir une  
15 clientèle. Puis moi j'ai servi ce domaine-là, que  
16 je voyais qu'il y avait un champ qui était assez  
17 inoccupé. C'était comme un créneau qui était  
18 intéressant, puis ça se dit d'un à l'autre, que :  
19 « Bon, bien, lui est capable de t'aider à  
20 structurer ton entreprise ou ton groupe », puis...

21 Q. **[223]** Dans la réponse précédente que vous avez  
22 donnée, vous avez parlé du CRÉ Laval, c'est quoi...

23 R. La CRÉ, la Conférence régionale des élus.

24 Q. **[224]** O.K.

25 R. Quand les régions administratives ont évolué puis  
26 on a créé... excusez, la Conférence régionale des  
27 élus, il y en a une par région administrative,  
28 avant ça ce n'était pas la même structure, et  
29 c'est... la structure organisationnelle des régions  
30 administratives du Québec a été modifiée. Et il y a  
31 une Conférence régionale des élus par région  
32 administrative, après ça il y a des MRC puis dans  
33 les MRC il y a plusieurs Villes.

34 Laval a une structure particulière parce

1 que c'est île, une ville, un MRC puis une région  
2 administrative, donc il y a une Conférence  
3 régionale des élus avec des lois puis des  
4 structures qui sont différentes. Mais la MRC puis  
5 la Ville, c'est à peu près pareil mais la CRÉ ça  
6 réunit l'ensemble des élus, donc il y a le conseil  
7 de ville plus les élus à l'Assemblée nationale.

8 Q. **[225]** Ça ne va pas jusqu'à des élus fédéraux, là...

9 R. Non, non.

10 Q. **[226]** ... c'est provincial?

11 R. Oui, c'est ça. Excusez, mais c'est une loi  
12 provinciale puis c'est une région administrative du  
13 Québec, donc...

14 Q. **[227]** Une portée provinciale?

15 R. Oui.

16 Q. **[228]** Avez-vous des exemples de réalisation d'OSBL  
17 que vous avez faits pour la Ville de Laval?

18 R. Oui. Plusieurs cas.

19 Q. **[229]** Peut-être commencer avec la Cité de la  
20 culture et du sport?

21 R. Ça c'est la dernière. J'aimerais mieux commencer...

22 Q. **[230]** Ah! bien, pas de problème, on finira par elle  
23 dans ce cas-là.

24 R. Oui, c'est parce que si on veut faire un peu de  
25 chronologie dans les choses intéressantes ou  
26 importantes. Un mandat qui m'a permis de me mettre  
27 en valeur à ce niveau-là c'est la problématique du  
28 Camp spatial Canada, qui est organisme à but non  
29 lucratif, qu'on appelle communément le Cosmodôme.  
30 Qui, peu de temps après son lancement, on parle des  
31 années quatre-vingt-quinze (95), a eu des problèmes  
32 financiers ou a démontré des problèmes financiers.  
33 C'était un organisme à but non lucratif créé par...  
34 en vertu de la loi fédérale par des... je pourrais

1           dire, des individus et des groupes ou des  
2           entreprises intéressées à promouvoir  
3           l'implantation, à Laval, d'un camp spatial en vertu  
4           d'une licence ou d'une franchise qui venait d'un  
5           organisme américain qui donne des franchises à  
6           travers le monde sur l'implantation d'un camp  
7           spatial. Et cet organisme-là avait été chercher des  
8           subventions, des prêts, et avait obtenu de la Ville  
9           le don d'un terrain puis certaines contributions ou  
10          financières ou endossement de crédit.

11         Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12         Madame la Présidente, permettez-moi. On est en  
13         train de décrire un mandat rempli par un avocat qui  
14         a travaillé, si je comprends bien, pour Ville de  
15         Laval. Je réitère que je n'ai pas d'indication à  
16         l'effet que Ville de Laval a relevé spécifiquement  
17         maître Lambert de quelconques secrets  
18         professionnels, d'une part. D'autre part, j'ai  
19         compris que la narration de maître Lambert remonte  
20         à mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et,  
21         troisièmement donc, hors les paramètres de votre  
22         mandat. Et je m'interroge, et mon confrère pourra  
23         m'instruire, sur la pertinence de cette histoire,  
24         qui semble fort intéressante, à savoir le camp  
25         spatial de Laval, dans le cadre de l'enquête sur...  
26         que vous menez sur la possible collusion et  
27         corruption dans l'industrie de la construction.  
28         Alors, pour ces motifs...

29         LA PRÉSIDENTE :

30         Bien, je vais... nous allons poser la question à  
31         maître Tremblay.

32         Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33         Mais j'insiste sur le secret professionnel.

34

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, ça va, j'ai compris.

3 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4 C'est la principale raison de mon intervention.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça, vous savez que... je vais demander à maître  
7 Tremblay quelle est sa position relativement à ça  
8 et...

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Juste avant, j'aimerais ça savoir... je comprends  
11 que c'est une objection en bonne et due forme, le  
12 secret professionnel, ou c'est plus un  
13 avertissement qu'on est proche...

14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 Ah! ce n'est pas un avertissement. Dans le cadre du  
16 témoignage... écoutez, je vous l'ai dit, depuis le  
17 tout début, que je vais me restreindre le plus  
18 possible dans mes interventions. Ville de Laval,  
19 l'institution que je représente, a collaboré  
20 avec... et sans restriction, avec la Commission  
21 dans la transmission de documents publics mais il  
22 reste une chose, c'est que lorsque des avocats  
23 travaillent pour Ville de Laval, le principe du  
24 secret professionnel demeure sacro-saint. Et je  
25 n'ai pas d'instructions à l'effet de libérer, dans  
26 le cas présent, maître Lambert du secret  
27 professionnel.

28 Alors c'est une objection, oui, et je dois  
29 ajouter que dans les dispositions de procédure,  
30 dans les règles de procédure de la Commission, il y  
31 a l'article 37, paragraphe c, spécifiquement que  
32 vous connaissez, qui traite du secret professionnel  
33 et des privilèges de droit. Alors, dans la mesure  
34 où on doit s'engager là-dedans, et loin de moi

1 l'idée de le faire, mais si on doit s'engager là-  
2 dedans, est-ce que je vais devoir demander qu'on  
3 procède à huis clos? Est-ce qu'on va devoir  
4 débattre d'ordonnance de non-publication? Je ne  
5 vous dis pas que je fais ça présentement parce que  
6 je ne crois pas que ce soit nécessaire pour les  
7 fins de la démonstration que vous entendez faire  
8 devant la Commission.

9 11:52:40

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien si vous me permettez Maître Longtin, puisque  
12 ce n'est pas une objection que vous faite à ce  
13 stade-ci...

14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 C'est une objection, Madame la Présidente. Comme  
16 j'ai dit à mon confrère, par rapport au cheminement  
17 du témoignage de maître...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, j'ai compris ça. Mais je parle de l'option du  
20 huis clos là, ce n'est pas... Non.

21 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

22 Ah! Non, non. Ça, je ne suis pas là.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bon. Alors puisque vous n'en êtes pas là, on n'en  
25 parlera pas et je vais reposer la question...

26 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

27 Oui.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 ... à maître Tremblay et le lien...

30 Me SIMON TREMBLAY :

31 Q. **[231]** Bien compte tenu de l'objection de mon  
32 confrère sur le secret professionnel, je pense que  
33 je vais passer à une autre question tout simplement  
34 mais, on est en quatre-vingt-quinze (1995), on est

1 au stade introductif pour répondre plus précisément  
2 aux deux autres points, on est en train de  
3 présenter monsieur au même titre qu'on ne commence  
4 pas systématiquement, lorsqu'on présente les gens,  
5 au dix-neuf (19) octobre quatre-vingt-seize (1996)  
6 où étiez-vous? Votre vie a commencé là... Donc je  
7 suis un peu dans l'historique de monsieur et quant  
8 à la pertinence, c'est pour comprendre son rôle,  
9 les activités qu'il faisait. On n'est pas encore  
10 dans l'enquête propre en fonction de notre mandat,  
11 on est encore aux questions introductives dans  
12 lesquelles maître Lambert nous explique sa  
13 pratique, ce qu'il fait et la notion d'OSBL, je  
14 crois également qu'elle a une certaine pertinence  
15 compte tenu des allégations qui ont déjà eu lieu,  
16 notamment suite au témoignage de monsieur Zambito.  
17 Et là, je ne dis pas ici que je veux faire un lien  
18 sauf que le critère étant la pertinence  
19 raisonnable, on a un témoin et je ne parlerai pas  
20 davantage parce qu'il y a une ordonnance de non-  
21 pub, je viens de m'en rappeler, mais il y a eu des  
22 allégations avec des implications d'OSBL de sorte  
23 qu'il y a certainement le critère de la pertinence  
24 raisonnable. Mais à tout événement, compte tenu  
25 qu'on parle d'une objection basée sur le secret  
26 professionnel, je pense que ça clôt le débat, je  
27 vais passer à une autre question.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Mais ça clôt le débat en sens que ce n'est pas à  
30 moi de débattre du bien fondé ou non d'une telle  
31 objection. Alors donc vous allez passer à une  
32 autre...

33 Me SIMON TREMBLAY :

34 Oui. Je prends acte de l'objection...



1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... à une autre question, très bien.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 ... de mon confrère et...

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Merci.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Et je comprends donc que la Ville n'a pas été en  
9 mesure de prendre une décision quant au secret  
10 professionnel.

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Non. Alors peut-être pour compléter là-dessus, pour  
13 informer la formation, d'abord, et maître Tremblay  
14 le sait bien parce que c'est lui qui m'en a informé  
15 hier relativement au témoignage de maître Lambert  
16 aujourd'hui, la question s'est posée : est-ce que  
17 Ville de Laval peut relever, sur certains aspects,  
18 en totalité ou en partie, maître Lambert du secret  
19 professionnel? La question là elle est posée par  
20 maître Tremblay. Mais la question, je ne peux que  
21 l'adresser à Ville de Laval. Ville de Laval, comme  
22 vous savez, parle, comme toute municipalité, par  
23 résolution donc par voie de résolution de son  
24 comité exécutif et d'une part, le comité exécutif  
25 n'a pas pu se pencher à ce moment-ci sur cette  
26 question, indépendamment de toutes les questions de  
27 fond sur lesquelles possiblement on pourra faire  
28 des recommandations et, troisièmement, il est de  
29 connaissance judiciaire actuellement que Laval se  
30 trouve dans une situation très particulière, à  
31 savoir un régime de tutelle, de sorte que toute  
32 question et toute décision qui pourrait être prise  
33 par le comité exécutif de Ville de Laval doit par  
34 la suite être entérinée et soumise pour fin

1 d'approbation à la Commission municipale du Québec.  
2 C'est extrêmement compliqué comme cheminement et  
3 mon confrère et la Commission comprendra que la  
4 question m'ayant été adressée hier avant-midi, que  
5 ce matin je ne peux pas donner de réponse à ce  
6 sujet. Ça viendra peut-être mais il n'en demeure  
7 pas moins que le principe du secret professionnel,  
8 puis je référerai mon confrère et la Commission à  
9 l'arrêt Maranda, qui est connu, la décision de la  
10 Cour suprême, le secret professionnel, c'est un  
11 principe fondamental et comme dit d'ailleurs, la  
12 Cour Suprême, dans l'arrêt Maranda, les tribunaux  
13 et la Cour Suprême le resserrent de plus en plus.  
14 C'est un principe fondamental. Celui qui peut y  
15 renoncer, c'est le client, ce n'est pas l'avocat.

16 Alors, il peut arriver des circonstances où  
17 le client va y renoncer et je ne peux même pas vous  
18 dire que c'est... présentement, ce n'est pas le cas  
19 et c'est une discussion à venir, mais c'est  
20 extrêmement prématuré, là, d'aller plus loin que ça  
21 présentement, voilà.

22 (11:56:56)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Il existe aussi l'exception de crime, mais encore  
25 là, comme je vous dis, ça n'est pas à moi de  
26 décider de ces questions parce que je n'ai pas la  
27 compétence juridique en tant que présidente d'une  
28 commission, mais il appartiendra à la Cour  
29 Supérieure, si la question se pose.

30 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

31 D'autant plus, comme vous le dites si souvent, que  
32 vous n'êtes pas ici pour juger. Vous faites une  
33 commission d'enquête, alors, et là, je réfléchis à  
34 voix haute, je ne crois pas que l'exception de

1 crime s'applique à une commission d'enquête.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non.

4 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

5 On est d'accord.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, mais c'est la pertinence raisonnable qui s'y  
8 applique.

9 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

10 Voilà.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Juste pour compléter, mon confrère pourra me  
13 corriger, hier, effectivement, hier matin, il y a  
14 une demande spécifique qui a été faite pour Me  
15 Lambert, mais sauf qu'il y a une demande générale  
16 qui avait été faite il y a plusieurs semaines et  
17 après discussion, on nous avait demandé de faire  
18 des demandes spécifiques, donc, il y a quand même  
19 eu une ouverture ou des discussions en ce sens-là,  
20 voilà plusieurs semaines, mais je dois convenir que  
21 la demande était, en bon québécois, « at large »,  
22 donc visait tous les avocats ayant travaillé pour  
23 la Ville et Me Longtin m'avait suggéré, à ce  
24 moment-là, d'être peut-être plus précis, ce que  
25 j'ai fait hier, mais il y avait déjà une première  
26 approche, juste pour qu'on soit sur la bonne  
27 longueur d'ondes tout le monde.

28 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

29 Il y avait eu, effectivement, pour compléter une  
30 première approche...

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Bon, ça va, est-ce qu'on peut maintenant passer à  
33 autre chose? Une autre question s'il vous plaît?

34 Merci.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Oui.

3 Q. **[232]** Donc, je vais revenir à une question en  
4 arrière, donc, vous avez été impliqué dans  
5 différents OSBL, vous nous parliez du Cosmodôme...

6 R. Oui.

7 Q. **[233]** ... on n'ira pas...

8 R. Non, je le sais, j'ai très bien compris la  
9 situation puis probablement que c'est moi qui me  
10 suis égaré, mais ce n'était pas à moi à soulever ce  
11 point-là. Je disais que le camp spatial ou le  
12 Cosmodôme, qui est la bâtisse qui réunit plusieurs  
13 éléments, a été un dossier qui m'a fait connaître,  
14 dans ce domaine-là, vis-à-vis les autorités  
15 municipales, parce qu'il y avait des problématiques  
16 et j'ai aidé à les résoudre et par la suite, j'ai  
17 eu à travailler sur le dossier du Complexe Multi-  
18 Sports qui est l'implantation d'un centre de soccer  
19 en OSBL, en partenariat ville avec les gens du  
20 milieu au niveau du soccer. Je vous donne les  
21 dossiers les plus importants, là, sur lesquels j'ai  
22 travaillé.

23 Q. **[234]** Pour donner une idée, effectivement.

24 R. O.K.? Puis vous me direz si vous avez des questions  
25 plus spécifiques, vous me les soumettez, mais par  
26 la suite, on peut parler de la Cité du Savoir qui  
27 est un partenariat ville avec Université de  
28 Montréal pour l'implantation de l'Université de  
29 Montréal, un campus, le travail a commencé en deux  
30 mille quatre (2004) et puis le campus a été  
31 inauguré il y a deux ans. Il est situé  
32 immédiatement à côté de la station de métro  
33 Montmorency et est relié par un souterrain.

34 Mon travail, c'était de travailler sur le

1 projet comme tel, mais surtout de faire tous les  
2 protocoles d'entente, les négociations puis il y  
3 avait des difficultés parce qu'il y avait d'autres  
4 partenaires qui devaient être présents. Ils se sont  
5 retirés, il y a des travaux dans ça...

6 Q. **[235]** Je pense que Maître Lambert...

7 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

8 Madame la Présidente, je vais intervenir à nouveau,  
9 là, on est encore en train de... je pensais qu'on  
10 passait à une autre question, mais je m'aperçois  
11 que...

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Maître Longtin, j'ai juste...je n'ai même pas posé  
14 une nouvelle question, effectivement, Maître  
15 Lambert, peut-être s'en tenir à répondre aux  
16 questions de façon à éviter qu'on s'égaré trop dans  
17 les détails du mandat, de façon à respecter les  
18 règles de droit ici. Donc, la Cité du Savoir...

19 R. Et la Cité de la culture et du sport.

20 Q. **[236]** Parfait. Bon.

21 R. Ça, c'est l'amphitéâtre, là.

22 Q. **[237]** Pour le... l'amphitéâtre... qu'on parle...

23 R. L'amphitéâtre qui est question et pour lequel  
24 dossier mon mandat est terminé au mois de novembre  
25 dernier.

26 Q. **[238]** D'accord. Sans parler d'un OSBL en  
27 particulier, un organisme sans but lucratif, là,  
28 c'est quoi l'avantage d'utiliser un tel organisme?  
29 Et je parle de façon générale, là, sans viser le  
30 dossier en particulier, là.

31 R. D'abord, c'est la forme. La forme est une personne  
32 morale, donc, c'est, je le mentionnais tout à  
33 l'heure, c'est comme une compagnie incorporée au  
34 niveau de son cheminement, dépendant des pouvoirs

1 qu'on va lui donner lors... qu'on va lui donner ou  
2 qu'on va demander lors de la préparation des  
3 lettres patentes, parce qu'on fonctionne encore par  
4 lettres patentes, ou par lettres patentes  
5 supplémentaires, on peut donner le pouvoir à un  
6 organisme de détenir des biens jusqu'à cent mille  
7 dollars (100 000 \$) ou des biens jusqu'à cinquante  
8 millions (50 M\$), ça, c'est un aspect. Donc, c'est  
9 une personne morale, mais la personne morale  
10 n'appartient à personne. Elle appartient... elle  
11 appartient ou à ses membres ou effectivement  
12 lorsqu'on prend en considération le texte des  
13 lettres patentes ou des lettres patentes  
14 supplémentaires, on voit qu'en cas de liquidation  
15 ou de dissolution, à qui les biens restants ou les  
16 biens de la société et/ou de la corporation,  
17 pardon, ou la personne morale qui est le terme plus  
18 exact maintenant, à qui les biens vont être  
19 dévolus.

20 Alors, assez souvent, assez souvent dans  
21 les dossiers dans lesquels j'ai eu à travailler, on  
22 finit toujours par indiquer que c'est à la Ville de  
23 Laval, s'il y avait une liquidation ou dissolution,  
24 que les biens iraient. Mais, la plupart du temps,  
25 on a besoin d'intégrer - puis là je vous parle des  
26 dossiers, vous me parlez des dossiers de Ville de  
27 Laval, mais on pourrait avoir un organisme...

28 Q. **[239]** Non, je parle vraiment d'un OSBL.

29 R. Un OSBL. Bon.

30 Q. **[240]** Au sens large.

31 R. On va parler de la municipalité, on va enlever le  
32 mot « Ville de Laval », on va dire la  
33 « municipalité », quand ce sont des projets comme  
34 ceux-là qui sont faits par le biais d'un organisme

1 à but non lucratif. Mais, l'avantage, entre autres,  
2 c'est d'impliquer ou des citoyens ou des  
3 organismes, même les mettre à contribution - en  
4 tout cas, je l'ai vécu dans un dossier où les  
5 organismes de sport ou de soccer ont investi - mais  
6 souvent ils peuvent aller chercher des  
7 commanditaires, des choses qu'une ville ne pourrait  
8 pas faire ou ne pourrait pas faire de la même façon  
9 parce que, effectivement, ce n'est pas directement  
10 lié.

11 On peut impliquer aussi des organismes qui  
12 sont importants, comme dans le cas du soccer -  
13 parce que là je suis en général, mais ça pourrait  
14 être bon pour n'importe quelle municipalité - la  
15 Fédération de soccer du Québec a été... s'est  
16 intéressée à ce projet-là parce que ça lui donnait  
17 un endroit où pouvoir... un endroit de référence au  
18 niveau du soccer pour faire toutes sortes de projet  
19 et d'écoles de soccer, et caetera.

20 Mais, il y a toujours un aspect où c'est un  
21 organisme qui n'appartient à personne et qui n'est  
22 pas un organisme directement dirigé par un pouvoir  
23 politique, donc lié à une direction politique.

24 Lorsqu'on crée ces organismes-là, on va  
25 prévoir que le conseil d'administration ou que les  
26 membres - on va commencer par la nomination des  
27 membres. Alors, les membres, il y a... ils sont...  
28 on va prévoir, dans les lettres patentes, que les  
29 membres vont être nommés pour, par exemple, deux  
30 membres par une municipalité, deux membres par  
31 l'université, puis un autre membre par la Chambre  
32 de commerce, alors... Et dans nos règlements, on  
33 prévoit que les membres pourront élire entre eux le  
34 conseil d'administration.

1                   Donc, on comprend que les personnes qui  
2                   sont déléguées par des organismes, ça, c'est  
3                   enchâssé dans les lettres patentes, ce sont eux qui  
4                   vont devenir les administrateurs et ce sont eux qui  
5                   devront diriger. Donc, dépendant de l'ampleur ou de  
6                   l'importante de l'organisme, il va y avoir plus ou  
7                   moins cinq ou sept membres du conseil  
8                   d'administration et c'est... et à ce moment-là,  
9                   l'organisme peut avoir transigé avec les... on va  
10                  dire les niveaux de gouvernement ou aller, comme je  
11                  vous disais tout à l'heure, aller chercher des  
12                  commandites au point... au niveau d'une entreprise  
13                  ou d'un autre organisme qui veut leur donner des  
14                  subventions, mais aller aussi au niveau du  
15                  gouvernement puis dire « nous, on est... » je vais  
16                  prendre un cas sur lequel je n'ai pas travaillé,  
17                  mais « nous, on veut développer le sport aquatique  
18                  dans telle municipalité, puis on a besoin d'avoir  
19                  des subventions ». Il y a des programmes de  
20                  subvention qui sont offerts, mais des fois ils ont  
21                  donné suffisamment à une municipalité, puis il faut  
22                  qu'ils regardent s'il y a aussi de l'implication du  
23                  milieu.

24                 Alors, il faut faire un travail auprès de  
25                 la députation. Il faut faire un travail auprès des  
26                 gouvernements, regarder les subventions qui sont  
27                 disponibles, pour aider à la construction d'un  
28                 projet ou aider à l'avènement d'un projet dans une  
29                 localité. Ce n'est pas nécessairement le cas  
30                 directement, par exemple, qu'il y a eu avec  
31                 l'université, vous allez en convenir, mais ça peut  
32                 être vrai pour d'autres organismes à but non  
33                 lucratif.

34                 Donc, toujours le même principe. C'est une



1 personne morale distincte d'une municipalité et  
2 c'est une personne morale distincte de l'ensemble  
3 des personnes. Ça appartient à personne, puis à la  
4 fin, le but, c'est un but commun, c'est que si  
5 c'est de l'argent qui vient d'un palier de  
6 gouvernement, d'un organisme ou même de commandite,  
7 à la fin, ça doit revenir à la communauté. Donc,  
8 dans plusieurs des cas, l'organisme à but non  
9 lucratif, si... Puis là j'empiète un peu sur un  
10 domaine pour lequel j'ai travaillé avec des  
11 spécialistes en droit d'évaluation, mais si  
12 l'organisme remplit certaines fins qui sont de  
13 nature des fins municipales, ils peuvent obtenir  
14 une... Je ne dirai pas, ce n'est pas une exemption,  
15 mais c'est une... Ce n'est pas une exemption de  
16 taxes, mais c'est plutôt un...

17 Q. **[241]** Une diminution, peut-être?

18 R. Un crédit, oui.

19 Q. **[242]** Un crédit?

20 R. Une diminution, parce que, effectivement, on n'est  
21 pas pour demander à des gens qui doivent payer des  
22 taxes sur un immeuble, qui serait un immeuble voué  
23 à des fins municipales, alors que si c'était à la  
24 Ville, la Ville ne se paierait pas de taxes. Ce qui  
25 est différent, si c'était un immeuble qui est dédié  
26 à des fins commerciales, ou en partie commerciales,  
27 ou sur lequel il peut avoir des moyens de, des  
28 termes d'entente à ce moment-là.

29 Mais quand vous me demandez pourquoi on  
30 fait des organismes à but non lucratif, c'est  
31 établir, bâtir, créer un projet comme celui-là à  
32 l'intérieur d'une municipalité, la base, c'est  
33 qu'ils n'ont jamais de personnes pour pouvoir  
34 réaliser des... Ils n'ont jamais nécessairement les

1           ressources, là - quand je dis personnes, ce n'est  
2           pas des individus, mais des ressources - pour  
3           pouvoir mettre un projet comme ça. Mais, la plupart  
4           du temps, les municipalités y contribuent de leurs  
5           ressources, pas des ressources nécessairement  
6           financières, mais elles délèguent des gens qui vont  
7           faire le suivi, qui vont établir des chiffres, qui  
8           vont faire des calculs, parce que, effectivement,  
9           c'est toujours des projets qui sont intimement  
10          liés, évidemment, au bien-être des citoyens, puis  
11          on ne veut pas les échapper. C'était, tantôt, mon  
12          intervention dans le dossier Cosmodôme, mais cet  
13          aspect-là, l'organisme à but non lucratif, ce n'est  
14          pas un... Ce n'est pas un paravent. Et ça, ça a été  
15          bien difficile à expliquer, puis je pense que les  
16          médias n'ont pas nécessairement compris cet aspect-  
17          là, mais ce n'est pas un organisme paravent.

18                        Sauf que lorsque vous faites un projet,  
19          puis que vous établissez un certain nombre de  
20          paramètres, puis vous faites des... on fait des  
21          projections, bien, c'est évident que toutes ces  
22          projections-là ne peuvent pas être rendues  
23          publiques tant que le projet n'est pas peaufiné,  
24          parce que s'il était rendu public, ou bien elles  
25          pourraient servir à des personnes qui vont aller  
26          faire des soumissions plus tard, ou bien elles  
27          peuvent servir pour des gens qui veulent discuter  
28          d'un projet alors qu'il n'est pas complété.

29                        Vous savez, un projet qui ne serait pas  
30          bon, puis là on parle de ceux qui ont réussi puis  
31          ceux qui ont passé à travers, mais il y a plusieurs  
32          projets qui meurent dans des cartons parce qu'on ne  
33          trouve pas nécessairement de l'intérêt à des  
34          niveaux gouvernementaux, que ça soit au

1           gouvernement du Québec, ou au fédéral, ou d'autres  
2           niveaux. La CRÉ peut aussi avoir des budgets, des  
3           fois, pour aider des organismes. La Conférence  
4           régionale des élus, là. Mais il faut... Il faut  
5           susciter un intérêt puis démontrer que ça va être  
6           bon pour l'ensemble de la population.

7           Q. **[243]** Parfait. Donc, bref, un OSBL a ses avantages,  
8           et vous avez participé à un très grand nombre...  
9           bien, un nombre important d'OSBL à Laval.

10          R. Oui.

11          Q. **[244]** Bon. Donc, ça c'est au niveau de votre  
12          implication professionnelle. Est-ce qu'il y a  
13          d'autre chose que vous voulez ajouter dans votre  
14          cheminement professionnel, d'un point de vue  
15          objectif?

16          R. Non. Dans mon cheminement, c'est... Là on en parle  
17          beaucoup à la Commission, mais les OSBL, comme je  
18          disais, pour tout ce qui est parapublic, ça peut  
19          représenter à peine vingt-cinq pour cent (25 %) de  
20          mes activités professionnelles. Mes activités  
21          professionnelles, c'est des PME. J'ai des clients  
22          depuis vingt-cinq (25), trente (30) ans que je  
23          dessers, et qui ont pris, qui sont devenus des  
24          entreprises plus importantes.

25          Q. **[245]** Qui ont pris de l'envergure.

26          R. De l'envergure, puis...

27          Q. **[246]** De l'importance.

28          R. C'est ça.

29          Q. **[247]** Votre clientèle, principalement, elle est  
30          située à Laval, j'imagine?

31          R. C'est ce qu'on pourrait penser, mais moi je dis  
32          toujours la région de Laval. J'ai une bonne  
33          clientèle à Laval, mais ça gravite autour. Vous  
34          savez, c'est plus facile d'aller à Laval puis de se

1 trouver une place de stationnement que d'aller voir  
2 son avocat dans un cabinet du centre-ville, donc ça  
3 donne beaucoup de facilité. Non, j'ai des gens qui  
4 viennent de, on pourrait dire aussi, et j'en ai des  
5 clients du nord de la ville, mais j'ai des clients  
6 aussi de la rive sud, ou des régions. Ça peut  
7 arriver.

8 Q. [248] D'accord. Au niveau de votre implication  
9 communautaire...

10 R. Oui.

11 Q. [249] Est-ce que celle-ci est présente, ou vous  
12 êtes plutôt...

13 R. Oui, bien, c'est sûr que si on veut, on  
14 développe... On se développe une clientèle, on se  
15 développe une image. Donc, j'ai été, dès le début  
16 de ma pratique, j'ai fait, évidemment, les clubs  
17 sociaux, je suis un membre Lions, je suis devenu  
18 rapidement un membre d'un conseil d'administration  
19 de caisse, je me suis impliqué dans la Chambre de  
20 commerce, toutes ces choses-là, et on gravite.

21 C'est sûr qu'en mil neuf cent soixante-  
22 quinze (1975), il y avait déjà beaucoup moins  
23 d'avocats puis il y avait beaucoup moins de gens  
24 d'affaires à Laval qu'aujourd'hui on peut en  
25 dénombrer. Mais j'ai participé dans tous ces  
26 organismes-là, les associations d'hommes d'affaires  
27 puis... J'ai aussi été impliqué beaucoup dans le...  
28 on peut appeler, le bénévolat, là.

29 Alors, bénévolat, souvent, c'est auprès  
30 d'organisme à but non lucratif ou des fondations.  
31 Puis ça revient... ça revient toujours la même  
32 chose, dès que vous vous impliquez puis que vous  
33 êtes avocat, bien, on vous demande de vous occuper  
34 des documents juridiques puis de la... des procès-

1           verbaux puis de donner un coup de main sur la  
2           réglementation puis ça vous fait... les gens  
3           apprennent à vous connaître et ça vous permet de  
4           connaître des personnes. Donc, vous vous créez un  
5           réseau, d'une certaine façon, au moment où les gens  
6           vous voient à l'oeuvre puis ils apprennent à vous  
7           connaître personnellement plus... à l'oeuvre.

8           Q. **[250]** Vous avez également été membre du Cercle St-  
9           Martin?

10          R. Oui.

11          Q. **[251]** C'est quoi ça...

12          R. Je suis un membre fondateur du Cercle St-Martin.

13          Q. **[252]** C'est quoi ça le Cercle St-Martin?

14          R. Bien, le Cercle St-Martin, c'est qu'on a voulu...  
15          vous savez, Laval, on a aussi notre individualité,  
16          hein. Alors, on a voulu se donner un cercle  
17          d'hommes d'affaires. Bon, plusieurs des gens de  
18          Laval étaient membres du Club St-Denis puis ça  
19          manquait quelque chose qui pouvait ressembler à ça.  
20          Et tout le monde n'est pas un membre d'un club de  
21          golf, donc on s'est développé, par rapport à... en  
22          prenant ou en fusionnant règlement de club de golf  
23          et de... Club St-Denis un règlement pour créer une  
24          entité. Puis un jour il y a eu un concours pour  
25          donner le nom, qui s'appelle le Cercle, « cercle »  
26          parce que ça unit les gens, et St-Martin parce que  
27          quand on parle de St-Martin, boulevard St-Martin,  
28          tout le monde sait qu'on vient de Laval, alors  
29          c'est... c'est comme typique. Et c'est un groupe  
30          d'hommes d'affaires... pardon, de gens d'affaires,  
31          d'hommes d'affaires et de femmes d'affaires, au  
32          nombre de quatre-vingts (80), qui ont des réunions  
33          qui sont apolitiques, qui, bon, se réunissent pour  
34          avoir des dîners causerie ou des activités

1           sociales, soirée de homard, soirée gastronomique,  
2           dégustation de vin, dégustation de bière. Mais ça  
3           donne un endroit où les gens apprennent à se  
4           connaître et puis organisent toutes sortes  
5           d'activités. Il y a aussi un tournoi de golf qui  
6           est organisé dans ça. Mais c'est pour que les gens  
7           apprennent à se connaître autrement, donc ce n'est  
8           pas un lieu d'affaires.

9                        Et le secret de ce succès-là c'est que le  
10          Cercle St-Martin a changé ou a déménagé à quelques  
11          reprises son établissement mais ce n'est pas un...  
12          le cercle où les membres ne sont pas propriétaires  
13          d'une bâtisse, d'une salle à manger puis à la merci  
14          d'un chef qui est là, comme dans certaines grandes  
15          organisations qu'il y a eu à Montréal.

16                       Donc, il y a eu des ententes qui ont été  
17          faites avec des hôteliers ou, à un moment donné,  
18          avec un restaurateur pour avoir ces services-là,  
19          pour avoir un service où on peut marquer à notre  
20          compte. Puis il y a, évidemment, des obligations  
21          que les membres ont au niveau... au niveau de  
22          contribuer... ce n'est pas la cotisation qui est  
23          importante comme le fait qu'on doit... on doit  
24          participer à notre cercle, participer aux activités  
25          et dépenser un certain montant pour dire qu'on est  
26          membre de cette confrérie-là.

27          Q. **[253]** D'accord. Vous avez mentionné que vous avez  
28          été impliqué au niveau des Caisses Desjardins?

29          R. Oui. Oui.

30          Q. **[254]** Quel poste avez-vous occupé?

31          R. Ah! bien, j'ai été un administrateur comme... comme  
32          quand on rentre puis je suis devenu, un jour,  
33          président d'une caisse. On a fusionné des caisses,  
34          j'ai été président des caisses fusionnées. J'ai été

1 président de la... à l'époque c'était une région à  
2 Laval puis, par la suite, bien, lorsqu'il y a eu  
3 les fusions des caisses, on a fusionné Laval et  
4 Laurentides, donc j'ai été le vice-président Laval  
5 Laurentides. J'ai été impliqué dans tout ce qu'il  
6 peut y avoir de bénévolat dans Desjardins puis  
7 dans... Et j'ai terminé mon mandat au mois d'avril  
8 dernier.

9 Q. **[255]** Quand vous dites « président », c'est  
10 président du conseil d'administration?

11 R. Président du conseil d'administration, c'est ça.  
12 Excusez.

13 Q. **[256]** Non, il n'y a pas de problème. Et vous dites  
14 la Caisse populaire de... laquelle?

15 R. La Caisse populaire des Mille-Îles.

16 Q. **[257]** Donc de quelle année à quelle année avez-vous  
17 été président de cette caisse-là?

18 R. De deux mille un (2001) à deux mille treize (2013)  
19 là, jusqu'au mois d'avril. Mon mandat se terminait.

20 Q. **[258]** Et juste avant, donc vous étiez également  
21 président d'une autre caisse mais qui avait  
22 fusionnée.

23 R. Non, oui, mais c'est ça. C'était la Caisse de  
24 Saint-Vincent-de-Paul qui, ce qui est comme une des  
25 anciennes, quatorze (14) ex-villes fusionnées en  
26 mille neuf cent soixante-cinq (1965).

27 Q. **[259]** Et dont vous êtes originaire je crois. Bien,  
28 pas originaire mais depuis que vous avez deux ans.

29 R. C'est-à-dire que... Pardon?

30 Q. **[260]** Depuis que vous avez deux ans.

31 R. Oui, deux ans ou à peu près, mes... C'est ça,  
32 lorsque mes parents sont arrivés.

33 Q. **[261]** Et vous avez également siégé sur le conseil  
34 d'administration du Cosmodôme?

1 R. Oui.

2 Q. **[262]** Pendant combien d'années?

3 R. Quelques années. Quand je vous dis quelques années,  
4 c'est que j'ai, pendant le temps où j'étais le  
5 conseiller juridique, je ne siégeais pas comme  
6 membre du conseil mais, par la suite, j'ai siégé  
7 aussi au conseil d'administration comme secrétaire.  
8 Ça, c'est évident que c'est toujours un travail  
9 d'avocat et puis un jour il y avait le poste de  
10 président, bien je pense que j'ai été président  
11 peut-être dix-huit (18) mois, c'était comme un  
12 intérim parce que l'objectif c'était d'inviter des  
13 gens à participer à un organisme à but non lucratif  
14 puis d'amener, évidemment, des gens de l'extérieur.  
15 Sauf qu'à un moment donné, lorsqu'il faut faire un  
16 intérim, bien moi je prends ça comme un intérim  
17 dans le sens que ça prenait aussi quelqu'un qui  
18 connaissait les rouages, quand vous êtes secrétaire  
19 pendant, je ne sais pas moi, cinq, six ans puis que  
20 vous connaissez les mécanismes, c'est plus facile  
21 d'assumer le rôle de président. Mais je vous dirais  
22 que c'est entre douze (12) ou dix-huit (18) mois,  
23 c'était un intérim.

24 Q. **[263]** D'accord. Est-ce que vous vous rappelez de la  
25 campagne de financement qui a eu lieu pour sauver  
26 le Cosmodôme?

27 R. Oui. Bien ça, ça fait partie du, j'appelle ça le  
28 fond de restructuration.

29 Q. **[264]** C'était en quelle année ça?

30 R. Ça, c'est en quatre-vingt-quinze (1995), c'est ça.  
31 Ça faisait partie de sauver le Cosmodôme, c'était  
32 la situation qui existait à l'époque là. Je ne sais  
33 pas à quel moment où je dépasse la ligne mais je  
34 vais répondre à vos questions puis on m'arrêtera si



1 je dis des choses.

2 Q. **[265]** Bien je veux juste, pour l'instant, savoir  
3 quand a lieu cette campagne?

4 R. Oui, mais c'est...

5 Q. **[266]** Et quand c'est-elle terminée?

6 R. O.K. Je vais, oui, c'était quatre-vingt-quinze  
7 (1995) mais le bout est, à mon avis, assez public  
8 parce que c'est la campagne de financement, tout le  
9 monde pouvait l'appeler comme il voulait « Sauver  
10 le Cosmodôme » ou, c'était comme ça mais la  
11 situation financière avait fait en sorte que le  
12 Cosmodôme avait dû faire une proposition  
13 concordataire et ça, Madame la Présidente, quand je  
14 disais tout à l'heure que c'était un dossier qui  
15 m'avait permis de me mettre en valeur, c'est qu'à  
16 un moment donné j'avais travaillé dans ce dossier-  
17 là activement parce que faire une proposition  
18 concordataire dans un organisme à but non lucratif,  
19 ce n'est pas défendu.

20 Q. **[267]** Oui, Maître Lambert, juste faire attention  
21 parce que je vois maître Longtin qui fatigue là.

22 R. Oui, non, il fatigue.

23 12:19:30

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 Madame la Présidente...

26 R. D'accord. C'est correct.

27 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

28 ... c'est que...

29 R. Oui, c'est parce qu'on veut savoir...

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. **[268]** Ce que je retiens Maître Longtin de ce que  
32 vient de dire maître Lambert, c'est que c'est le  
33 dossier Cosmodôme qui l'a mis sur la « map » à  
34 Laval et qui lui aurait fait avoir différents

1           contrats. Est-ce que c'est ça?

2           R. Oui, mais c'est parce que c'est dans le...

3           Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

4           Il l'a dit trois fois, Madame la Présidente.

5           R. Pardon, O.K.

6           Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

7           Il l'a dit trois fois, mais c'est parce qu'il y a  
8           eu une remarque là, je profite de l'occasion, quand  
9           maître Lambert dit ce n'est pas à lui de soulever  
10          ça, avec respect, le professionnel qui est lié par  
11          secret professionnel et non dégagé doit lui-même se  
12          restreindre. C'est un principe fondamental et ça  
13          m'inquiète au plus haut point parce que je ne crois  
14          pas que je doive continuellement me lever pour  
15          soulever cette question du secret professionnel.  
16          C'est le professionnel lui-même qui doit se  
17          restreindre et vérifier s'il est relevé du secret,  
18          non pas le contraire. Parce que ce qu'il pourrait  
19          très bien arrivé, moi je peux vous dire ce que je  
20          vous ai déjà dit par rapport à Ville de Laval, mais  
21          si tant est que ça vise d'autres clients du  
22          professionnel, ce n'est pas moi qui aurait le  
23          « standing » de me lever. Alors...

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Q. **[269]** J'ai compris que maître Lambert a dit, avant  
26          même de commencer et de prononcer le mot  
27          « proposition concordataire », que c'était quelque  
28          chose qui était public.

29          R. Oui. Oui.

30          Q. **[270]** C'est dans ce sens-là que je l'ai... Mais  
31          est-ce que vous, on peut, peut-être, se restreindre  
32          et ne pas entrer dans...

33          R. Excusez, Madame la Présidente...

34          Q. **[271]** Oui.

1 R. ... mais quand on parle de « Sauvons le  
2 Cosmodôme », il faut expliquer pourquoi s'est  
3 arrivé parce que sinon je peux répondre « C'était  
4 telle année, telle année, mais les explications,  
5 peut-être que...

6 Q. [272] Mais moi j'en conclu que le Cosmodôme...

7 R. Oui.

8 Q. [273] ... devait avoir éprouvé des difficultés  
9 financières.

10 R. Oui.

11 Q. [274] Bon.

12 R. Et il y a eu un fond de restructuration et il y a  
13 eu des gens qui ont été appelés dans la communauté  
14 à y contribuer. Ça, c'était public, c'était public.

15 R. Et les gens signaient un engagement, c'était un  
16 engagement vis-à-vis le Cosmodôme à souscrire ou à  
17 donner vingt mille (20 000 \$) ou je ne sais pas  
18 quoi, mais c'était sur une période de cinq ans.  
19 Donc, le montant qu'ils s'engageaient, ils devaient  
20 le payer sur cinq années. Et...

21 (12:20:36)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je veux attendre de voir s'il y a un lien avec la  
24 Commission, là...

25 Me SIMON TREMBLAY :

26 Si vous me permettez de continuer mes quest...  
27 poursuivre mes questions, il y a un lien, quand  
28 même, avec le mandat et pour répondre, peut-être  
29 juste répondre à Me Longtin, je suis d'accord que  
30 c'est au professionnel à le soulever, mais  
31 lorsqu'il considère qu'il franchit la ligne du  
32 secret professionnel et ce que vient de dire le  
33 témoin, Me Lambert, il dit que selon lui,  
34 l'information qu'il donne est publique, donc...

1           mais je comprends que vous n'êtes pas autorisé puis  
2           qu'il y a une objection en bonne et due forme, vous  
3           n'êtes pas nécessairement autorisé à trancher cette  
4           question-là, compte tenu qu'on parle de secret  
5           professionnel, mais il y a cette nuance-là qu'il  
6           faut garder à l'esprit.

7           Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

8           Je ne veux pas éterniser, là, cette discussion,  
9           sauf que Me Lambert a parlé de la proposition  
10          concordataire. Si vous retournez au dossier de  
11          presse de l'époque, vous allez le retrouver. Sauf  
12          que son discours, son discours, par la suite, a  
13          recommencé à intégrer des choses qu'il a lui-même  
14          fait comme professionnel dans ce dossier. Je les  
15          ignore, mais ce que je vous dis, c'est que ces  
16          acti...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Oui, mais lui doit le savoir et lui dit que ce  
19          qu'il a révélé sont des faits publics.

20          Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21          c'est-à-dire que quand je suis intervenu, il avait  
22          commencé à retourner dans le mérite de ce dossier  
23          qu'il a traité comme professionnel puis écoutez,  
24          là, encore là, c'est sur le principe du secret  
25          professionnel, maintenant...

26          LA PRÉSIDENTE :

27          Oui, mais quand c'est quelque chose qui est connu,  
28          puis là, comme vient de dire Me Tremblay, je ne  
29          suis pas autorisée à trancher ça, mais quand c'est  
30          quelque chose qui est connu publiquement, je pense  
31          que...

32          Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

33          Je n'ai aucun problème avec les choses qui sont  
34          connues publiquement, au contraire, sous réserve...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends, mais vous, vous ne le savez peut-être  
3 pas que c'est connu publiquement, mais le témoin le  
4 sait, lui.

5 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

6 Je suis parfaitement conscient du fait que c'est  
7 connu publiquement. Mais au fil de son témoignage,  
8 il recommençait à discuter d'activités, puis on ne  
9 fera pas un débat, là, inutile, mais il avait  
10 recommencé à discuter d'activités professionnelles  
11 qu'il a eues dans ce dossier. Je suis intervenu et  
12 avant même que j'intervienne, Me Tremblay vous a  
13 prévenu que j'intervenais alors il avait vu la même  
14 chose que moi.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. [275] Vous auriez dû vous asseoir vous seriez pas  
17 dans mon angle de vue. Toujours est-il, pour cette  
18 partie-là, Maître Lambert, je vais y aller avec des  
19 questions plus suggestives, là, de façon à...

20 R. D'accord.

21 Q. [276] ... à vous... circonscrire dans vos réponses.  
22 Donc, en quatre-vingt-quinze (95), il y a une  
23 campagne de financement pour sauver le Cosmodôme,  
24 qui est dans une difficulté financière importante?

25 R. Oui.

26 Q. [277] Et selon ce que vous nous dites, il y a eu  
27 une campagne de financement dans laquelle on  
28 demande à différents intervenants qu'on va décrire  
29 dans quelques minutes, de contribuer à sauver le  
30 Cosmodôme et une des formules qui était populaire,  
31 si je peux la qualifier ainsi, c'était de donné un  
32 montant X échelonné sur cinq ans, notamment.

33 R. C'est ça. C'était pour verser dans le fonds de  
34 restructuration qui permettait de créer des sous

1           pour la proposition concordataire.

2       Q. **[278]** O.K. Est-ce que vous vous rappelez... là, je  
3           vais encore être suggestif, est-ce que vous êtes  
4           d'accord avec moi que ce sont des entrepreneurs de  
5           la Ville de Laval qui ont notamment été sollicités?

6       R. Notamment, étant principalement.

7       Q. **[279]** Principalement sollicités?

8       R. Oui.

9       Q. **[280]** Donc, est-ce que les firmes d'ingénierie ont  
10           été sollicitées?

11      R. Oui. De toute façon, les personnes qui ont été  
12           sollicitées puis qui ont rendu la... qui ont rendu  
13           la...

14      Q. **[281]** Qui ont financé le...

15      R. ... qui ont financé, là, c'est-à-dire qu'il y a  
16           plein de monde qui a été sollicité, ce n'est pas  
17           tout le monde qui a répondu et ce travail-là était  
18           fait en collaboration avec la Ville, ça n'avait  
19           rien à voir avec ceux qui s'occupaient du dossier  
20           et ont eu leur nom sur un tableau d'honneur dans le  
21           hall d'entrée de... pas de l'hôtel de ville,  
22           pardon, mais du Cosmodôme, à l'époque, pendant  
23           plusieurs années.

24      Q. **[282]** Quand vous dites, vous dites la Ville de  
25           Laval était impliquée dans le projet « Sauvons le  
26           Cosmodôme »?

27      R. Bien, c'était important pour la Ville de Laval,  
28           mais là, je vais retomber dans mon dossier, donc,  
29           je ne peux pas vous donner le donner le détail du  
30           dossier pour...

31      Q. **[283]** Mais je parle... on ne parle pas de votre  
32           dossier, je vais vous poser une question.

33      R. Oui.

34      Q. **[284]** Pour Gilles Vaillancourt, le projet ou la

1 campagne « Sauvons le Cosmodôme » était importante  
2 pour lui? À votre connaissance personnelle?

3 R. Je pense que pour monsieur Vaillancourt, sauver le  
4 Cosmodôme, c'était important, c'était un élément  
5 fort de Laval, la façon que c'était parti, je pense  
6 que ce n'était pas la Ville qui s'était impliquée  
7 au début puis là, la responsabilité retombait sur  
8 les élus et la mauvaise image. Alors, c'est  
9 important pour lui que le cheminement et que la  
10 voie de... comment je pourrais dire ça - la voie  
11 qui avait été tracée ou, en tout cas, le plan qui  
12 avait été tracé pour sauver le Cosmodôme, bien, ça  
13 prenait évidemment de l'aide qui venait de la  
14 communauté, pas seulement... pas seulement de la  
15 municipalité ou des gouvernements. Ça, c'est une  
16 question qui est... qui est en dehors de... en  
17 dehors d'un fait de... des faits du dossier ou du  
18 droit. C'est...

19 Q. **[285]** Publiquement.

20 R. Publiquement, dans n'importe quoi quand ça va mal,  
21 il faut mettre des sous, mais si des gens y  
22 croient, ils peuvent aussi contribuer, puis c'est  
23 un peu la façon que ça s'est fait à ce moment-là.  
24 Puis on nous a dit qu'il y avait une campagne, puis  
25 il y a des organisations impliquées à Laval ou  
26 installées à Laval qui ont contribué, comme à  
27 toutes les fois, il y a des choses qui sont  
28 demandées. Si on demande des commandites pour  
29 d'autres événements, que ce soit - je ne sais pas  
30 moi - un événement culturel ou sportif, bien, vous  
31 allez voir des gens qui sont impliqués dans le  
32 milieu. Puis les gens, ils voient s'ils trouvent...  
33 ils trouvent leur intérêt d'être un commanditaire  
34 de telle organisation ou de telle activité.

1 Q. **[286]** Quand vous avez... quand je vous suggérais  
2 que notamment les entrepreneurs ont été sollicités,  
3 vous me dites « principalement ».

4 R. Non, mais c'est parce qu'il y avait d'autres  
5 entreprises là. Je ne me souviens pas du tableau  
6 là, je n'ai pas participé, moi... ce n'était pas  
7 dans mon mandat d'avocat de participer à ça. Mon  
8 mandat d'avocat, c'était de m'occuper de... de  
9 m'occuper de l'aspect juridique, pas de l'aspect...  
10 En fait, les sous, il fallait... ça prenait des  
11 sous, puis il fallait conscientiser les gens, leur  
12 montrer que c'était important que les lavallois  
13 puis les entrepreneurs lavallois s'impliquent pour  
14 sauver le Cosmodôme. Ce n'était pas... c'est un  
15 geste communautaire et non juste une décision d'un  
16 conseil ou d'un individu même, t'sais.

17 Q. **[287]** Savez-vous si les entreprises oeuvrant dans  
18 le domaine de la construction là, s'ils se sont  
19 fait promettre des contrats ou s'ils ont eu quelque  
20 avantage que ce soit en échange d'une contribution?

21 R. Je n'ai aucune idée. Je n'ai aucune idée.

22 Q. **[288]** Est-ce que c'est quelque chose qui est  
23 possible selon vous?

24 R. Je vais vous dire, un, je n'ai pas été mêlé dans  
25 ça. Et la seule chose que j'ai vue dans les années  
26 subséquentes, c'était qu'il y avait des rapports  
27 sur les dépôts, « les dépôts », je voulais dire  
28 les...

29 Q. **[289]** Les engagements financiers qu'ils avaient  
30 pris.

31 R. ... le respect des engagements financiers.

32 Q. **[290]** Mais, la plaque commémorative...

33 R. Oui.

34 Q. **[291]** ... vous l'avez vue à plusieurs reprises à



1 l'entrée du Cosmodôme.

2 R. Bien là, on la voit quand... oui, on la voit quand  
3 on va au Cosmodôme. Oui.

4 Q. **[292]** Si je vous nomme des noms, est-ce que vous  
5 êtes en mesure de me dire si ça se retrouvait sur  
6 cette liste-là ou il y avait trop de noms pour que  
7 vous puissiez vous en rappeler?

8 R. Non, non. Je n'ai pas nécessairement une grosse  
9 mémoire des noms sur une plaque là, mais...

10 Q. **[293]** Vous vous rappelez...

11 R. ... le mien n'était pas là.

12 Q. **[294]** Mais, vous vous rappelez qu'il y avait  
13 plusieurs entrepreneurs en construction?

14 R. Oui, il y avait des entreprises en construction, il  
15 y avait... il y avait dans d'autres domaines aussi  
16 là.

17 Q. **[295]** Il est midi trente (12 h 30), avant de passer  
18 à un prochain thème, je crois qu'on va suspendre  
19 pour le lunch.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Alors, bon appétit à tous.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

25 LA GREFFIÈRE :

26 Monsieur Lambert, vous êtes sous le même serment.

27 R. C'est bien.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 Q. **[296]** Merci, Madame la Greffière. Madame la  
30 Présidente, Monsieur le Commissaire, on poursuit  
31 donc avec l'interrogatoire de maître Pierre L.  
32 Lambert. Donc, Maître Lambert, ce matin on a fait  
33 un peu le tour de votre parcours professionnel et  
34 académique. Avant de passer à une autre thématique,

1 est-ce qu'il y a quelque chose que vous voulez  
2 ajouter à ce sujet-là?

3 R. Non.

4 Q. **[297]** On va maintenant aborder brièvement vos  
5 relations avec monsieur Gilles Vaillancourt. Donc,  
6 connaissez-vous monsieur Gilles Vaillancourt?

7 R. Oui.

8 Q. **[298]** O.K. Depuis quand le connaissez-vous?

9 R. Je dirais, de notoriété publique, depuis les années  
10 soixante-treize (73), années soixante-treize (73)  
11 lorsqu'il est devenu membre du conseil. Mais, pour  
12 avoir eu des relations professionnelles, c'est  
13 peut-être plus dans les années mil neuf cent  
14 quatre-vingt quelques, là, où j'accomplissais des  
15 dossiers ou des mandats pour la Ville et où il  
16 était au comité exécutif et où j'avais à avoir des  
17 relations avec lui ou des présentations au comité  
18 exécutif pour certains dossiers.

19 Q. **[299]** Donc, ce sont les premières fois où vous avez  
20 un contact plus direct avec monsieur Vaillancourt?

21 R. Oui. À part ça, c'étaient les événements sociaux,  
22 mondains à Laval, là, mais pas... sans plus.

23 Q. **[300]** Quand vous voulez dire « événements  
24 mondains », on parle évidemment d'activités de  
25 financement pour le Parti PRO?

26 R. Bien, il n'y a pas seulement que les événements  
27 mondains du Parti PRO, la Chambre de commerce,  
28 plein d'événements. La Fondation ou de l'hôpital ou  
29 du Cégep ou quoi que ce soit, font des soirées  
30 bénéfiques, puis le tout Laval est présent. Donc,  
31 évidemment, à cette époque-là ou à l'époque où il  
32 n'était pas encore maire ou il était membre de  
33 l'exécutif ou par la suite lorsqu'il était maire,  
34 il était... il se faisait assez un devoir d'être

1           présent à tous ces événements-là pour rencontrer  
2           les gens de Laval aussi.

3           Q. **[301]** D'accord. Et quel genre de relations avez-  
4           vous dans ces activités-là avec lui? Est-ce que  
5           vous dites « bonjour, monsieur le Maire » et on  
6           passe à autre chose ou on discute un peu plus?

7           R. Bien, non, c'est « bonjour, monsieur le Maire »,  
8           mais c'est... je pense que les discussions, ce  
9           n'est pas... ce ne sont pas les endroits d'être...  
10          On parle des événements mondains, là, je ne pense  
11          pas que ce sont les endroits de discuter de  
12          dossiers.

13          Q. **[302]** Est-ce que vous avez des... Quand vous dites  
14          « discuter de dossiers », vous parlez de dossiers  
15          que la Ville de Laval vous confie en tant  
16          qu'avocat?

17          R. Oui.

18          Q. **[303]** Est-ce qu'il y a d'autres dossiers qui ne  
19          sont pas ceux d'avocats que vous référiez à?

20          R. Non plus. Non.

21          Q. **[304]** À l'exception donc, je comprends que vous  
22          rencontrez, en tant que membre du comité exécutif  
23          et de maire...

24          R. Oui.

25          Q. **[305]** ... également dans les événements mondains,  
26          est-ce qu'il y a dans d'autres circonstances dans  
27          lesquelles vous rencontrez monsieur Vaillancourt,  
28          Gilles Vaillancourt, bien entendu?

29          R. Oui. Lorsqu'on a à travailler sur des dossiers ou  
30          des projets, souvent il se mêle aux réunions de  
31          travail. Quand je dis « se mêle », il vient  
32          participer à des réunions de travail. Je l'ai  
33          rencontré dans Hommage aux bénévoles où j'ai été  
34          pendant deux ans président, à deux reprises, pas

1 pendant deux ans, mais à deux reprises comme  
2 président d'honneur, et lui, il était coprésident  
3 d'honneur. Donc, il y a beaucoup d'activités, je  
4 vous dirais sociales et mondaines, le Gala  
5 Dynamiste de la Chambre de commerce, ces choses-là.  
6 On a toute l'occasion de se rencontrer, les gens  
7 de... les gens de Laval. Il y a des événements  
8 comme des... c'est ça, des événements des  
9 fondations. Je pense que c'est là où la majorité  
10 des entreprises, des gens d'affaires essaient  
11 d'être présents parce qu'un peu tout le monde est  
12 sollicité puis c'est souvent les mêmes personnes  
13 qui sont présentes dans toutes ces activités-là.

14 Q. **[306]** Quand vous dites « les mêmes personnes »,  
15 est-ce qu'on retrouve régulièrement des  
16 entrepreneurs en construction?

17 R. Oui, mais il n'y a pas seulement que les  
18 entrepreneurs. Il y a beaucoup de sièges sociaux à  
19 Laval. On va rencontrer des gens qui viennent de  
20 grandes entreprises qui sont... qui sont présents  
21 aussi. Ce que je veux indiquer, c'est lorsque vous  
22 faites un événement qui a sept, huit cents (700-  
23 800) personnes présentes ou deux cent cinquante  
24 (250) personnes présentes, c'est sûr qu'on revoit  
25 souvent les mêmes figures ou les mêmes personnes  
26 qui sont les présidents de compagnies ou des  
27 directeurs généraux ou des choses comme ça. Mais,  
28 si le Cégep fait... la Fondation du Cégep fait une  
29 activité ou la Fondation de soutien aux arts fait  
30 une activité, c'est souvent les mêmes personnes qui  
31 sont là. Puis, évidemment, ils vont toujours  
32 inviter, les gens de l'hôtel de ville sont toujours  
33 des personnes qui sont invitées.

34 Q. **[307]** O.K. Mais, ma question était plutôt dans ces

1 activités-là, là.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[308]** Est-ce que les entrepreneurs en construction  
4 sont présents? Je comprends qu'il peut y avoir  
5 sept, huit cents (700-800) personnes ou des fois  
6 deux cents (200), mais...

7 R. Non, mais ils peuvent être présents, mais ils n'ont  
8 pas tous une affichette pour dire qu'ils sont  
9 entrepreneurs en construction, là. Il peut y avoir  
10 d'autres domaines. Les avocats sont fréquemment là,  
11 les comptables sont là, les ingénieurs sont là,  
12 c'est... Les professionnels, si on prend la liste  
13 des gens de la Chambre de commerce, vous allez voir  
14 que c'est toujours les mêmes professionnels qui  
15 sont dans toutes ces activités-là.

16 Q. **[309]** Donc, c'est-à-dire les activités, on va  
17 retrouver les mêmes gens.

18 R. Oui.

19 Q. **[310]** Et parmi ces gens-là...

20 R. Il y a des entrepreneurs, oui.

21 Q. **[311]** Et des ingénieurs.

22 R. Ah! Des ingénieurs, des avocats, des comptables,  
23 des banquiers. Les banquiers sont toujours là.

24 Q. **[312]** Mais, ma question est, à l'origine de cette  
25 réponse-là...

26 R. Oui.

27 Q. **[313]** ... était : à l'exception dans des événements  
28 que vous qualifiez de mondains, là, il va y avoir  
29 des événements sociaux on pourrait dire également.  
30 Et dans le cadre de vos fonctions d'avocat,  
31 notamment devant le comité exécutif, et monsieur  
32 Vaillancourt était quand même le maire, est-ce qu'à  
33 l'exception de ces deux familles d'événements là ou  
34 ces deux types d'événements là, de situations là,

1 est-ce qu'il y a d'autres situations dans  
2 lesquelles vous vous entretenez avec monsieur  
3 Vaillancourt? Ça peut être personnel et social ou  
4 professionnel, mais dans d'autres circonstances que  
5 les deux que j'ai énumérées.

6 R. Sociales, non. C'est arrivé dans des soirées  
7 sociales que j'ai pu le rencontrer où il y avait  
8 moins de monde, mais c'étaient sociales. Personnel,  
9 c'est appelé... c'est arrivé à plusieurs reprises,  
10 mais « plusieurs reprises », si on fait une  
11 séquence de dix (10) ans ou douze (12) ans, que sur  
12 des dossiers dans lesquels je travaillais ou des  
13 projets sur lesquels je travaillais, il pouvait  
14 m'appeler ou me faire appeler par son adjointe pour  
15 que j'aie le rencontrer à son bureau pour lui  
16 expliquer ou me poser des questions sur des points  
17 précis sur l'avancement des dossiers ou comment il  
18 pouvait venir en aide à l'avancement de dossiers.

19 Quant aux autres aspects, c'est plutôt,  
20 vous allez au Carrefour Laval ou vous allez à tel  
21 ou tel restaurant, il peut être assis là. Quand  
22 vous voyez que le maire est là vous passez puis  
23 vous allez le saluer. C'est arrivé peut-être, dans  
24 les espaces des dix (10) ou douze (12) dernières  
25 années, qu'il a pu m'inviter une ou deux fois à  
26 dîner sur... Et c'était toujours pour s'enquérir de  
27 l'avancement de certains dossiers ou certains  
28 projets, ou comment il pouvait être utile. Puis là  
29 je ne veux pas aller plus dans le détail de comment  
30 il peut être utile. Quand je vous dis je ne veux  
31 pas aller plus dans le détail...

32 Q. [314] Par rapport aux dossiers, là...

33 R. ... sur le confidentiel, mais c'est... Il était  
34 quand même très impliqué sur ces aspects-là, puis

1 il savait que sur certains aspects ça avait plus  
2 d'importance si on avait une discussion avec...  
3 Dans les projets que je mentionnais, dans lesquels  
4 j'ai travaillé, bien, c'était important que lui  
5 sache exactement c'était quoi les enjeux, ou  
6 qu'est-ce qui pouvait bloquer, puis comment il  
7 pouvait aider à ce qu'il y ait un déblocage.

8 Q. [315] Donc, si je me fie à votre réponse, je  
9 pourrais... Je ne me trompe pas en disant que vous  
10 n'êtes pas un proche de monsieur Vaillancourt?

11 R. On peut... Non. On n'est pas un proche, mais tout  
12 le monde est proche, sans être un proche. Puis il y  
13 a des gens qui peuvent se vanter d'être proches,  
14 puis il y a d'autres personnes qui peuvent  
15 s'imaginer qu'on est proche parce que,  
16 effectivement, on a l'aisance d'aller pouvoir  
17 l'appeler... Pas l'appeler directement, je veux  
18 dire, lorsqu'on est appelé, d'aller le rencontrer,  
19 de ne pas être intimidé par le fait qu'on va  
20 présenter un dossier puis qu'on tient notre bout  
21 sur un dossier en disant, « Regardez, il y a ce  
22 point-là, il y a ce point-là, voici pourquoi on  
23 fait ça. » Bien, c'est sûr que le degré de  
24 confiance qui peut s'établir, la notoriété que je  
25 peux amener dans certains dossiers pour faire en  
26 sorte que ces dossiers-là, que j'ai parlé  
27 précédemment, fonctionnent, se réalisent,  
28 aboutissent, deviennent, peuvent devenir un succès,  
29 c'est-à-dire au moins ils sont livrés, ils sont  
30 terminés, je pense que ça c'est important.

31 Alors, souvent on dit, « Bien, toi tu es  
32 près, est-ce que tu peux parler pour moi, ou pour  
33 ci, pour ça? » Moi je n'ai jamais eu à faire ces  
34 choses-là, et j'ai toujours refusé.

1 Q. **[316]** Maître Lambert, votre réponse est bien longue  
2 pour ma question, qui est assez simple.

3 R. Oui mais...

4 Q. **[317]** Est-ce que vous êtes un proche, ou non, de  
5 monsieur Gilles Vaillancourt? Je ne veux pas savoir  
6 ce que les gens perçoivent.

7 R. Non. Je ne pense pas. Non. O.K. Non.

8 Q. **[318]** Je veux savoir selon vous.

9 R. Selon moi, non.

10 Q. **[319]** Est-ce que vous l'avez... Est-ce que vous  
11 l'appellez la fin de semaine ou le soir...

12 R. Jamais.

13 Q. **[320]** ... pour discuter d'autres choses que des  
14 dossiers?

15 R. Jamais. Je ne l'appelle pas la fin de semaine puis  
16 le soir, pour des dossiers ou non. Ce n'est pas  
17 moi...

18 Q. **[321]** Donc, les seules fois que vous...

19 R. Moi je ne l'appelle pas.

20 Q. **[322]** Les seules fois que vous vous parlez, c'est  
21 pendant les heures qu'on qualifie d'ouvrables, pour  
22 parler de dossiers... pour parler de dossiers.

23 R. Les heures ouvrables, ça commence... Il faut  
24 connaître monsieur Vaillancourt pour savoir que ça  
25 commence tôt. Il y a des fois que c'est...

26 Q. **[323]** Mais, Maître Lambert, je ne veux pas qu'on  
27 joue sur les mots.

28 R. Oui. Non non non.

29 Q. **[324]** Quand je dis les heures ouvrables, les heures  
30 normales, là.

31 R. Oui oui.

32 Q. **[325]** Il peut commencer à six heures (6 h 00) le  
33 lundi, mais...

34 R. Comme n'importe quel client. C'est ça.



1 Q. **[326]** Pas soir et week-end, si vous préférez.

2 R. Non. Comme n'importe quel client. Si c'est un petit  
3 déjeuner, parce que c'est... il a juste ça de libre  
4 puis il faut qu'il... C'est ça.

5 Q. **[327]** Mais c'est pour parler de dossiers.

6 R. Pour parler d'affaires, oui, c'est ça.

7 Q. **[328]** Pour parler d'affaires en lien avec des  
8 dossiers.

9 R. Non non mais... Oui.

10 Q. **[329]** Donc, il n'y a pas de... On ne parle pas  
11 politique avec monsieur Vaillancourt?

12 R. Non.

13 Q. **[330]** Parlez-vous financement politique avec  
14 monsieur Vaillancourt?

15 R. Non.

16 Q. **[331]** Parlez-vous...

17 (14:11:01)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[332]** Vous avez dit tantôt... Excusez-moi.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[333]** Vous avez dit tantôt, « Non. Moi je ne  
24 l'appelle pas. » Mais est-ce que lui vous appelle?

25 R. Non plus. Non merci. Non. Je dis non. Moi je ne  
26 l'appelle pas parce que je sais qu'il y a des gens  
27 qui peuvent l'appeler, là, mais... Non.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 Q. **[334]** O.K. Donc, vous, c'est le maire de la ville  
30 où vous habitez...

31 R. Ah...

32 Q. **[335]** C'est le maire de la ville qui vous donne des  
33 contrats, et c'est la seule relation... Et c'est  
34 quelqu'un qui est maire et qui a des événements...

1 qui assiste, pardon, à des événements mondains,  
2 comme vous qui êtes un homme d'affaires, un avocat  
3 présent à Laval.

4 R. Oui oui.

5 Q. **[336]** Sans plus.

6 R. Bien, sans plus. Moi je pense qu'il apprécie, puis  
7 il a confiance en... Mais c'est sûr qu'il va... Il  
8 a pris conseil de moi sur, souvent, les... nos  
9 dossiers, pour savoir un peu comment se faire une  
10 idée. Parce que ce n'est pas évident, quand vous  
11 avez cinq minutes pour présenter quelque chose au  
12 comité exécutif, que vous êtes capable d'avoir un  
13 début puis une fin sans parler des enjeux.

14 Q. **[337]** Savez-vous si maître Robert Talbot est  
15 l'avocat de Gilles Vaillancourt et/ou de la famille  
16 Vaillancourt?

17 R. Je ne le sais pas. Ce n'est pas une connaissance  
18 publique.

19 Q. **[338]** Mais, est-ce que vous savez qui est l'avocat  
20 de...

21 R. Oui oui. Je connais...

22 Q. **[339]** Qui est l'avocat de Gilles Vaillancourt?

23 R. Je connais Robert Talbot, mais... Qui est l'avocat  
24 de?

25 Q. **[340]** De Gilles Vaillancourt et/ou de la famille  
26 Vaillancourt?

27 R. Bien, je ne sais pas s'ils ont besoin d'avoir un  
28 avocat à temps plein, mais... Robert Talbot, il a  
29 peut-être fait des choses, comme moi je fais des  
30 choses pour mes clients, puis... Ni mes confrères,  
31 ni les autres clients sont au courant de qu'est-ce  
32 que je fais pour certains clients.

33 Q. **[341]** Mais je ne vous demande pas, Maître Lambert,  
34 de faire des déductions.

1 R. Oui, mais vous me demandez mon point de vue.

2 Q. **[342]** Non.

3 R. Je vous dis...

4 Q. **[343]** Non, je ne vous demande pas votre point de  
5 vue.

6 R. O.K.

7 Q. **[344]** Je vous demande si vous savez...

8 R. Non. Je ne le sais...

9 Q. **[345]** Personnellement, savez-vous qui est l'avocat?

10 R. Non. Non.

11 Q. **[346]** Et vous ne savez pas, donc, vous ne pouvez  
12 pas me dire si maître Robert Talbot a agi pour la  
13 famille Vaillancourt ou Gilles... et/ou Gilles  
14 Vaillancourt dans les dix (10), quinze (15)  
15 dernières années. Êtes-vous en mesure de me dire si  
16 oui ou non?

17 R. Je l'ai lu dans les journaux.

18 Q. **[347]** Sans plus?

19 R. Sans plus.

20 Q. **[348]** On va aborder maintenant la question du  
21 financement de partis politiques.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[349]** On va commencer au niveau provincial. Êtes-  
24 vous impliqué, d'une façon ou d'une autre, dans la  
25 politique provinciale, dans le présent ou dans le  
26 passé?

27 R. Dans le passé j'ai été impliqué... Impliqué dans  
28 mon comté, là, comme des avocats peuvent être  
29 impliqués au niveau politique dans l'Association  
30 libérale de mon comté. Il y a plusieurs années. Ça,  
31 on parle du début des années quatre-vingt (80), des  
32 choses comme ça.

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Q. **[350]** Ça veut dire quoi, ça?

1 R. Impliqué? Sur le conseil... le conseil du comté.  
2 Participer aux élections. Aider aux élections.  
3 Aller dans les écoles, aux élections, ou faire de  
4 la formation à des gens qui vont travailler aux  
5 tables, là. C'est... Quand je dis un travail  
6 d'avocat, c'est dans ce niveau-là.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[351]** Et vous étiez à nous dire que c'est au début  
9 des années quatre-vingt (80) que vous avez été  
10 impliqué?

11 R. Oui, c'est ça. Je dis, c'est plutôt au début des  
12 années quatre-vingt (80), là, quand j'étais...  
13 j'opérais mon bureau sur le boulevard Saint-Martin.  
14 Mais par la suite, j'ai assisté ou participé à des  
15 soirées, des cocktails, des choses comme ça, mais  
16 pas... Sans plus. Au niveau provincial.

17 Q. **[352]** Oui. On est toujours au niveau provincial.  
18 Vous avez seulement été impliqué au niveau du Parti  
19 libéral, ou également au niveau de d'autres partis?

20 R. Non. Seulement qu'au niveau du Parti libéral.

21 Q. **[353]** Avez-vous déjà été membre du parti?

22 R. Libéral? Oui. Oui. Mais...

23 Q. **[354]** L'êtes-vous encore aujourd'hui?

24 R. Non. Ça fait... C'était dans les années... dans les  
25 années où monsieur Bourassa était premier ministre.

26 Q. **[355]** Les années quatre-vingt (80), début quatre-  
27 vingt-dix (90) environ?

28 R. C'est ça. Quatre-vingt (80), mais pas jusqu'en  
29 quatre-vingt-dix (90).

30 Q. **[356]** Donc, vous participiez à des activités de  
31 financement pour le Parti libéral du Québec?

32 R. C'est arrivé, oui.

33 Q. **[357]** Oui. Quel genre d'activités on parle ici?

34 R. Bien, cocktails ou brunchs. Je pense que le dernier

1 en date c'est un brunch avec monsieur Charest, qui  
2 était venu à Laval, un brunch un dimanche matin.

3 Q. **[358]** Ça fait très longtemps de ça, sans nous dire  
4 exactement la date, là, approximativement?

5 R. Oui, bien, il y a ça puis il y a peut-être eu un  
6 cocktail aussi. Oui, ça fait longtemps, c'est... ça  
7 fait quelques années.

8 Q. **[359]** Puis pour quelle raison vous assistiez à ces  
9 événements-là?

10 R. Bien, je m'impliquais dans ma communauté, on  
11 rencontrait des gens. C'était un but social,  
12 d'abord. Ce n'est pas des événements où on a des  
13 salles où il y a... le premier ministre vient dans  
14 notre comté, on essaie d'être cinq cents (500)  
15 personnes, qu'on va là puis... on rencontre  
16 d'autres personnes du comté. Alors, c'est  
17 intéressant, c'est la raison pour laquelle je  
18 pouvais être là.

19 Q. **[360]** Est-ce qu'il y a aussi une raison, dans le  
20 fond, comme vous disiez tantôt, là, pour développer  
21 son réseautage, c'est-à-dire pour connaître plus de  
22 gens?

23 R. Bien, en fait, c'est... tous ces éléments-là, c'est  
24 toujours pour être vu puis voir, hein, c'est un peu  
25 ça. Ça fait qu'il y a des gens qu'on n'ose pas  
26 nécessairement appeler ou communiquer parce que  
27 c'est des gens qui sont des clients potentiels mais  
28 ça nous donne l'occasion de leur parler un petit  
29 peu, « Comment ça va? », ces choses-là. On sait, ce  
30 n'est pas nécessairement le discours qu'on va aller  
31 entendre pendant une demi-heure ou trois quarts  
32 d'heure qui fait que ça vaut nécessairement le  
33 déplacement, mais c'est l'événement qui vaut le  
34 déplacement et les gens qu'on rencontre.

1 Q. **[361]** Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes...

2 « aujourd'hui », je parle dans les dernières  
3 années, est-ce que vous êtes encore impliqué au  
4 niveau du Parti libéral?

5 R. Non, je n'ai pas été impliqué depuis plusieurs  
6 années mais j'ai participé. Je pense que la  
7 dernière chose que j'ai participé c'est un cocktail  
8 bénéfice, il y a peut-être deux ou trois ans, là.

9 Q. **[362]** Mais malgré que vous n'êtes pas trop, trop  
10 impliqué dans les dernières années, vous contribuez  
11 quand même de façon assez active au Parti libéral  
12 du Québec?

13 R. Bien, je ne sais pas exactement combien ça fait  
14 mais je peux participer personnellement, oui. Mais  
15 quand on achète deux billets dans un cocktail  
16 bénéfice à deux cent cinquante dollars (250 \$), ça  
17 fait déjà cinq cents dollars (500 \$). Ça fait que  
18 c'est... Non, mais, je veux dire, je n'ai pas  
19 d'idée... je n'ai pas d'idée...

20 Q. **[363]** On va regarder le tableau.

21 R. Oui.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc, Madame Blanchette, si vous pouviez nous  
24 exposer l'onglet 3. L'onglet des contributions  
25 provinciales, peut-être 3.

26 LA GREFFIÈRE :

27 C'est 2.

28 Me SIMON TREMBLAY :

29 C'est 2, oui, excusez-moi.

30 LA GREFFIÈRE :

31 Est-ce que vous allez le produire sous 79P-756?

32 Me SIMON TREMBLAY :

33 Oui.

34

1           79P-756 :       Données du Directeur général des  
2                            élections du Québec (DGE) concernant  
3                            les dons faits par Pierre L. Lambert  
4                            aux partis politiques provinciaux

5  
6           Me SIMON TREMBLAY :

7           Peut-être si on peut descendre légèrement, oui.

8           Q. **[364]** Je vous laisse quelques instants pour  
9                            consulter les contributions puis peut-être... je  
10                          vous demande de porter une attention particulière à  
11                          droite, la colonne « Nombre de versements »,  
12                          donc...

13          R. Oui.

14          Q. **[365]** ... ça démontre... ça explique en combien de  
15                          paiements ou de versements avez-vous contribué la  
16                          somme qui est totalisée, là, dans la colonne « PLQ  
17                          QLP ».

18          R. O.K.

19          Q. **[366]** Donc, est-ce que c'est des chiffres qui, de  
20                          votre mémoire, là, sont plausibles?

21          R. C'est plausible. C'est plausible mais vous dire...  
22                          je suis content de le voir mais je ne m'en  
23                          souvenais pas nécessairement, là.

24          Q. **[367]** Donc, vous ne vous rappelez pas... vous  
25                          n'êtes pas en mesure de me dire pourquoi telle  
26                          année vous avez contribué tant en tant de fois?

27          R. Oui, bien, c'est sûr qu'il y a eu des années  
28                          importantes, là, mais...

29          Q. **[368]** Deux mille huit (2008), deux mille neuf  
30                          (2009), je présume que c'est des cocktails ou des  
31                          brunchs...

32          R. Ah! c'était simple, ça.

33          Q. **[369]** À ces prix-là mais...

34          R. Oui. Mais avant ça...

1 Q. [370] Trois, quatre, cinq, six, davantage, c'est  
2 quand même des sommes un peu plus importantes, là.

3 R. Oui, trois, quatre, cinq un peu moins, six, oui.  
4 Mais c'est... je dirais que ça dépend toujours un  
5 peu comment... comment ou par qui on est sollicité.  
6 Mais c'est une époque où Thomas Mulcair était un  
7 avo... pas un avocat mais il était un député à  
8 Laval et, on va dire, c'est ça, j'étais... j'ai  
9 contribué dans... s'il y avait des événements,  
10 j'imagine, là. C'est pour ça que j'achetais des  
11 billets ou des contributions.

12 Q. [371] Et est-ce qu'il y a une raison particulière  
13 pourquoi vous contribuez dans cette mesure-là? Je  
14 ne veux pas dire que c'est beaucoup ou pas beaucoup  
15 mais vous contribuez...

16 R. Ah! bien, regardez, c'est des chiffres...

17 Q. [372] ... peut-être dix mille dollars (10 000 \$)...

18 R. ... ce n'est pas des chiffres ronds, là, je veux  
19 dire, ça dépend, tu achètes des billets puis à un  
20 moment donné ça arrive à ces chiffres-là. Mais ce  
21 n'est pas une contribution, donc... on fait un  
22 chèque au début de l'année puis on dit, bien, ça va  
23 être ma contribution pour cette année.

24 Q. [373] Est-ce que je dois comprendre donc que...  
25 sous réserve de...

26 R. Ça dépend des événements, là.

27 Q. [374] Mais la majorité des contributions qu'on voit  
28 là, ce sont pour des événements sociaux et non...  
29 vous ne faites pas un chèque en début d'année comme  
30 de mille dollars (1 000 \$)...

31 R. Non.

32 Q. [375] ... et vous l'envoyez au parti?

33 R. Non. Exactement.

34 Q. [376] Est-ce que je peux dire que, tous les



1 montants qui sont là, ce sont des activités  
2 sociales?

3 R. Oui, ça... oui. Je ne faisais pas des chèques en  
4 début d'année.

5 Q. **[377]** En deux mille cinq (2005), deux mille six  
6 (2006), deux mille huit (2008), deux mille neuf  
7 (2009), vous êtes chez Dunton Rainville...

8 R. Oui.

9 Q. **[378]** ... est-ce qu'ils vous remboursent ces  
10 contributions-là?

11 R. Jamais.

12 Q. **[379]** Jamais. Puis avant, bien, vous étiez à votre  
13 compte, donc je ne poserai pas la question.

14 R. Non, j'étais un associé puis ça sort de nos poches.

15 Q. **[380]** On va aborder maintenant votre financement au  
16 niveau municipal. Donc, avez-vous été actif à ce  
17 niveau-là, auprès du Parti PRO des Lavallois?

18 R. Euh...

19 Q. **[381]** Au niveau de contributions financières?

20 R. J'ai acheté aussi des billets, j'en ai donné. Je  
21 veux dire, j'ai donné des sous... quand on achète  
22 des billets, on achète des billets, là, mais ça ne  
23 veut pas dire que je vais nécessairement... mais  
24 j'ai acheté des billets au niveau de la  
25 contribution. C'était... à mon avis, ça devait être  
26 aussi inégal. Je n'étais pas membre du parti, pour  
27 aller à votre question, là.

28 Q. **[382]** Bien, éventuellement, j'allais vous la  
29 poser...

30 R. Non, c'est parce que je savais que vous aviez des  
31 questions... non, mais tout à l'heure vous m'avez  
32 posé la même question : « Étiez-vous membre? »,  
33 c'est pour ça.

34 Q. **[383]** Oui, c'est ça. Donc la réponse c'est

1 « jamais »?

2 R. Peut-être au début mais je l'ignore. Parce qu'au  
3 début, il faut dire... quand je dis « au début »,  
4 c'est dans les années quatre-vingt (80) ou quatre-  
5 vingt-un (81), quatre-vingt-deux (82), là. Il y  
6 avait une espèce de politique avec des cartes à...  
7 je dirais, moi, comme des cartes à deux piastres,  
8 ils en émettaient beaucoup. Mais j'ai... je ne me  
9 souviens pas d'avoir fait un geste pour dire, je  
10 deviens un membre. Je n'avais pas... pour moi, ça  
11 n'avait pas nécessairement de... il n'y avait pas  
12 d'objectif à ça, là.

13 Q. **[384]** La prochaine question...

14 R. Mais là... excusez.

15 Q. **[385]** Oui, allez-y.

16 R. (Inaudible).

17 Q. **[386]** Oui, on va... peut-être si vous pouviez  
18 compléter votre réponse, on va mettre l'onglet 3.

19 R. Non, j'ai complété. Ah! excusez.

20 Q. **[387]** On va quand même... pour compléter cet  
21 aspect-là de votre témoignage.

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 Sous la cote 757?

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 S'il vous plaît, oui.

26

27 79P-757 : Données du Directeur général des  
28 élections du Québec (DGE) concernant  
29 les dons faits par Pierre L. Lambert  
30 aux partis politiques municipaux.

31

32 (14:21:24)

33 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

34 Q. **[388]** Une précision. Donc, vous... juste une

1           précision. Vous n'étiez pas membre du PRO, Monsieur  
2           Lambert?

3           R. Non.

4           Me SIMON TREMBLAY :

5           Q. **[389]** Si ce n'est que v'là vingt (20), vingt-cinq  
6           (25) ans, là, facile?

7           R. Non... bien, quatre-vingt-un (81), ça fait-tu  
8           vingt-cinq (25) ans?

9           Q. **[390]** Quatre-vingt-neuf (89) à vingt-trois (23),  
10          vingt-quatre (24) ans.

11          R. Parfait. Bon.

12          Q. **[391]** Donc, on voit à l'écran, juste pour compléter  
13          cet aspect-là de votre témoignage...

14          R. Oui.

15          Q. **[392]** ... une série de contributions, qui est quand  
16          même assez constante : six cents (600), huit cents  
17          (800), mille (1 000).

18          R. Oui. À la fin c'était plus, oui.

19          Q. **[393]** O.K. Est-ce que ces contributions-là ce sont,  
20          encore une fois, pour des activités sociales ou  
21          c'est des chèques que vous faites et que vous  
22          envoyez?

23          R. Non.

24          Q. **[394]** Au parti?

25          R. Non, c'est des tickets pour le cocktail la plupart  
26          du temps. C'est au cocktail ou, à l'époque, c'était  
27          des brunchs. Quand on dit cocktail...

28          Q. **[395]** Oui, si on peut... Matin, midi, soir, là.

29          R. Oui. Il y a une époque c'était des brunchs puis  
30          après ça c'est devenu des cocktails parce que les  
31          brunchs, les gens y vont plus, les cocktails, les  
32          gens y vont moins longtemps.

33          Q. **[396]** Est-ce qu'il y a une raison particulière  
34          pourquoi en deux mille neuf (2009), année

1           électorale, vous êtes plutôt passif à ce niveau-là?

2           R. Probablement que je n'ai pas été sollicité.

3           Q. **[397]** Ça, c'est une déduction.

4           R. Je n'ai pas de raison particulière, non. Je n'ai  
5           pas de raison particulière.

6           Q. **[398]** Vous n'avez pas de souvenir non plus de cette  
7           raison-là?

8           R. Non plus. Non, mais c'était un peu, on est  
9           sollicité puis on dit « Bon, bien O.K. ».

10          14:22:41

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Q. **[399]** O.K. Alors je dois comprendre que...

13          R. Oui.

14          Q. **[400]** ... quand vous donnez, c'est parce que vous  
15          êtes sollicité?

16          R. Oui. Bien, quand j'achète des billets de cocktail  
17          ou ces choses-là, oui. Deux mille neuf (2009),  
18          j'étais, je ne sais pas pourquoi, là, mais c'est  
19          arrivé comme ça. Vous me l'auriez demandé, j'aurais  
20          dit j'en ai donné à chaque année, j'en achète à  
21          chaque année, des billets.

22          Q. **[401]** Non, mais je veux dire...

23          R. Oui.

24          Q. **[402]** ... les dons, vous ne les faites pas par  
25          conviction mais parce qu'on vous sollicite.

26          R. Bien, par conviction, il n'y a pas de... comment je  
27          pourrais dire ça? Je n'ai pas entendu qu'il y avait  
28          nécessairement une campagne de souscription ou de  
29          donation pour le parti. Il y avait plus de, à une  
30          époque où il y avait des billets qui étaient vendus  
31          pour le cocktail ou des choses comme ça, puis là on  
32          disait « Bon, bien, c'est tant de billets, ça coûte  
33          tant. ».

34          Q. **[403]** C'est ce que je dis.

1 R. Oui.

2 Q. **[404]** Alors on vous sollicitait pour en acheter.

3 R. Oui. Oui. Si vous voulez. Mais ce n'est pas une  
4 grande sollicitation, là. C'était...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[405]** Une lettre? Un appel?

7 R. C'était une lettre ou un appel mais... Souvent il y  
8 a la lettre puis l'appel vient après, là. C'est  
9 comme dans toutes les campagnes de sollicitation.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[406]** Mais ce n'est pas vous qui appeliez pour  
12 avoir des billets?

13 R. Non. C'est déjà arrivé à un moment donné, il y a X  
14 temps, c'est peut-être arrivé qu'on voulait être  
15 là, là, mais... je voulais être là puis je disais  
16 « Bon, bien, je veux avoir des billets », mais pas  
17 ces dernières années-ci, là.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[407]** Je vais vous demander maintenant de nous  
20 parler un peu de votre implication au sein du Parti  
21 PRO puis j'exclus une fonction particulière dont on  
22 va parler plus tard, là, mais de façon générale,  
23 avez-vous été impliqué d'une façon ou d'une autre  
24 au sein du Parti PRO?

25 R. Au sein du Parti PRO?

26 Q. **[408]** Oui.

27 R. D'une manière ou d'une autre, on va dire  
28 généralement, non, sauf quand il y avait la  
29 période, les élections où on recherchait toujours  
30 la collaboration d'avocats qui pouvaient ou aller  
31 faire de la formation à des bénévoles qui vont  
32 travailler aux tables ou sur les dispositions au  
33 niveau des modalités du vote ou pour travailler la  
34 journée des élections ou dans des écoles puis ces

1 choses-là. Et je sais que... bien, pas je sais,  
2 mais pour moi, aux deux dernières élections, mon  
3 rôle, la journée du vote, et c'était un rôle  
4 uniquement la journée du vote, c'était d'être comme  
5 l'avocat qui était en lien avec le président  
6 d'élection. Donc, il y avait des avocats dans  
7 chacun des districts puis s'il y avait un problème,  
8 il appelait d'abord au comité central du parti,  
9 puis si au comité central de l'élection, pas du  
10 parti, puis s'il y avait, je ne sais pas, moi, si à  
11 une école il y avait des gens qui avaient installé  
12 des pancartes pro-PRO ou quoi que ce soit, ils me  
13 relayaient la demande pour que je puisse aller la  
14 présenter au président de l'élection pour qu'il y  
15 ait une action rapide. Donc, c'était mon  
16 intervention et ma contribution dans la question  
17 électorale. Mais autrement, au niveau du parti,  
18 non, je n'ai pas fait de, je n'ai pas eu de rôle à  
19 jouer au niveau de l'organisation quelconque.

20 Q. **[409]** Tantôt on a, juste un peu avant, on a fait  
21 état de vos contributions. Avez-vous déjà fait des  
22 contributions en argent comptant qui  
23 n'apparaîtraient pas sur les tableaux qu'on vous a  
24 montrés il y a quelques instants?

25 R. Non.

26 Q. **[410]** Jamais?

27 R. Non.

28 Q. **[411]** Même à l'époque où il y avait un... bien, en  
29 fait, ce n'était pas un chapeau, apparemment que  
30 c'était une boîte, mais à l'époque où il y avait  
31 une possibilité au niveau du Parti PRO d'avoir des  
32 contributions en argent comptant?

33 R. Non.

34 Q. **[412]** Ni à cette époque-là?

1 R. Non.

2 Q. **[413]** À votre connaissance, qui est responsable du  
3 financement du Parti PRO des Lavallois?

4 R. Responsable dans le sens de?

5 Q. **[414]** Responsable du financement, là, donc  
6 quelqu'un qui s'occupe du financement du parti.

7 R. Bien, la personne principale c'est supposé être  
8 l'agent officiel.

9 Q. **[415]** L'agent officiel, il va gérer l'argent.

10 R. Il va le gérer mais...

11 Q. **[416]** La personne...

12 R. ... souvent au niveau de la question de  
13 l'organisation des événements, c'est, ce que j'ai  
14 vu, c'est que c'était Jean Gauthier.

15 Q. **[417]** Pouvez-vous nous parler un peu du rôle de  
16 Jean Gauthier au sein de ce parti-là? Parce que,  
17 corrigez-moi si je me trompe, mais il n'a pas de  
18 fonction particulière. Ce n'est pas le président du  
19 parti, ce n'est pas... Il n'a pas de rôle, de  
20 poste, de titre dans le parti.

21 R. Bon, la première chose que je dois vous dire c'est  
22 que je ne connais pas nécessairement la structure  
23 du parti, l'organigramme. Je n'ai jamais vu  
24 d'organigramme ou quoi que ce soit.

25 Q. **[418]** Est-ce qu'on vous l'a déjà présenté comme  
26 étant un...

27 R. Non, mais je connais Jean Gauthier depuis des  
28 années, là. Non, on ne me l'a pas présenté,  
29 excusez, quand vous avez dit « On vous l'a présenté  
30 comme étant... » quelque chose.

31 Q. **[419]** Bien, comme étant président ou étant  
32 organisateur.

33 R. Non.

34 Q. **[420]** Ou étant quelque fonction que ce soit ou

1           quelque titre que ce soit au sein du parti.

2           R. Non.

3           Q. **[421]** Donc, vous disiez, je vous ai interrompu.

4           R. Non, mais j'allais dire, on n'a pas besoin de me le  
5           présenter, là, dans le sens que c'est quelqu'un...

6           Q. **[422]** Vous le connaissez depuis longtemps.

7           R. Bien, je le connais, oui.

8           Q. **[423]** Vous l'avez connu comment à l'origine?

9           R. Bien, quand j'ai débuté ma pratique à mon compte  
10          c'était déjà un notaire très actif dans Laval. Lui,  
11          il était à Chomedey, moi, j'étais à Duvernay mais  
12          il devait avoir déjà une bonne dix (10), douze (12)  
13          ans d'années de pratique en avant de moi et c'était  
14          quelqu'un qui avait beaucoup de, qui s'occupait  
15          beaucoup de... il avait des dossiers d'hypothèques  
16          et dossiers de financement, donc c'était un notaire  
17          qu'on avait souvent dans nos transactions. Moi je  
18          représentais des entreprises, ou des constructeurs  
19          d'habitation ou des développeurs puis souvent  
20          c'était le notaire Gauthier.

21                    Le notaire Gauthier était aussi impliqué  
22          dans sa caisse populaire, donc on pouvait se voir  
23          aussi socialement, je veux dire, c'est quelqu'un  
24          que j'ai connu, donc c'est pour ça que tantôt je  
25          vous disais, on ne m'a pas présenté Jean Gauthier,  
26          je le connais.

27          Q. **[424]** Quand vous dites la caisse populaire, est-ce  
28          qu'il a siégé avec vous sur un conseil  
29          d'administration?

30          R. Non, il était dans une autre caisse. Il n'était pas  
31          dans ma caisse, il était dans une autre caisse.

32          Q. **[425]** Est-ce que vous savez quel poste il occupait  
33          dans cette caisse-là?

34          R. Bien, il devait être membre du conseil, je ne peux



1 pas vous dire s'il avait un autre poste. À ma  
2 connaissance, il n'a pas été président.

3 Q. **[426]** Donc, il était membre du conseil de la Caisse  
4 populaire de Chomedey?

5 R. Non. Non, non... c'est à Laval-des-Rapides,  
6 excusez, ça me revient, là, je pense que c'est  
7 Saint-Claude.

8 Q. **[427]** O.K. Donc, dans le cadre, vous, en étant  
9 impliqué dans votre caisse populaire, des fois,  
10 j'imagine qu'il y a des rencontres et à ce moment-  
11 là vous le rencontrez?

12 R. En mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), on avait  
13 vingt-quatre (24) caisses à Laval, là on est rendu  
14 qu'il en reste huit. Mais, oui, quand on fait des  
15 réunions de tous les administrateurs de caisses ou  
16 ces choses-là, pour parler d'un nouveau point ou  
17 qu'il y a le président ou la présidente qui  
18 viennent à Laval, tout le monde se réunit, on est  
19 au Sheraton ou au Hilton puis on se rencontre tous,  
20 là. C'est une occasion.

21 Mais Jean Gauthier, je l'ai d'abord connu  
22 professionnellement puis j'avais des clients qui  
23 étaient aussi... c'était aussi leur notaire,  
24 c'était aussi son notaire, leur notaire, pardon,  
25 donc, c'est pour ça que je l'ai connu. Maintenant,  
26 c'est la connaissance professionnelle que j'en ai.

27 Q. **[428]** O.K. Donc, vous le connaissez parce qu'en  
28 tant que notaire, dans ses activités  
29 professionnelles de base...

30 R. Hum hum.

31 Q. **[429]** ... je peux les qualifier ainsi, ou  
32 régulières, devrais-je plutôt dire...

33 R. Bien...

34 Q. **[430]** ... vous le connaissez également parce qu'il

1 a administré des caisses populaires et à  
2 l'occasion, vous aviez à vous rencontrer.

3 R. Oui.

4 Q. **[431]** Au niveau politique, comment vous le  
5 connaissez? La première fois que vous entendez que  
6 monsieur Gauthier est en lien avec le Parti PRO des  
7 Lavallois, même s'il ne semble pas avoir de  
8 fonction mais, du moins, il était impliqué d'une  
9 certaine façon.

10 R. Non, je pense qu'il s'était occupé ou d'un brunch  
11 ou de... c'est là que je l'ai rencontré ou en tout  
12 cas, j'ai eu des échanges avec lui. C'était un  
13 brunch ou un cocktail, là, pour moi c'est pareil,  
14 ça dépend à quelle époque qu'on se situe.

15 Q. **[432]** Mais vous pouvez dire cocktail ou brunch, on  
16 va comprendre...

17 R. D'accord.

18 Q. **[433]** ... que c'est un ou l'autre puis c'est une  
19 activité de financement du Parti PRO.

20 R. C'est ça. Alors, je pense qu'il a toujours été  
21 actif dans ça.

22 Q. **[434]** Pour toujours, pour vous, ça commence quand?

23 R. Ah! bien, toujours, c'est...

24 Q. **[435]** Parce que le Parti PRO, en soixante-dix (70),  
25 il n'existe pas, là.

26 R. Non. Non, mais je ne sais pas, ma mémoire, c'est  
27 peut-être les années quatre-vingt-cinq (85) ou  
28 après, là, je veux dire... c'est peut-être avant,  
29 j'étais peut-être moins actif à ce moment-là ou ça  
30 me... je veux dire, ça m'impliquait moins ou ça ne  
31 m'intéressait moins, là.

32 Q. **[436]** Est-ce que Gilles Vaillancourt vous a déjà  
33 parlé du notaire Gauthier?

34 R. Ah! bien, non, on n'a pas parlé directement de lui,

1 je pense que Gilles Vaillancourt puis le notaire  
2 Gauthier se connaissent aussi de longue date, là,  
3 puis c'est quelqu'un en qui il a confiance, je peux  
4 dire ça, mais comme il peut avoir confiance en  
5 d'autres personnes aussi. Mais il m'en a parlé à  
6 une fin particulière, le...

7 Q. **[437]** Bien, surtout en lien avec le Parti PRO des  
8 Lavallois.

9 R. Non, mais...

10 Q. **[438]** Peu importe le sujet.

11 R. ... à tous les événements, c'est sûr que Jean  
12 Gauthier puis Jean Bertrand sont présents puis  
13 sont...

14 Q. **[439]** Mais ma question, Maître Lambert, je parle de  
15 Gilles Vaillancourt...

16 R. Oui.

17 Q. **[440]** ... vous le rencontrez à différentes  
18 occasions...

19 R. Oui.

20 Q. **[441]** ... principalement pour discuter de dossiers.

21 R. Oui.

22 Q. **[442]** Ma question, c'est, des fois, est-ce que vous  
23 discutez de Jean Gauthier et de son rôle au Parti  
24 PRO...

25 R. Non.

26 Q. **[443]** ... ou de ses fonctions au Parti PRO?

27 R. Non.

28 Q. **[444]** Jamais?

29 R. Non. Ce n'est pas un sujet.

30 Q. **[445]** Donc, pour vous, là, son implication  
31 politique de maître Gauthier remonte à près de  
32 trente (30) ans minimalement, donc, sans dire  
33 depuis toujours, là, depuis très longtemps?

34 R. Oui. Oui. Puis moi, j'ai eu à lui parler, à un

1 moment donné, parce que je voulais, moi,  
2 m'impliquer dans... de l'activité...

3 Q. **[446]** Oui, ça on va y venir dans quelques instants.

4 R. On va y revenir? D'accord.

5 Q. **[447]** Oui.

6 R. Non, mais c'est parce que je voulais juste faire le  
7 lien, c'est... je ne peux pas vous dire « Non »  
8 quand j'ai fait cette démarche-là, mais...

9 Q. **[448]** Je parle avant cette démarche-là, donc...

10 R. O.K., avant cette démarche.

11 Q. **[449]** ... je veux savoir un peu, là, quel est votre  
12 état d'esprit avant deux mille cinq (2005) par  
13 rapport à maître Gauthier? Comment vous le  
14 connaissez? Pourquoi vous le connaissez? Dans quel  
15 rôle et fonctions le connaissez-vous? C'est un peu  
16 là où j'explore présentement.

17 R. D'accord.

18 Q. **[450]** J'essaie de comprendre un peu, par rapport à  
19 vous, c'est qui et votre lien. Donc, on était à  
20 parler plus maintenant au niveau de son implication  
21 au niveau du PRO. Vous dites qu'il est présent aux  
22 cocktails et brunchs?

23 R. Oui.

24 Q. **[451]** Est-ce qu'on pourrait dire qu'il est  
25 présent...

26 R. Puis il fait un suivi sur les billets, si, par  
27 exemple, il y avait des billets ou il relance quand  
28 il a eu une lettre de sollicitation ou c'est déjà  
29 arrivé qu'il m'a demandé: « As-tu des clients qui  
30 pourraient être intéressés à acheter des billets? »  
31 ou des choses comme ça, mais ce n'est pas « Il faut  
32 que tu me vendes des billets », là, ce n'est pas  
33 une... ce n'est pas une vente, là.

34 Q. **[452]** Et est-ce que je comprends que vous avez des

1           conversations avec lui au sujet des cocktails de  
2           vente de billets? C'est à lui que vous achetez des  
3           billets ou...?

4           R. C'est déjà arrivé, bien c'est... oui, c'est lui ou  
5           Jean Bertrand, mais je ne sais pas qui les envoie,  
6           à un moment donné, on...

7           Q. **[453]** Je vais vous suggérer la...

8           R. ... on a un appel puis on dit: « O.K., je vais t'en  
9           prendre quatre », bon, O.K., il en prend quatre  
10          puis là, un jour, il y a quelqu'un, il y a un  
11          livreur qui vient porter quatre billets à la  
12          réception, là, ce n'est pas...

13          Q. **[454]** Je vais vous suggérer...

14          R. Oui.

15          Q. **[455]** ... je vais vous suggérer une question.

16          Maître Bertrand est venu témoigner. Il dit qu'à  
17          partir de quatre-vingt-dix-sept (97) ou quatre-  
18          vingt-dix-huit (98) il a repris - je reprends ses  
19          termes ici - il a repris le contrôle du cocktail du  
20          PRO et de la vente des billets. Donc, est-ce que je  
21          peux vous suggérer la question suivante, à savoir  
22          qu'avant quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-  
23          dix-huit (98), vous achetez vos billets de Jean  
24          Gauthier et après quatre-vingt-dix-sept (97),  
25          quatre-vingt-dix-huit (98), vous les achetez de  
26          Jean Bertrand. Est-ce que c'est quelque chose de  
27          possible, ça, Maître Lambert?

28          R. Bien, c'est possible, mais je n'ai pas de repère  
29          dans le temps pour savoir de qui venaient les  
30          billets ou qui m'appelait. Je n'ai pas de repère.  
31          C'est un ou l'autre, là.

32          Q. **[456]** Les billets...

33          R. Mais c'est possible.

34          Q. **[457]** ... vous les avez achetés d'un ou l'autre?



























































































































































1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **JEAN LAROSE**

25